NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

FAMILLE DE RENÉ DE LA VOYE

(CANADA)

PAR

J.-EDMOND ROY



LÉVIS
IMPRIMERIE DE L'AUTEUR

1899

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

FAMILLE DE RENÉ DE LA VOYE

(CANADA)

PAR

J.-EDMOND ROY



LÉVIS
IMPRIMERIE DE L'AUTEUR

1899

Ouvrage tiré à 100 exemplaires.

No.

" Contentons nous, de par Dieu ! de ce quoy nos pères se sont contentés, et de ce que nous sommes ; nous sommes assez, si nous le savons bien maintenir ; ne desavouons pas la fortune et condition de nos aïeuls, et otons ces sottes imaginations, qui ne peuvent faillir à quiconque a l'impudence de les alléguer."

MONTAIGNE.



CHAPITRE PREMIER

Elie Godin et Esther Ramage, son épouse, se convertissent au catholicisme, après avoir été guéris miraculeusement à Sainte-Anne de Beaupré. —Leur fille aînée épouse René de la Voye, ancêtre de ma mère.

I

ENVIRON quarante ans après la fondation de Québec, une famille huguenote venait s'établir dans la seigneurie de Beaupré, près des côteaux pittoresques où, depuis, s'est élevée la basilique de Sainte-Anne du Nord.

Elie Godin et sa femme Esther Ramage se convertirent bientôt au catholicisme, et la Providence, qui les avait conduits sur ces rivages où devaient éclater tant de merveilles, voulut confirmer leur foi par des faveurs insignes.

En l'année 1662, Esther Ramage, alors âgée de 45 ans, souffrait depuis dix-huit mois d'une douloureuse maladie. Elle était si courbée par la violence du mal qu'elle ne pouvait aucunement se redresser et qu'elle était obligée de se traîner comme elle le pouvait avec son bâton. Elle avait perdu toute espérance de pouvoir jamais recouvrer la santé par des remèdes humains, lorsqu'elle se souvint que son

mari lui avait dit qu'en sa présence, Louis Guimond avait été soudainement guéri d'une grande douleur de reins en mettant, par dévotion, trois pierres aux fondements de l'église de Sainte-Anne, que l'on commençait à bâtir. Alors, la pauvre infirme réclama la sainte, la priant de faire sur elle un miracle comme elle avait fait sur cet homme. Au même instant, oubliant son bâton qui disparut, elle se trouva sur ses pieds toute droite, marchant avec autant de facilité qu'elle eût jamais fait.

Et toute étonnée d'un changement si subit, elle commença à rendre grâce à Sainte-Anne du bienfait qu'elle venait de recevoir, et depuis, elle resta en parfaite santé.

Ce miracle, ajoute la vieille chronique où j'ai emprunté ce touchant récit, servit beaucoup à confirmer dans la foi toute cette famille qui avait longtemps vécu dans la religion réformée.

Deux ans après, en 1664, le mari d'Esther Ramage, Elie Godin, âgé de 50 ans, étant malade d'une hydropisie à laquelle les remèdes ne pouvaient apporter aucun soulagement, pensait à se disposer à la mort et fit appeler le missionnaire de Sainte-Anne, qui était alors M. Thomas Morel, pourqu'il lui donnât le viatique.

Le missionnaire conseilla au malade d'avoir recours à la Sainte-Vierge et à Sainte-Anne, et après l'avoir disposé, il s'en alla à l'église, dire la sainte messe à son intention, d'où revenant pour communier Elie Godin, celui-ci lui dit d'un visage serein : " Monsieur, je suis guéri ; permettez-moi de

me lever. Pendant que vous étiez à l'église, comme je disais mon chapelet, je me suis doucement endormi, et j'ai vu pendant mon sommeil deux vénérables dames qui se sont approchées de moi et dont l'une tenait en sa main une boîte qu'elle a ouverte, où j'ai vu dans un chemin fort long et fort étroit qui conduisait au ciel ; à cette vue, je me suis trouvé tout rempli de consolation et tout soulagé de mon mal."

Après la communion, Elie Godin rendit grâces à Dieu, se leva, s'en alla à l'église, et, avant que d'avoir achevé sa neuvaine, fut en état de travailler comme avant sa maladie(1).

Elie Godin vécut encore huit années après cette guérison miraculeuse. Son corps repose dans le vieux cimetière de Sainte-Anne, où il fut enterré le 5 janvier 1672.

De son mariage avec Esther Ramage, Elie Godin avait eu trois enfants.

Son fils unique, Jacques Godin, né en 1658, se consacra au service du séminaire de Québec en qualité de donné, et mourut à Saint-Joachim le 22 janvier 1735. Avec lui s'éteignit cette bonne et brave famille.

Anne, la fille aînée d'Elie Godin, épousa dans l'église de Sainte-Anne de Beaupré, le 19 avril 1656, René de la Voye, qui fut l'ancêtre de ma mère (2). Ce fut le P. jésuite

---

(1) Récit des merveilles arrivées en l'Eglise de Sainte-Anne du Petit Cap, côte de Beaupré, en la Nouvelle-France, par M. Thomas Morel, prêtre. *Relation des Jésuites* de 1667, p. 30.

(2) Registre de Québec.

Paul Ragueneau

Paul Ragueneau qui bénit l'union de René de la Voye et d'Anne Godin, en présence d'Etienne de Lessart, celui-là même qui avait donné le terrain où s'élève l'église de la grande thaumaturge du Canada.

Originaire de la paroisse de St-Maclou de Rouen, René de la Voye était né du mariage de René de la Voye et d'Isabeau Boulanger, en 1633. Il y a toute apparence qu'il appartenait, comme sa femme, à une famille de source huguenote. En effet, sous la date du 3 avril 1657, le P. de Quen écrit dans le *Journal des Jésuites* qu'il fit faire abjuration d'hérésie en sa chambre, en présence de Jobin et Pierre du Val et du P. Chastelain, selon la formule du concile de Trente, à un garçon appartenant au dit Jobin appelé René Voie.

Jean Dequen

Voici l'acte de célébration du mariage de mon ancêtre maternel tel que je le trouve aux archives de la cure de Québec :

“ Le 19 avril 1656,dispense ayant esté donnée de publication des bancs et de toute autre cérémonie pour bonnes et justes raisons,le R. P. Paul Ragueneau, de la Compagnie de

Jésus, ayant pouvoir de ce faire, a marié René de la Voye, aagé de 25 ans ou environ, fils de René de la Voye et Isabeau Boulanger, de Rouen, de la paroisse de Saint-Maclou, avec Anne Godin, aagée d'environ quinze ans, fille de Elie Godin et de Esther Ramage, habitants de la coste de Beaupré, en présence d'Estienne de Lessar et de Claude Poulin, habitans du dit lieu, des père et mère de la fille."

Cette dispense de toutes autres cérémonies "pour bonnes et justes raisons" prouve vraisemblablement que René de la Voye était encore à l'époque de la religion réformée.

Quoiqu'il en soit, René de la Voye s'établit à la côte de Beaupré aussitôt après son mariage. Le 18 août 1656, Louis d'Ailleboust, chevalier, seigneur de Coullonges et d'Argentenay, au nom de Marguerite, veuve Pierre Gasnier, lui baillait à titre de ferme ou moisson de grains pour trois ans une terre sise à la côte de Beaupré avec cabane. Les charges imposées au nouveau censitaire étaient de payer trois poinçons et demi de blé froment pour la première année, et pour les autres années, un poinçon et demi de blé, un poinçon de pois, plus trois livres. Cette rente devait être payée entre les mains de Pierre le Picard, aussi habitant de la côte de Beaupré. (1)

Le 16 septembre 1657, René de la Voye et son beau-père, Elie Godin, demeurant à la côte de Beaupré, reconnaissaient devoir à Jean dit la Hume et Michel Moreau, marchands, 101 livres et 3 sols pour marchandises à eux vendues et

(1) Greffe Audouart.

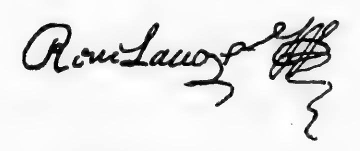
livrées. Ils promettaient rembourser cette somme à la fête de Pâques 1658, en castors assortis (1).

C'est à peu près tout ce que je connais de mon ancêtre maternel.

Sa femme, Anne Godin, morte le 26 février 1678, fut enterrée le lendemain dans le cimetière de Sainte-Anne de Beaupré, par le missionnaire J. Basset.

Quant à René de la Voye, l'abbé Tanguay dit avoir relevé son acte de sépulture aux registres du Château-Richer, le 11 mars 1696, mais je n'ai pu vérifier cette donnée, pour la bonne raison que les archives de cette dernière paroisse sont mystérieusement disparues.

Mon ancêtre René de la Voye possédait une bonne instruction, si j'en juge par sa signature que j'ai vue apposée au pied de plusieurs documents. J'en donne ici un fac-similé :



J'ai en vain essayé d'obtenir à Rouen des renseignements sur la famille de la Voye. L'abbé Vertot, dans son *Histoire des Chevaliers de Malte* (2), nomme parmi les membres de

(1) Loc. cit.

(2) Tôme VII, p. 297.

cet ordre illustre Pierre de la Voye, qui fut reçu en 1685. Il portait pour armoiries : *de sable à six besans d'argent*, 3, 2 et 1.

" René de la Voye dut arriver à Ste-Anne à peu près en même temps que Louis Guimond, m'écrivait le R. P. Lamontagne, le 6 décembre 1895. Au commencement de 1662, il reçoit " 35 liv. pour un mois d'ouvrage à l'église," et en 1663, il donne 2½ boisseaux de pois pour sa dîme. Mais après la mort de sa femme (février 1678), on ne trouve plus son nom dans nos livres de compte.

" Il possédait, en 1666, un terrain à quelques arpents au nord-est de celui de Louis Guimond. Mais en 1681, il n'avait plus cette propriété. A cette époque, très probablement, il était déjà à St-Joachim, au service du séminaire."

Plus tard, le 8 février 1896, le révérend père m'écrivait de nouveau, et en même temps qu'il corrigeait quelques erreurs contenues dans sa première lettre, me communiquait d'intéressants renseignements.

" Le mercredi, 19 avril 1656, dit-il, le P. Ragueneau bénit son mariage avec Anne Godin, "habitant de cette côte de Beaupré." (*Registres de Québec.*)

" Le 7 octobre 1657, M. d'Ailleboust lui concède une terre de trois arpents de front, à six arpents plus au nord de celle de Louis Guimond. Cette concession a été renouvellée le 7 octobre 1665 par M. de la Chenaye. (*Terrier du séminaire de Québec.*) "

" Cette terre est aujourd'hui la propriété de Treffié Giguère, après avoir été celle de Pierre Allard (1693), Jacques P. Allard (1714), Pierre Allard (1737), J. Malbœuf (1738), Louis Paré (1741), François Giguère (1754), François Giguère (1780), François Giguère (1820)." (*Papiers de famille.*)

On peut donc retracer aujourd'hui encore l'endroit où mon ancêtre maternel René de la Voye vint se fixer en ce pays.

Quel pieux pèlerinage à faire en même temps que celui de Sainte-Anne de Beaupré, près de cette vieille église où les parents de nos aïeux après avoir été miraculeusement guéris, reçurent la grâce de leur conversion au catholicisme.

Sainte-Anne de Beaupré a donc pour toute notre famille un double charme. Ne l'oublions pas lorsque nous irons visiter ces lieux, chers par les souvenirs du sang et de la foi.

II

Du mariage de René de la Voye et de Anne Godin naquirent neuf enfants, dont voici les noms :

1. René, baptisé en 1657, marié au Château-Richer, le 4 novembre 1683, à Marguerite Bouchard.

2. Jean, baptisé en 1660, marié à la Rivière-Ouelle, à Madeleine Boucher.

3. Anne, baptisée en 1663, mariée à Sainte-Anne le 22 novembre 1683, à Pierre Allard, morte en août 1686.

4. ANNE, bapt. le 19 février 1664, et qui fut brûlée accidentellement en juillet 1670.

5. PIERRE, bapt. le 17 août 1666, marié 1° à Constance Duchesne, et 2° à Madeleine Tourneroche, à St-Michel, le 10 février 1716. Il fut enterré à Berthier, le 28 avril 1736.

6. JACQUES, bapt. le 30 septembre 1669, marié 1° à Angélique Garant ; 2° à Marie Barbot, à Charlesbourg, le 7 août 1719. Il fut enterré à la Petite-Rivière, le 3 janvier 1752.

7. MARIE-MADELEINE, bapt. le 21 août 1672, mariée le 6 octobre 1687 à Etienne Godart.

8. BRIGITTE, bapt. le 31 mars 1675, mariée à Charles Routier.

9. JOSEPH, bapt. le 17 janvier 1678, 1° marié à Marie-Françoise Guimont, 2° marié à Catherine Dalaire, le 25 novembre 1726.

C'est René de la Voye, le fils aîné de René de la Voye et de Anne Godin, qui devait continuer la lignée jusqu'à ma mère ; mais, avant d'étudier son histoire, il faut voir ce que sont devenus ses frères Jean, Pierre, Jacques et Joseph.

Jean alla s'établir à la Rivière-Ouelle, vers 1688, et y fonda la branche importante qui porte son nom. Joseph, le cadet de la famille, parait l'avoir suivi. Quelques-uns de ses descendants ont fait souche sur Kamouraska. Pierre se dirigea sur Berthier, et les siens ont donné naissance aux groupes de l'île aux Grues et du cap St-Ignace. De Pierre, descend le docteur Lavoie, établi à l'Islet, et qui a été, pendant quelques années, commandant de la goélette garde-pêche *La Canadienne*.

Le groupe de la Rivière-Ouelle, très nombreux, très prospère, très influent, mériterait une étude spéciale. Qu'il suf-

tise de donner les noms et les alliances des descendants de Jean, qui en fut le chef, à venir jusqu'à la conquête du pays. Ce tableau est emprunté au *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Tanguay :

Jean de la Voye, qui épousa à la Rivière-Ouelle, le 22 octobre 1688, Marie Madeleine Boucher, fille de Jean-Galeran Boucher, eut de ce mariage treize enfants, dont voici les noms :

1. PIERRE, bapt. le 17 mars 1690, inhumé 5 février 1712.

2. MARIE-MADELEINE, bapt. le 18 déc. 1691, mariée le 21 avril 1710 à François Pelletier, inhumée à Sainte-Anne de la Pocatière, le 23 novembre 1721.

3. MARGUERITE, bapt. le 22 octobre 1693, mariée le 22 janvier 1718 à Louis-Philippe Langlais.

4. ALEXIS, bapt. le 18 déc. 1695, marié 1° à Françoise Du Tertre ; 2° marié à Marie-Françoise Mignier ; 3° marié à Marie-Anne Lebel, le 5 juillet 1735.

5. MARIE-ANNE, bapt. le 18 décembre 1695, inhumée 27 déc. 1695.

6. MARIE-ANNE, bapt. et sép. en août 1698.

7. JEAN-FRANÇOIS, bapt. le 6 septembre 1699.

8. JOSEPH, bapt. le 2 février 1702, marié à Geneviève Miville.

9. CHARLES, bapt. le 17 fév. 1704, sép. 24 avril 1707.

10. AUGUSTIN, bapt. le 17 février 1704, marié 1° le 7 janvier 1728 à Marie-Angélique Mignier ; 2° au Château-Richer, le 7 février 1729, à Angélique Duchesne.

11. CLAUDE, bapt. le 4 mars 1706.

12. ANTOINE, bapt. le 2 octobre 1708, marié le 27 août 1731 à Françoise Pelletier, à Kamouraska.

13. MARIE-FRANÇOISE, bapt. le 20 octobre 1710, mariée le 4 mai 1741 à Jean Moyen.

De cette nombreuse famille, ALEXIS, JOSEPH, ANTOINE et AUGUSTIN ont fait souche à la Rivière-Ouelle, à Kamouraska et dans la région environnante.

I. ALEXIS, marié à Françoise Du Tertre, a eu d'elle :

Marie-Françoise, née en 1716, mariée le 8 novembre 1745 à Antoine Hudon, sép. 19 mai 1766 à la Rivière-Ouelle. De son deuxième mariage avec Marie-Françoise Mignier dit Lagacé, Alexis n'a pas eu d'enfant. D'une troisième union avec Marie-Anne Lebel, veuve Joseph Taillon, il eut *Marie-Louise*, née en juillet 1736, mariée le 11 février 1771, à Benjamin Dionne.

II. AUGUSTIN, marié d'abord à Marie-Angélique Mignier, n'eut pas d'enfant. D'un second mariage avec Angélique Duchesne dit Lapierre, naquirent :

1. *Joseph*, bapt. le 9 décembre 1729 à Saint-Joachim, marié à Ursule Paré, à Sainte-Anne, le 29 janvier 1759.

2. *Pierre*, né et mort en 1731.

3. *René*, bapt. le 1 septembre 1732.

4. *Marie-Joseph*, bapt. le 1 novembre 1734.

5. *Reine*, bapt. le 25 octobre 1735, sép. le 5 septembre 1738, à la Baie Saint-Paul.

6. *Augustin*, bapt. le 5 novembre 1738 à la Baie Saint-Paul.

7. *Marie-Françoise*, bapt. le 16 mai 1740, au même lieu.

8. *Pierre*, bapt. le 28 février 1742, au même lieu.

9. *Marie-Monique*, bapt. à Saint-Joachim le 27 février 1744.

10. *Marie-Reine*, bapt. à Saint-Joachim le 17 janvier 1745.

11. *Marie-Angélique*, bapt. à Saint-Joachim, le 8 février 1748, mariée à la Baie Saint-Paul le 8 juillet 1771, à Etienne-Henri Gagnon.

12. *Marie-Anne*, bapt. à Saint-Joachim, le 9 mars 1750.

13. *Louis-Michel*, bapt. à Saint-Joachim, le 13 septembre 1752.

III. JOSEPH DE LA VOYE, marié à Geneviève Miville, eut d'elle :

1. *Joseph*, marié le 23 novembre 1750, à Sainte-Anne de la Pocatière, à Madeleine Michaud ; sép. le 8 août 1764 à Kamouraska. Il se noya.

2. *Augustin*, marié le 21 janvier 1754, à Françoise-Judith Bérubé, à la Rivière-Ouelle.

3. *Antoine*, bapt. à la Rivière-Ouelle, le 17 avril 1733, mort le 17 mai 1738.

4. *Marie-Geneviève*, bapt. le 13 juillet 1735, mariée le 27 février 1775 à Jean Denis.

5. *Jean-Roch*, bapt. le 24 mars 1738, marié à Marie-Joseph Bérubé.

6. *Jean-François*, bapt. le 3 avril 1740, marié le 9 janvier 1769 à Marie-Angélique Levêque.

7. *Marie-Anne*, bapt. le 19 janvier 1742, mariée le 15 janvier 1781 à Pierre Gagnon.

L'aîné, JOSEPH, eut de Madeleine Michaud :

1. *Marie-Joseph*, bapt. le 8 octobre 1751, marié le 21 novembre 1774 à Pierre Levêque ; 2. *Marie*, mariée le 29 janvier 1781 à Pierre Plourde ; 3. *Marie-Geneviève*, bapt. le 4 mars 1753, mariée le 18 novembre 1782 à Charles de la Voye ; 4. *Marie-Charlotte*, bapt. le 2 janvier 1755, mariée le 26 février 1781 à Pierre Colin ; 5. *Jean-Baptiste*, né à Kamouraska, en 1757 ; 6. *Madeleine*, née à la Rivière-Ouelle, le 11 mai 1761 ; 7. *Marie-Judith*, née en octobre 1764.

Le deuxième, AUGUSTIN, eut de Judith Bérubé :

1. *Augustin*, bapt. le 10 mars 1755, marié le 19 novembre 1781 à Madeleine Perrault ; 2. *Marie-Françoise*, bapt. le 11 et sép. le 13 janvier 1756 ; 3. *Joseph*, bapt. le 16 juin 1757, marié le 22 novembre 1779, à Charles Lisot ; 4. *Ignace*, bapt. le 24 novembre 1758, marié le 11 novembre 1782, à Marie-Angélique Plourde ; 5. *Marie-Victoire*, bapt. le 25 novembre 1760, mariée le 20 novembre 1780, à Patrice Levèque.

IV. ANTOINE DE LA VOYE, marié à Kamouraska, à Marie-Françoise Pelletier, eut d'elle :

1. *Louise-Geneviève*, bapt. le 12 juillet 1734, mariée à la Rivière-Ouelle, à Jean Blondeau, le 15 février 1757.

2. *Marie-Anne*, bapt. le 9 avril 1736, sép. le 31 janvier 1737.

3. *Marie-Anne*, bapt. le 23 mars 1738, mariée le 26 janvier 1761, à Pierre Leclerc, à Saint-Pierre du Sud.

4. *Françoise*, bapt. le 15 octobre 1742, marié le 26 octobre 1761 à Jacques Cointeau, à Ste-Anne de la Pérade.

5. *Marie-Madeleine*, bapt. le 26 octobre 1744.

6. *Antoine*, marié le 8 juillet 1771, à Marie-Joseph Ratel-Repentigny.

7. *Marie-Catherine*, bapt. le 7 octobre 1751.

Quant à Joseph de la Voye, le fils cadet de l'ancêtre René qui suivit son frère Jean lorsqu'il alla s'établir à la Rivière-Ouelle, il eut de Marie-Françoise Guimont, veuve Noël Racine, qu'il avait épousée à Sainte-Anne, le 21 novembre 1701, huit enfants :

1. *Augustin*, marié à Marguerite Michaud, enterré à Kamouraska, le 16 octobre 1770.

2. *Marie-Joseph*, mariée le 3 février 1733 à Jean Gagnon, au Château-Richer, sép. le 26 décembre 1737.

3. *Marguerite*, mariée le 2 juillet 1731, à Jean Gagnon, à Saint-Joachim.

4. *Rosalie*, mariée dans la même paroisse, le 16 juillet 1731, à Pierre Gagnon.

5. *Agnès*, mariée dans la même paroisse, le 29 novembre 1737, à Jean-Baptiste-Bernard Hanse.

6. *Michel*, marié au même endroit, le 4 octobre 1745, à Marie Gagnon. Il eut d'elle Michel, bapt. à Saint-Joseph de la Beauce, le 15 février 1747.

7. *Françoise*, mariée à Saint-Joachim, le 26 février 1753, à Louis Allaire.

8. Un anonyme en 1725.

D'un second mariage avec Catherine Allaire, qu'il épousa à Saint-François de l'Ile, le 25 novembre 1726, Joseph de la Voye n'eut pas d'enfant. Sa veuve, Catherine Allaire, épousa sur l'île, à Saint-François, le 16 octobre 1727, Joseph Savard. Les enfants de Joseph de la Voye paraissent s'être établis à Saint-Joachim, à l'exception de son aîné, Augustin, qui a fondé la branche de Kamouraska. De son mariage avec Marguerite Michaud, Augustin eut douze enfants :

1. *Joseph-Marie*, bapt. le 18 février 1730, marié le 9 janvier 1753, à Thérèse Béchard.

2. *Pierre*, marié le 3 novembre 1756, à Marie-Anne Gagnon.

3. *Basile*, bapt. le 6 sept. 1733, marié le 17 janvier 1757, à Marie-Elizabeth Béchard.

4. *Augustin*, bapt. le 14 avril 1735, marié le 9 novembre 1756, à Monique Paradis, sép. le 17 février 1779.

5. *Jean-Baptiste*, bapt. le 5 mai 1737, marié le 8 novembre 1757 à Marie-Julienne Deneau.

6. *Marguerite*, bapt. le 2 septembre 1739, sép. le 7 mars 1750.

7. *Anonyme*, 1741.

8. *Maaie-Judith*, bapt. le 6 sept. 1742, sép. 1743.

9. *Marie-Catherine*, bapt. le 9 juillet 1744.

10. *Louis-Charles*, bapt. le 26 avril 1747, marié le 5 juillet 1779, à Geneviève de la Bourlière.

11. *Marie-Louise*, bapt. en 1750, sép. le 8 juin 1759, à Saint-Nicolas.

12. *Louis*, bapt. en 1751.

A la conquête du pays, la branche des la Voye comptait dans la région de Kamouraska et de la Rivière-Ouelle plus de cent représentants et elle était greffée aux familles Mignier dit Lagacé, Dionne, Lebel, du Tertre, Miville, Pelletier, Hudon, Gagnon, Michaud, Bérubé, Denis, Levêque, Plourde, Perreault, Blondeau et Béchard.

Des cinq garçons laissés par l'ancêtre René de la Voye je viens de suivre la lignée de Jean, Pierre et Joseph. Il me reste maintenant à étudier la carrière de René et de Jacques. Je désire, cependant, avant d'entamer cette partie, régler de suite ce qui concerne un groupe du nom de la Voye établi à la pointe aux Trembles près de Québec.

On voit par le dictionnaire Tanguay que le 5 juillet 1708 un Pierre de la Voye était enterré à Saint Augustin. Il avait épousé en premières noces Jacquette Grenon, puis Isabelle Aubert. Ses descendants répandus à la pointe aux Trembles et aux environs appartiennent-ils à la même famille que René de la Voye? Faute de renseignements précis je ne puis répondre à cette question d'une façon positive, mais il n'appert pas par les actes qui me sont passés sous les yeux que les la Voye établis primitivement à la côte de

Beaupré aient jamais eu aucune relation avec les la Voye de la pointe aux Trembles.

Au greffe du notaire Charles Rageot sous la date du 27 novembre 1700, j'ai trouvé un acte par lequel Jean de la Voye, ci-devant soldat de la compagnie de M. de la Chassagne, demeurant à Québec, s'engage à M. Louis Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil supérieur, pour trois ans en qualité de serviteur domestique. Villeray s'engage à le loger, nourrir et vêtir et à lui payer 360 livres et trois paires de souliers sauvages, savoir : 100 livres, la première année avec une paire de souliers sauvages, 110 livres la deuxième année, et 150 livres la troisième année. J'ignore si ce Jean de la Voye appartenait à la famille de René de la Voye.





CHAPITRE DEUXIÈME

René de la Voye, deuxième du nom.—Il va s'établir à la Petite-Rivière.—La pêche aux marsouins.—Mort chrétienne de René de la Voye (1731).

I

RENÉ DE LA VOYE, fils aîné de René de la Voye et de Anne Godin, de qui descend ma mère, fut d'abord à l'emploi du séminaire de Québec. Le recensement de 1681 nous le montre travaillant sur les terres que cette institution possédait à Saint-Joachim. Il avait sans doute obtenu cet emploi grâce à son oncle le frère donné, Jacques Godin.

René de la Voye épousa à Sainte-Anne de Beaupré, le 4 novembre 1683, Marguerite Bouchard, fille de Claude Bouchard, tailleur, originaire de Saint Côme-le-Verd au Perche. Ce fut l'abbé Thomas Morel qui bénit cette union, en présence des pères des futurs époux. René de la Voye, père du marié, signa l'acte de mariage, ainsi qu'il en avait l'invariable habitude dans ces solennelles circonstances.

Marguerite Bouchard était née au Château-Richer le 21 octobre 1665. Son père était depuis longtemps établi sur la côte de Beaupré. En effet, je trouve au greffe de Guillaume Audouart, sous la date du 30 juillet 1657, un acte par lequel Olivier le Tardif, seigneur en partie de la côte de Beaupré, juge prévôt du dit lieu, procureur des seigneurs de Beaupré, ses associés, baille pour six ans à Claude Bouchard les terres dépendant de la ferme de Saint-Charles de Beaupré et leurs bâtiments avec de plus quatre bœufs et six vaches, un taureau, une génisse et trois veaux, pour le prix de vingt livres de beurre par vache et soixante-quinze minots de blé froment.

Claude Bouchard comme René de la Voye savait écrire et il aimait à apposer sa signature au bas de tous les actes où il comparaissait.

C Bouchard

La seigneurie de Beaupré qu'habitait la famille de la Voye, lorsque René épousa Marguerite Bouchard, était alors couverte d'habitations depuis le cap Tourmente jusqu'au saut Montmorency. Concédée depuis déjà un demi siècle à plusieurs grands propriétaires, on conçoit que les colons étaient venus se fixer dans cette belle région, le long du grand fleuve, aux pieds des côteaux verdoyants qui forment comme un premier échelon aux monts des Laurentides. En 1683, il ne restait plus de place pour de nouvelles familles

dans cette partie du pays, à moins de s'enfoncer au milieu de la forêt, sur les flancs mêmes de la chaîne montagneuse qui borde l'horizon de Beaupré vers le nord.

La seigneurie de Beaupré s'étend le long du fleuve Saint Laurent, depuis le saut Montmorency jusqu'à la rivière du Gouffre, sur une distance de seize lieues. Depuis le cap Tourmente jusqu'au cap Maillard, — soit une longueur de quinze milles—la rive, coupée par des caps gigantesques qui plongent à pic dans la mer, est inhabitable. Il y a là une succession de promontoires plus élevés les uns que les autres : le cap Tourmente haut de 1892 pieds, le cap Rouge, le cap Gribanne, le cap à l'Abattis, le gros et le petit cap Maillard. Ce sont des mornes désolés entrecoupés de torrents qui roulent dans des gorges sauvages. Au pied de ces mornes il n'y a point de rivage et par conséquent aucune voie de communication par terre. La muraille se dresse toute droite et l'audacieux qui veut s'y aventurer n'a d'autres ressources pour s'empêcher de tomber à la mer que de se retenir par les mains ou par les pieds aux anfractuosités des rochers. C'est pourtant par ce défilé dangereux que les premiers colons osèrent s'engager afin de découvrir de nouvelles terres où ils pourraient établir leur enfants. Malheur aux pauvres voyageurs que la nuit ou le marée y surprenaient. Ce fut le sort du missionnaire Fillion, un des premiers curés de Beaupré, qui s'y noya le 6 juillet 1679. Son cadavre fut trouvé à la petite rivière Saint François-Xavier, par une sœur de la Congrégation, qui l'attacha à son canot et le ramena jusqu'à Sainte-Anne.

A l'est du cap Maillard, au fond d'une brèche de trois lieues de largeur, coule la petite rivière Saint-François-Xavier, qui arrose une bande de terre étroite mais fertile. Ce petit coin de la Suisse perdu en Amérique, profondément encaissé entre le cap Maillard et le cap de la Baie, attira l'attention des colons de la côte de Beaupré, en quête de trouver des établissements nouveaux pour leurs nombreuses familles. L'endroit était propice, et comme on s'y trouvait encore dans les limites de la seigneurie de Beaupré, propriété du séminaire de Québec, plusieurs décidèrent d'y prendre des terres. La colonisation semblait se diriger alors vers cette région. Dès le 30 décembre 1682, le gouverneur de la Barre avait concédé la seigneurie du Gouffre, à l'est de la rivière de ce nom et sur les bords de la baie Saint-Paul, à Pierre Dupré. En 1683, Pierre de Lessard obtenait celle des Eboulements. En cette année 1683, trois familles étaient déjà fixées à la baie Saint-Paul : Noël Simard, marié à Marie-Madeleine Racine ; Pierre Tremblay, marié à Marie-Madeleine Simard ; Pierre Dupré, marié à Catherine Caron. Ces trois familles venaient de Sainte-Anne de Beaupré.

Une des sœurs de Marguerite Bouchard, femme de René de la Voye, avait épousé le frère de Pierre Tremblay, et ce sont vraisemblablement les Tremblay et les Simard qui attirèrent René de la Voye vers la région de la Baie Saint-Paul.

En 1684, René de la Voye vint donc se fixer avec sa jeune femme Marguerite Bouchard sur les bords de la petite rivière Saint-François-Xavier. Son frère Jacques l'y suivit,

de sorte que, des six garçons de l'ancêtre René de la Voye, pas un seul ne demeura au berceau de la famille sur les terres fertiles de Sainte-Anne ou de Saint-Joachim.

Pierre avait fondé la branche de l'Ile-aux-Grues et du Cap Saint-Ignace ; Jean, celle de la Rivière-Ouelle ; Joseph, celle de Kamouraska ; René et Jacques devaient essaimer à la Petite-Rivière et à la Baie Saint-Paul.

II

Je ne connais rien de la vie laborieuse que mena René de la Voye pour conquérir un établissement sur la forêt épaisse qui couvrait alors la vallée de la Petite-Rivière et les flancs des Laurentides. L'humble carrière d'un défricheur est la même partout. Les jours de rude besogne succèdent aux jours de rude besogne, et personne ne songe à en écrire l'histoire.

On voit par les registres conservés à la Baie Saint-Paul que les enfants de Jean de la Voye établis à la Rivière-Ouelle venaient quelquefois rendre visite à leurs cousins de la Petite-Rivière. Pour ces marins et ces voyageurs des premiers temps, c'était promenade facile que de traverser le fleuve Saint-Laurent qui n'a dans ces parages qu'une largeur de six à sept lieues.

Le 20 juillet 1707, Jean de la Voye, chef de la branche de la Rivière-Ouelle, établissait avec cinq habitants de la Bouteillerie (Etienne Bouchard, Pierre Soucy, Jacques

Gagnon, Pierre Boucher et François Gauvin), une société pour la pêche des marsouins à la pointe de la Rivière-Ouelle (1).

Cette société fit de suite d'excellentes opérations et jeta l'aisance parmi ceux qui en formaient partie. Elle a duré jusqu'à nos jours et se continue parmi les héritiers des premiers sociétaires. Il y a peu de compagnie d'industrie dans notre province qui puisse se réclamer d'une existence aussi longue et aussi prospère (2).

C'est, sans doute, après avoir vu les excellents résultats de la pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle que les habitants de la Petite-Rivière Saint-François-Xavier résolurent de former une association du même genre.

Les associés furent Paul Cartier tant pour lui que pour les héritiers de Julien Fortin dit Belle-Fontaine, et Geneviève Gamache, René de la Voye, Jacques Fortin père, Anne Dodier pour son époux Noël Simard, Claude Larouche et Jacques Fortin fils, tous habitants de la Baie Saint-Paul, au lieu appelé la Petite-Rivière. Pour ne point se nuire les uns les autres et faire cet établissement, ils arrêtèrent les conventions qui suivent par acte sous seing privé redigé et signé par le curé Joriau le 18 avril 1722. Deux pêches furent établies sur la devanture des terres de René de la Voye, Claude Gauthier dit Larouche et Jacques Fortin père. Les terres des héritiers Fortin, Jacques Fortin fils et Noël Simard devaient servir d'avenues à ces pêches.

---

(1) Ordonnance de Raudot du 20 juillet 1707.

(2) Voir dans *Une Paroisse Canadienne*, de l'abbé Casgrain, p. 192 et s. l'historique de la pêche aux marsouins de la Rivère-Ouelle.

Les profits étaient partagés suivant la grandeur des terres de chacun, de même que les dépenses à faire pour l'établissement des pêches. La société devait durer neuf années sans qu'un associé put céder son droit à un autre. Les profits étaient divisés tous les ans. Chaque année, pourvu qu'avis en fût donné au mois de mars, un associé pouvait se désister de ses droits ou les reprendre. Cette société fut approuvée par ordonnance de l'intendant, le 5 juillet 1722 (1).

Il n'y a pas de doute que la pêche aux marsouins de la Petite-Rivière rapporta elle aussi des bénéfices considérables, mais elle n'a point eu une durée aussi considérable que celle de la Rivière-Ouelle. Il faut sans doute en attribuer la raison au fait que depuis une centaine d'années le rivage de cette partie du pays a subi des transformations considérables. Le fleuve y a rongé une vaste étendue de terrain, et des terres fertiles sur lesquelles vivaient autrefois un grand nombre d'habitants sont presque complètement disparues. On peut prévoir le temps où il ne restera plus de cultivateurs, le long du fleuve, au pied des côtes qui bordent la Petite-Rivière. On aura peine à croire qu'il fut un temps où sur cette longue batture que le fleuve laisse voir à marée basse, il y avait une paroisse avec son église et un curé. En 1858, on voyait encore les restes de l'ancien presbytère que le fleuve a emporté ainsi que l'ancienne église. Aujourd'hui tout est disparu.

René de la Voye mourut l'année même où se devait terminer l'association qu'il avait contractée pour la pêche des

(1) *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 297.

marsouins, le 8 décembre 1731, à l'âge de 74 ans. Il fut enterré deux jours après, à l'issue de la messe, dans l'église de la Petite-Rivière, par le missionnaire Antoine Abrat. A son enterrement assistait la plus grande partie de la paroisse. Le bon missionnaire fait son éloge en termes touchants dans l'acte de sépulture. " Il mourut, dit-il, dans des sentiments véritablement chrétiens, comme il avait toujours vécu. Il reçut pendant sa maladie deux fois le viatique avec une grande piété."

René de la Voye était à sa mort capitaine de milice de la Baie Saint-Paul, charge qu'il occupait depuis un grand nombre d'années. Il semble avoir joui d'une grande considération parmi les siens, et les registres le nomment toujours Mtre. René de la Voye, ce qui était une marque considérable de respect à l'époque.

Marguerite Bouchard,femme de René de la Voye,mourut quelques mois avant som mari. Elle fut inhumée le 6 avril 1731.

Lorsque René de la Voye mourut, il y avait quarante huit ans qu'il était parti de Sainte-Anne pour s'établir sur les bords de la Petite-Rivière. Bien des choses s'étaient passées pendant ce demi-siècle ! La rive sauvage,où il était venu planter sa tante de colon, s'était peuplé. Partout, autour de lui, s'étaient établies de nombreuses familles. La forêt était disparue pour faire place aux champs cultivés. Il put voir, avant de mourir, les gorges des Laurentides couvertes de belles moissons. La pêche de marsouins qu'il avait établi avec ses compagnons de travail produisait

déjà de beaux rendements, et il sut en profiter pour donner à ses enfants une bonne éducation, ainsi que l'on va voir.

Le bon chrétien, qui avait nom René de la Voye, n'eut pas avant de mourir, la consolation de voir un curé fixe dans la paroisse de la Petite-Rivière dont il avait été le pionnier.

Jusqu'en 1685 ce fut le curé de Sainte-Anne qui desservit, par voie de mission,les établissements de la Baie Saint-Paul, de la Petite-Rivière et des Eboulements. En 1681, furent commencés les registres de la Baie Saint-Paul. On possède au greffe de la Malbaie un " registre des baptêmes, mariages et sépultures faits à la Baie Saint-Paul et à la côte Saint-François-Xavier depuis que ces lieux sont établis transcrit mot à mot selon l'original le 29 août 1745 dont la même copie est au greffe de la prévoté de Québec de la même année 1745 y compris plusieurs actes de baptême des Eboulements, de l'isle aux Coudres et de la Malbaye." Le premier acte inscrit sur ce registre est celui du baptême de Rosalie Simard, le 2 mai 1681.—Elle était née à la Baie Saint-Paul le 14 novembre 1680.

Il y a aussi,au même greffe, un registre spécial à la Petite-Rivière, de 1681 à 1722.

Le premier curé résidant à la Baie Saint-Paul fut M. Gagnon. Il y arriva en 1685. De la Baie Saint-Paul, le curé desservait l'île aux Coudres, les Eboulements, la Malbaie et la Petite-Rivière.

M. Antoine Abrat, curé de la Baie Saint-Paul, ouvrit les registres de la Petite-Rivière le 1er décembre 1733.

III

De son union avec Marguerite Bouchard, René de la Voye eut dix enfants, dont voici les noms :

1. François-Xavier, né le 14 septembre 1684, à la Petite-Rivière, fut baptisé dans l'église de Sainte-Anne du Petit Cap, par l'abbé Thomas Morel, le 5 octobre 1684. Parrain, Jacques Bouchard, demeurant à la côte Saint-François-Xavier ; marraine, Marguerite Tremblay, fille de Pierre, demeurant à baie Saint-Paul. Il épousa, le 2 février 1714, Marguerite Savard, à la Petite-Rivière. Enterré le 13 février 1770 à Sainte-Anne de Beaupré.

2. Rosalie, baptisée dans la mission de Saint-François-Xavier, le 26 avril 1686, mariée au même endroit, le 27 novembre 1708, à François Roussel.

3. Claude, baptisé le 19 février 1690.

4. Jean, baptisé à la mission de Saint-François-Xavier, par M. Jean François Buisson, le 9 février 1693. Il était né le 13 janvier. Parrain, Pierre de la Voye, frère de l'époux ; marraine, Catherine Binville. Il épousa, le 18 novembre 1721, Hélène Fortin. Il fut inhumé à la Petite-Rivière, le 28 septembre 1748. C'est lui qui devait continuer la lignée jusqu'à ma mère.

5. Elizabeth, baptisée à la mission de Saint-François-Xavier, le 21 décembre 1695. Parrain, Jean Rondeau, charpentier du roi, demeurant à la baie Saint-Paul.

6. Marie, née et baptisée le 7 février 1698, à la mission de Saint-François-Xavier. Epousa Jean Bissonnet, le 19 juillet 1720.

7. Michel, baptisé le 8 mars 1700, dans l'église de Saint-François-Xavier.

8. JACQUES, baptisé le 1er novembre 1702, à la Petite-Rivière ; marié au même endroit, le 23 novembre 1729, à Angélique Tremblay, inhumé le 14 janvier 1768.

9. CATHERINE, baptisée à la Petite-Rivière, le 4 septembre 1704, mariée le 21 avril 1726, à Jean Tremblay, inhumée aux Eboulements, le 26 février 1779.

10. JOSEPH, baptisé le 7 mai 1707, à la Petite-Rivière, inhumé le 21 février 1727, à l'âge de 20 ans.



Rene de la Voye.

Fac similé de la signature de René de la Voye, en 1729, à l'âge de 72 ans.

Jacque Lavoye

Fac-similé de la signature de son frère, Jacques de la Voye. C'est Jacques de la Voye qui commença, vers le milieu du XVIIIe siècle, à retrancher la particule *de* et à signer tout simplement *Lavoye*.



CHAPITRE TROISIÈME

Jacques de la Voye.—Eglise de la Petite-Rivière.—Inventaire et partage des biens de Jacques de la Voye.

I

AVANT d'étudier la carrière des enfants de René de la Voye, il convient de dire un mot de son frère Jacques, qui vint s'établir avec lui à la Petite-Rivière.

Comme je l'ai dit déjà, Jacques épousa, à la Petite Rivière, le 15 févrrier 1706. Angélique Garant.

Il eut de cette union :

1. *Jacques*, bapt. le 20 mai 1707, marié le 26 janvier 1735, à Madeleine Guay, sép. le 14 septembre 1758.

2. *François*, bapt. le 8 avril 1709, marié le 25 juin 1736, à Madeleine Simard.

3. *Marie-Joseph*, bapt. le 23 juin 1711, mariée à Jean Martel, le 5 juin 1732, "en présence de presque toute la paroisse," dit le registre.

4. *Jean*, bapt. le 28 septembre 1713.

5. *Angélique*, bapt. le 23 juillet 1716, mariée le 23 novembre 1739, à Pierre Duchesne.

Angélique Garant, femme de Jacques de la Voye, mourut à la Petite-Rivière, en mai 1718, et fut enterrée le 17, dans le cimetière proche de l'église, " après avoir été confessée et avoir reçu le saint viatique et le sacrement de l'Extrême Onction, avec un désir qui montrait l'amour qu'elle avait eu pendant sa vie pour son Dieu," dit le registre.

Jacques de la Voye épousa en deuxième noce, à Charlesbourg, le 7 août 1719, Marie Barbot, veuve de Jean Bernard. De ce mariage il eut :

1. *Marie-Louise*, bapt. le 9 juin 1720, née le 23 mai.

2. *Rosalie*, bapt. le 28 septembre 1722, mariée le 1er juillet 1761, à Jacques Gagné.

3. *Pierre*, bapt. le 3 décembre 1724, sép. le 22 décembre 1732.

4. *René-Roch*, bapt. le 4 septembre 1725, marié le 13 novembre 1752, à Jeanne Bonneau.

5. *Barthélemi-Augustin*, né le 26 février 1729, marié 1° à Marie-Anne Gagné, le 9 novembre 1756 (contrat au greffe de Michel de la Voye, le 8); 2° à Marie-Joseph Amont, à l'Ile-aux-Coudres, le 9 novembre 1769 (contrat au greffe de Jean Néron, le 7).

6. *Geneviève*, bapt. le 26 février et sép. le 8 juillet 1729.

7. *Marie des Anges*, bapt. le 25 mars 1732, mariée le 3 novembre 1763, à Joseph Simard.

Jacques de la Voye mourut le 3 janvier 1752 à la Petite-Rivière. Sa femme Marie Barbot le suivit dans la tombe, le 12 décembre 1767.

Les dix enfants de René et les douze enfants de Jacques de la Voye ont fondé le clan de la Petite-Rivière qui s'est étendu par ses ramifications à la baie Saint-Paul et aux Eboulements. Par leurs alliances avec les Savard, les Roussel, les Fortin, les Tremblay, les Simard, ils formèrent une des familles les plus considérables de l'endroit.

Pierre Tremblay, seigneur des Eboulements, qui mourut le 17 octobre 1736, à l'âge de 78 ans, donna deux de ses filles aux enfants de René. Sa femme, Marie Roussin, qui donna, le 27 octobre 1738 (greffe Michel de la Voye), le terrain de l'église des Eboulements, donnait le 26 juin 1752, une terre à Jacques de la Voye, fils de René, son gendre. Deux des fils de Jacques, François-Xavier et René-Roch, acquirent le 14 juin 1746, du séminaire de Québec chacun une terre de cinq arpents de front à la mare à la truite sur les bords de la rivière du gouffre (greffe Michel de la Voye). Leur père en fit autant deux jours après (même greffe). Jacques, gendre du seigneur Tremblay, aimait la terre et les spéculations. On le voit acquérir, vendre, échanger (1).

Lorsque le curé de la baie Saint-Paul, M. Chaumont, fit construire en 1738, l'église de la Petite-Rivière, on voit que la famille des la Voye comptait au premier rang dans la paroisse.

---

(1) Cf. greffe de Michel la Voye, 6 mars 1738, 23 juillet 1750, 5 avril 1754, 29 avril 1760.

Je reproduis ici la note ancienne que j'ai trouvée au registre :

" Année de la bâtisse de l'église de la Petite-Rivière 1738.

" L'an 1738, nous soussigné, prêtre missionnaire de la baie Saint-Paul, avons fait bâtir la muraille de l'église de Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière y faisant les fonctions curiales par M. Flaman, Mtre entrepreneur de Québec, qui l'a commencée, le 19 juin après midi et l'a finie le 15 juillet, vers les huit à neuf heures du matin. Après quoi nous avons chanté une grand'messe en action de grâce en l'honneur de Saint-François-Xavier le patron de l'église, Louis Tremblay, fils de Michel, étant marguillier en charge, Antoine et François Bouchard, aussi marguilliers. La pierre qui est dans les fondements du milieu du rond point dans laquelle il a été posé une plaque de plomb sur laquelle il y a gravé dessus les noms de Messieurs Abrat et Filion et prêtres a été placée trois ans avant de bâtir dans la dite muraille, à la réserve des fondements où était la première chapelle, nous n'avons pas voulu toucher à cette pierre parce qu'elle était bénite, mais dans la suite par ces noms il semblera que c'est M. Abrat qui a fait bâtir cette église tandis qu'il est sorti de la paroisse trois ans ou environ de la paroisse on pourra se tromper vû que c'est nous soussigné qui l'avons fait bâtir et afin qu'il soit ajouté foi à cela nous avons redigé cet acte signé par les trois marguilliers, Louis Tremblay, Antoine Bouchard, François Bouchard, capitaine de la côte, Michel de la Voye, notaire royal, Joseph Dufour, huissier royal, Jean de la Voye. François Perron,

Pierre Simard, Jacques de la Voye, tous habitans qui ont aidé à bâtir aussi bien qu'Etienne Simard, François de la Voye et Flamand.

"Signé : Antoine Bouchard, Jacques de la Voye, Jean de la Voye, Michel de la Voye, Pierre Simard, Louis Tremblay, Chaumont, ptre."

Il *y* a encore un autre souvenir que la famille de la Voye a laissé dans cette paroisse. En arrière de Saint-François-Xavier, aux sources du bras nord-ouest de la rivière du gouffre, dans le creux des montagnes, on trouve un lac qui porte le nom de la Voye.

II

Il me reste maintenant à citer quelques précieux documents concernant la famille et l'état de fortune de Jacques de la Voye. Les pièces qui suivent sont tirées du greffe de Québec où elles sont déposées dans l'étude du notaire Boisseau. Elles parlent par elles-mêmes et n'ont pas besoin de commentaires.

A Monseigneur

L'Intendant,

Supplie tres humblement Jacques Lavoye, habitant de la petite Rivière Saint-François-Xavier, disant qu'il auroit épouzé en première nopce Angélique Garand, avec laquelle il a eut cinq enfans dont trois sont majeurs, un mort et reste une fille mineure ; et en seconde nopce Marie Barbot, avec qui il a eut aussy cinq enfans, dont deux sont decedez et trois mineurs vivant ; que le suppliant auroit convollé en seconde nopce avec la d. Barbot sans que l'un et l'autre ay

fait faire inventaire des biens meubles et immeubles de leur première communauté, c'est à quoy le suppliant a manqué, moins par la bonne volonté, que par le deffaut de gens capables sur les lieux d'y procéder ; mais présentement qu'il y a un huissier au d. lieu de la petite Rivière Saint-François, il désirerait faire faire les d. deux inventaires, affin de dissoudre les d. communautés.

Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise authoriser Joseph Dufour, huissier royal immatriculé en la prevosté de Québec, à faire l'inventaire de la première communauté d'entre le suppliant et sa première femme, après préalablement avoir fait élire un tuteur à Angélique Lavoye, mineure du premier lit du suppliant, et un subrogé tuteur ; pour après le d. inventaire fait et parfait, estre procédé aux partages des biens meubles et immeubles de la communauté d'entre luy suppliant et la d. Angélique Garand, sa première femme, le tout sans préjudice à la reddition du compte qu'il doit aux enfans du premier lit comme ayant été leur tuteur naturel, authoriser pareillement le d. Dufour à recevoir le serment de l'assemblée qui sera faite pour l'élection des tuteur et subrogé tuteur de la d. mineure du premier lit du sup't. p'r estre le tout déposé au greffe de la prevosté de cette ville, pour y avoir recours en cas de besoin. C'est la grâce qu'il espère de Monseigneur. Présentée par le suppliant en personne qui a déclaré ne savoir écrire ny signer.

GILLES HOCQUART, etc.

Vu la requeste, nous avons commis, authorisé et subdelegué M. Vallier, supérieur du séminaire et théologal de l'Eglise de Québec, pour estre procedé par dev't luy à l'élection d'un tuteur et subrogé tuteur à Angélique Lavoye, fille mineure du suppliant et de deffunte Angélique Garand, sa première femme, en la manière accoutumée, à l'effet de quoy il sera assemblé par dev't le d. Sr. Vallier le nombre de sept parents de la d. Angélique Lavoye, lesquels presteront serment de proceder en leur ame et conscience à la d. élection d'un tuteur et subrogé tuteur à la d. mineure, lesquels tuteur et subrogé tuteur eslus presteront aussy serment de

bien et fidellement s'acquitter des d. charges, pour ensuite estre fait inventaire par le même Sr. subdelegué des biens meubles et immeubles de la première communauté d'entre le d. supliant et deffunte Angélique Garand, sa première femme, ensuitte proceder au partage des biens de la d. première communauté du supliant entre luy et ses quatre enfants de son d. premier lit, après avoir fait faire la prisée des meubles par deux anciens habitants au choix du d. Sr. subdelegué, qui presteront aussy serment prealablement de la faire en leur âme et conscience. Et seront le d. acte d'élection de tuteur et subrogé tuteur à la d. mineure Lavoye, inventaire et partage des biens de la d. première communauté du sup't deposés avec les présentes au greffe de la Prevoté de cette ville, ou le d. inventaire sera fait clorre dans les trois mois de l'ordonnance. En cas d'absence du d. Sr. Vallier, authorisons pour tout ce que dessus le Sr. Chaumont, missionn're de l'Isle aux Coudres et des Eboulemens, mandons, etc.

Fait à Québec, le 22 juillet 1736.

HOCQUART.

Par Monseigneur
DEVALMUR.

L'an mil sept cents trente six et le treize daoust, à la requete de Jaques Lavoye, habitant de la petite rivière en la seigneurie de Beaupré, époux en première nopces d'Angélique Garend et en seconde nopces de Marie Barbot, et en conséquence de l'ordonnance de Mgr Lintendant en datte du 22 juil. 1736 qui nous commet à l'effet des presentes nous soussigné prêtre supérieur du séminaire de Québec, Théologal de la Cathédrale, nous sommes transportés en la maison du d. Jacques Lavoye p'r procéder à l'élection d'un tuteur et subrogé tuteur à Angélique Lavoye, fille mineure issue du mariage du d. Lavoye avec la d. Angélique Garend, où nous avons assemblé au d. nom six des plus proches parents de la d. Angélique Lavoye, sçavoir, Jacques Lavoye, François Lavoye, frères de la d. mineure, issus du même mariage, Jean Martel, officier de milice, son beau frère p'r avoir épousé Marie-Joseph Lavoye, sœur de la d. mineure,

Jean, Michel et Jacques Lavoye, cousins germains de la d. mineure du même côté, et ne s'étant point trouvé d'autres parents, on a choisi, en commun accord des parents, Pierre Simard, ancien habitant du d. lieu amy de la d. pour remplir le nombre de sept qui doivent concourir à la d. élection après avoir prêté entre nos mains le serment acoutumé, et ils ont élû pour tuteur le d. Jaques Lavoye, père de la d. Angélique, et pour subrogé tuteur, François Perron, habitant du d. lieu, lesquels ont accepté la d. tutelle et subrogation de tutelle, et nous avons pris en vertu de la d. ordonnance le serment des d. tuteur et subrogé tuteur, lesquels ont juré de remplir leur devoir de la d. tutelle et subrogation de tutelle en leur âme et conscience, ainsi fait en la d. maison, l'an et jour susdits, en présence d'Etienne Simard et Charles Simard, qui ont déclaré ne scavoir signer, et ont les d. Jean, Michel et Jacques Lavoye, Pierre Simard, tuteur, et François Perron, élu subrogé tuteur, signé avec nous à la présente, Jaques Lavoye, tuteur, Jean Martel, Jaques et François Lavoye ont déclaré ne scavoir signer, lecture faite suivant l'ordonnance.

MICHEL LAVOYE,
JEAN LAVOYE,
JACQUES LAVOYE,
PIERRE SIMARD,
FRANÇOIS PAIRON.
VALLIER, Sup.

L'an mil sept cent trente-six et le treizième daoust, à la requête de Jaques Lavoye, habitant de la petite rivière en la seigneurie de Beaupré, et en conséquence de l'ordonnance de Mgr l'Intendant qui nous authorise à l'effet des présentes nous soussigné, prêtre supérieur du séminaire de Québec, théologal de la cathédrale de Québec, nous sommes transportés avant midy à la maison du d. Jacques Lavoye, pour procéder à l'inventaire des meubles et immeubles, bestiaux, ustencils, titres, etc., de la communauté du d. Jaques Lavoye et Angélique Garend, son épouse en première nopces, pour ensuite procéder au partage et dissolution de la d. communauté du d. Lavoye et Angélique Garand, du mariage des-

quels il reste trois enfants majeurs et Angélique Lavoye, fille mineure de vingt-cinq ans, où étant en présence de Jaques Lavoye, père de la fille et élu tuteur, François Pairon, subrogé tuteur, et Michel et Jean Lavoye, parents, nous avons fait élection de deux habitants du d. lieu, conformément à la d. ordonnance, pour priser et estimer les d. biens de la d. communauté, scavoir Pierre et Etienne Simard, lesquels ont fait serment entre nos mains qu'ils feroient la la d. prisée et estime en leur âme et conscience, nous avons pareillement exigé serment du d. Jacques Lavoye de montrer aux d. priseurs estimateurs tous les meubles et immeubles appartenant à la d. communauté. Fait au d. lieu, l'an et jour susd., en présence des d. tuteur, subrogé tuteur et témoins.

François Pairon,
Michel Lavoye,
Jean Lavoye,
Vallier.

Dans la première chambre en entrant, s'est trouvé une marmite de fer estimée trois livres dix sols...	3	10
Une autre marmite de fer prisée deux livres..........	2	
Une poelle de fer prisée une livre dix sols.............	1	10
Onze cuillères d'étain prisées deux livres dix.........	2	10
Deux assiettes d'étain prisées deux livres...............	2	
Un bassin de terre et deux assiettes de terre prisées huit sols..		8
Une grande terière prisée deux livres...................	2	
Une petite terière prisée quinze sols		15
Une autre prisée vingt sols..................................	1	
Un sciot prisé quatorze sols......		14
Une lime et un marteau prisés vingt sols.............	1	
Une plaine prisée deux livres dix sols..................	2	10
Une lanterne de ferblanc prisée quinze sols...........		15
Une coulombe prisée deux livres	2	
Une enjambioite prisée quinze sols.......................		15
Trois faussilles trente sols	1	10
Un chien de fer vingt sols....................................	1	
Quelques vieilles ferrailles dix sols...........		10
Une vieille hache trente sols........	1	10

Une autre deux livres..	2		
Une hache à main trente sols...............................	1	10	
Une autre hache une livre cinq..............................	1	5	
Un fusil et sa poire vingt-six livres........................	26		
Un sas monté vingt sols..	1		
Un coffre avec sa ferrure trois livres dix................	3	10	
Quatre fers à cheval deux livres dix......................	2	10	
Diverses futailles sept livres diz sols six deniers......	7	10	6
Trois verilles vingt sols..	1		
Un attelage de cheval sept livres...........................	7		
Un roet à faire de la toile vingt sols.....................	1		
Une charrüe garnie seize livres dix........................	16	10	
Deux faux trente-trois sols.....................................	1	13	
Dans la chambre à côté de la maison ne s'est trouvé rien qui puisse être estimé.			
Au moulin, six minots de farine neuf livres............	9		
Dans le grenier se sont trouvés neuf minots de bled à trente sols le minot..	13	10	
Un vieux van et 2 demi barriques quinze sols		15	
Un chien dix sols..		10	
Petits baquets ou tinetes trente sols......................	1	10	

Suivent les bestiaux.

Quatre nourritureaux cochons vingt-huit livres......	28	
Une jument vingt-cinq livres..................................	25	
Quatre moutons à cent sols pièce..........................	20	
Quatre petits cochons estimés six livres................	6	
Deux vaches cinquante livres................................	50	
Deux petits tauraux vingt-cinq livres.....................	25	
Quatre oyes cinquante sols....................................	2	10
Trois poules trente sols..	1	10
Une poule-dinde vingt sols.....................................	1	

Suivent les batiments.

Une maison de bois prisée quarante-cinq livres.......	45
Une petite laiterie cent sols..................................	5
La grange et étables quarante livres......................	40

Suivent les titres et papiers.

Contract de concession d'une terre de huit arpens à Pierre Tremblay, à la Petite-Rivière, du 20 oct. 1725 coté........ *A*

Vente de la d. terre à Jacques Lavoye, du 16 oct. 1726. *B*

Billet de concession d'une terre de 8 arpents dans l'anse au pomier signé Varennes, du 8 aout 1711, cot............***C***

Acte de mariage entre Lavoye et Angélique Garend, du 12 fév. 1716, cot..***D***

Suivent les dettes passives.

Au séminaire, tant p'r arrérages de cens et rente jusqu'à ce jour que pour un lods et vente de l'acquisition qu'il a faite de Pierre Tremblay montant à six livres treize sols quarante-trois livres quatorze sols..	43	14
A la succession d'Ange Simard quarante livres.	40	
A Poitevin autrement Boislie trente livres............	30	
A Noel Simard cent sols p'r l'inventaire de Noel Simard..	5	
A Charles Michel p'r une cheminée dix-huit livres..	18	
A Jacques Lavoye p'r bled prêté........................	3	15
Lavoye p'r meubles pr's du moulin à scie quarante-deux livres sept sols..................................	42	7
A levé vingt-cinq sols..	1	5

Et a déclaré ne conoitre pas d'autres detes passives de la d. communauté.

Suivent les dettes actives.

Pierre Simard doit à la succession p'r planches sciées deux livres treize sols....................................	2	13
François Perron doit item	2	13
Savard doit item quatre livres............................	3	10
Brisson doit item quatre livres............................	4	
Hervé doit deux livres..	2	

Suit le moulin à scie.

Le tiers de ce moulin appartient à la d. succession et d'autant qu'il ne soit pas possible que le d. tiers de moulin fut divisé en tant de parties, il a été convenu entre les parents qu'il fallait le crier, et la d. criée ayant été faite sur le champ, devant nombre de personnes, il a été adjugé à François Lavoye p'r la somme de quarante-deux livres qu'il s'est chargé de payer à la Toussaint prochaine..... 42

De plus, il y a environ soixante planches au d. moulin estimées douze livres 12

Il s'est trouvé sur la terre du d. Lavoye une pêche à marsouin tendue avec une pêche à anguille, un nombre de cordes de bois buché que le d. Jacques Lavoye na pas pu déclarer, il sera estimé lors du charoy par les deux estimateurs, et il a été convenu par les trois enfants majeurs qu'ils laisseraient le d. bois à leur père et que pour la part de la mineure François Lavoye s'est engagé d'en rendre pareille quantité à sa d. sœur lorsqu'elle en aura besoin.

Parraport à la levée et au revenu des pêches tendues, il a été convenu que le provenu tant de la d. terre que de la pêche seroit levé à frais communs et à profit à proportion, mais pour la part de la d. mineure, le d. Jaques Lavoye, son père et tuteur, s'est chargé de la lever, dont la moitié luy appartiendra p'r ses peines et travaux, et de l'autre moitié il tiendra compte à sa d. fille.

Les fonds de la d. succession consistent en une terre de huit arpents joignant Paul Simard et Pierre Simard, et dans lance au pomier une autre terre de huit arpens joignant d'un coté aux terres non concédées et d'autre coté à François Perron. Tels sont les meubles et immeubles, bestiaux, etc, appartenant à la d. communauté tels qu'ils ont été déclarés et estimés, et lesquels meubles et bestiaux ont été laissés sous la garde du d. Jaques Lavoye, tuteur, p'r les représenter lorsque besoin sera fait au d. lieu, l'an et jour susdit par nous soussignez en présence des susnommez et de Jean Martel, Jaques Fortin, Jaques et François Lavoye, Jaques Lavoye.

François Pairon,
Pierre simard,
Jean Lavoye,
Michel Lavoye,
Jacques Lavoye,
Vallier, Sup.

Et procédant en outre authorisés comme dessus au partage des d. biens, 1° il a été convenu de faire des lots égaux des d. terres, et par les d. estimateurs, il a été dit que la partie du nord-est où est sise l'habitation du d. Jaques Lavoye, seroit de trois arpens et celle du sud-ouest de cinq, attendu que la valeur et l'étendue des fonds n'est pas égale,

et que l'habitation et autres batiments aussi bien que le jardin demeureroient uns et communs entre les d. héritiers et les lots ayant été tirez au sort le coté du nord-est est echû au d. Jaques Lavoye et celuy du sud-ouest à ses enfants issus de la d. Angelique Garand.

2°. La d. moitié de la d. terre consistant en cinq arpents sera divisée par portions égales par les d. estimateurs. La 1ère joignant Jaques Lavoye, père, appartiendra à Jaques Lavoye, fils. La 2e est échue à la mineure. La 3e à Jean Martel, et la 4e à François Lavoye, car ainsy il a été tiré au sort.

3° La terre de lance au pomier a été pareillement partagée également en deux de quatre arpens chacune, et celle du sud-oüest joignant Perron est echûe au d. Jaques Lavoye, père, et l'autre aux d. enfants qui la possèderont suivant les portions égales qui en seront faites par les d. estimateurs en cet ordre qui a été réglé par le père, scavoir que la 1e au nord-est appartiendra à Jaques Lavoye, fils, la 2e à la mineure, la 3e à Martel, et la 4e joignant le d. Lavoye, père, appartiendra à François Lavoye.

4° La levée ou le bled aussi bien que le foin et autres fruits pendant seront perçus au profit et frais communs au prorata, aussi bien que le revenu de la pêche a été seulement accordé p'r le bien de la d. mineure que le d. Jaques Lavoye percevroit la portion à elle appartenantes et que la d. moitié de la d. portion luy seroit assignée p'r ses peines, soins et travaux, et tiendra compte de l'autre moitié quittement à la d. mineure.

5° Pourront les d. héritiers se servir des d. batiments qui demeureront communs, mais ceux qui les habiteront et s'en serviront seront tenus de les entretenir.

6° Il sera vendu des d. meubles jusqu'à la concurrence des dettes passives,au 1er dimanche qui sera commode p'r être le prix employé en payement des d. dettes, le reste sera partagé, et sa part qui échoira par le sort à la mineure sera criée pour être les deniers qui en proviendront mis entre les mains du d. tuteur p'r les employer et en repondre conformément aux loix.

Ainsi fait et passé en la d. maison par nous et les estimateurs susd. en présence des parents et témoins cy-dessus nommés l'an et jours susd.

PIERRE SIMARD,
FRANÇOIS PAIRON,
JEAN LAVOYE,
MICHEL LAVOYE,
Jacques Lavoye,
VALLIER Sup.

8 9'bre 1736.

Acte de tutelle d'Angélique Lavoye, fille de Jacques Lavoye, avec feue Angelique Garend, du 13 aoust 1736, l'in're des biens de la comm'té du d. Lavoye avec la d. feue Garend, ensemble le partage fait des d. biens, a le tout été apporté par le Sr. Hodienne,ecclésiastique,pour être déposé en notre étude, en conséq'ce de l'ordonnance de M. l'intendant étant au bas de req'te p'tée par le d. Lavoye, le 22 juillet 1736, qui autorise M. Vallier, sup're du séminaire de Québec, a f're le d. acte de tutelle, in're et partage, duquel depos nous avons donné acte au d. Sr. Hodienne pour servir et valoir aux p'tyes ce que de raison et avoir recours aux d's pièces quand besoin sera, et a la d. Hodienne signé avec nous le présent à Québec, le 8 9'bre 1736.

G. HODIESNE,
BOISSEAU.





CHAPITRE QUATRIÈME

Enfants de René de la Voye.—Claude de la Voye, prêtre du séminaire de Québec.—Le notaire Michel de la Voye.

I

Etudions maintenant la postérité des enfants nés du mariage de René de la Voye et de Marguerite Bouchard. René eut six garçons : François-Xavier, Claude, Jean, Michel, Jacques.

François-Xavier eut de Marguerite Savard :

1. *Joseph-François-Xavier*, bapt. le 3 janvier 1715, marié le 2 fevrier 1746 à Marguerite Laforest.

2. *Marie-Joseph*, bapt. le 15 mai 1717, mariée le 3 novembre 1751, à Augustin Boivin, sép. le 28 janvier 1754.

3. *Basile*, bapt. le 8 sept. 1719, marié 1° le 27 juillet 1750 à Marie-Jeanne-Françoise Tremblay, aux Eboulements ; 2° marié à Marie Martineau, à St-François de l'île d'Orléans, le 13 janvier 1759.

4. *Ambroise*, bapt. le 20 avril 1721, marié le 8 janvier 1759, à Lavaltrie, à Geneviève Vignau.

5. *Marguerite*, bapt. le 15 novembre 1722, mariée le 1er février 1745, à Charles-Amador-Liénard Durbois (contrat du 31 janvier, greffe Michel Lavoye), sép. le 10 mai 1779.

6. *Charlotte*, bapt. le 20 juillet 1724, mariée 1° à Etienne Allaire, le 6 novembre 1747 ; 2° à Joseph Poulin (St-Joachim), le 9 janvier 1751.

7. *Marie-Victoire*, bapt. le 28 octobre 1728, mariée le 1er juin 1750 à Joseph Tremblay.

8. *Brigitte*, bapt. le 4 septembre 1731.

9. *Marie-Joseph*, bapt. le 4 octobre 1734, mariée à Saint-Joachim, le 31 mai 1762, à Pierre Fournier.

Trois garçons de FRANÇOIS-XAVIER ont laissé de la postérité : *Basile*, *Joseph-François-Xavier* et *Ambroise*.

BASILE eut de son premier mariage : 1. *Basile-Pierre*, bapt. le 17 oct. 1751 ; 2. *Marie-Charlotte*, bapt. le 7 octobre 1734, sép. le 12 janvier 1760; 3. *Etienne-Denis*, bapt. et sép. en juillet 1756 ; 4. *Marie-Denise*, bapt. et sép. en juillet 1756. De son deuxième mariage avec Marie Martineau, il eut : 1. *Ursule-Julie*, bapt. le 11 mars 1760 ; 2. *Laurent*, bapt. le 11 août 1761 ; 3. *Marie-Suzanne-Thérèse*, bapt. le 15 octobre 1762 ; 4. *David*, bapt. le 29 janvier 1764 ; 5. *Basile*, bapt. le 20 janvier 1766, marié le 22 novembre 1791, Marie-Joseph Marié, à Québec ; 6. *Augustin*, bapt. le 25 juin 1767, sép. le 3 janvier 1791 ; 7. *Jean*, bapt. le 10 mai 1768 ; 8. *André*, bapt. le 28 juin 1772.

AMBROISE, marié à Lavaltrie, eut de Marie-Louise Vigneau : *Marguerite*, bapt. en 1773, sép. le 8 juin 1778, à Repentigny ; *Marie-Louise*, bapt. en 1775, sép. le 27 avril 1777 ; *Jean-Baptiste*, bapt. le 2 sept. 1779.

JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER eut de Marguerite Laforest : *Joseph*, bapt. le 15 novembre 1761.

Basile a possédé plusieurs propriétés. On peut voir au greffe de Michel Lavoye, les actes qui suivent : 15 avril 1747, vente de Jacques Perron à Basile Lavoye ; 15 juillet 1748, vente de Basile Lavoie à Etienne Allaire ; 26 janvier 1751, vente de Jean Bouchard à Basile Lavoye. Sous le nom de François-Xavier Lavoie, on trouve au même greffe : 8 avril 1741, contrat d'achat de François Lavoye ; 29 juin 1748, vente par F.-X. Lavoye à Etienne Allaire ; 30 juin 1748, inventaire de F.-X. Lavoye ; 4 décembre 1753, vente de François Martel à François Lavoye ; 20 février 1755, vente de Antoine Bouchard à François Lavoye ; 17 mars 1755, vente de F.-X. Lavoye à Thomas Côté ; 11 novembre 1755, vente de Frs Lavoye à Jean Simard. Sous la date du 25 février 1753, on trouve une vente de Ambroise Lavoie à Amador Durbois.

JACQUES DE LA VOYE, marié à Angélique Tremblay, a eu d'elle :

1. *Marie-Agathe-Françoise*, bapt. le 23 octobre 1730, mariée 1° à François Simard, le 16 juillet 1756, 2° mariée à Joseph Blau, le 18 fév. 1760.

2. *Jacques*, bapt. le 29 mai 1732, marié à Marie-Geneviève Perron, le 23 octobre 1756, sép. le 16 janvier 1785.

3. *Angélique*, bapt. le 23 juin 1734, mariée à Etienne Simard, le 13 janvier 1755, sép. le 31 janvier 1756.

4. *Ursule*, sép. le 1er septembre 1736.

5. *Marie*, bapt. le 10 septembre 1737, mariée le 3 novembre 1761, à François Simard.

6. *Charles*, bapt. le 7 novembre 1739, marié en 1768, à Madeleine Paré.

7. *Marie-Rachel*, bapt. et sép. le 19 décembre 1741.

8. *Apolline*, bapt. et sép. en 1743.

9. *Emérance*, bapt. le 5 février 1744, mariée à Ludi Tremblay, le 17 novembre 1762.

10. *Thècle-Opportune*, bapt. le 15 mai 1746.

11. *Henri-Marie*, bapt. et sép. en juillet 1748.

12. *Marguerite*, bapt. et sép. en décembre 1749.

13. *Etienne-Henri*, bapt. le 18 avril 1753.

Ce dernier fut trouvé noyé au rivage et enterré le 19 avril 1787. Il avait épousé, le 18 janvier 1779, Félicité Simard, fille de Pierre et de Marie-Josette Gagnon.

Angélique Tremblay, veuve de Jacques de Lavoye, fut enterrée le 13 avril 1791, à l'âge de 82 ans.

Six des enfants de Jacques de Lavoye ont laissé de la postérité, mais il n'est pas nécessaire de pousser plus loin la filiation de ce côté. Disons seulement qu'une des filles de Jacques, époux de Marie-Geneviève Perron, naquit le 27 juin 1759, dans les bois où s'étaient réfugiés les habitants pendant l'invasion anglaise.

II

J'ai dit déjà que René de la Voye avait acquis par son industrie une honnête aisance et qu'il sut en profiter pour faire donner à ses enfants une bonne instruction. Le troisième de ses enfants, Claude, entra au séminaire de Québec où il termina ses études en 1713. Il fut ordonné prêtre à Québec, le 7 avril 1715. Il se trouvait à la Baie Saint-Paul, le 29 juillet 1715, avec M. Glandelet, doyen du chapitre de Québec, lorsque le curé Jacques Leblond y mourut comme il revenait d'administrer des malades à Tadoussac. Claude desservit la Baie Saint-Paul tout le mois d'août en attendant l'arrivée d'un nouveau curé. Ce jeune prêtre, plein de zèle et de dévouement, mourut à Québec, le 13 février 1717, à l'âge de 28 ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Québec.

Le septième enfant de René de la Voye, Michel, reçut aussi une bonne instruction.

Le 30 décembre 1737, pour l'utilité des habitants de la Baie Saint-Paul et des paroisses circonvoisines, l'intendant Hocquart nommait Michel de la Voye, à l'office de notaire royal dans l'étendue des paroisses situées à la côte du nord du gouvernement de Québec depuis la Petite-Rivière jusque et y compris la côte de Malbaie et de l'île aux Coudres (1).

Les établissements de cette région, quoique déjà considérables, ne paraissent pas avoir eu avant cette époque aucune organisation régulière. C'est le missionnaire qui recevait les actes des colons, ou encore, dans les questions contestées, l'intendant déléguait ses pouvoirs aux capitaines de milice ou à quelques personnes en vue.

Le 25 mai 1736, Joseph Dufour avait été nommé huissier dans les paroisses de la Petite-Rivière, Saint-François-Xavier, Baie Saint-Paul, Eboulements, ile aux Coudres (2).

Michel de la Voye résidait au bailliage de Beaupré à la Petite-Rivière dite Saint-François-Xavier. Son étude qui est considérable commence au printemps de 1738. Elle est intéressante à consulter pour les familles Tremblay, Simard, la Voye et Perron. C'est l'histoire de la propriété foncière de cette région alors isolée du reste de la colonie. Voici quelques actes que j'ai particulièrement notés :

---

(1) *Reg. ord. int.* vol, 26, p. 24 ; *Reg. ins. prév.* vol 26.

(2) *Reg. ord. int.* vol. 24, p. 60.

27 octobre 1738.—Donation par Marie Roussin du terrain de l'église des Eboulements.

16 avril 1750.—Inventaire de la ferme de la baie Saint-Paul.

17 juillet 1752.—Conditions faites par M. Bazire et les habitants de l'île aux Coudres.

2 septembre 1754.—Partage des caps Maillard.

Michel de la Voye, en dépit des ordonnances, ne se gênait en aucune façon pour recevoir les conventions où ses proches étaient intéressés. J'ai déja cité plusieurs de ses actes au cours de cette étude. En voici quelques autres :

31 octobre 1744, concession par Joseph de la Voye aux Eboulements ; 16 janvier 1745, contrat de mariage de Joseph de la Voye et de Marie-Charlotte Gagnon ; 1751, contrat de mariage d'Augustin Boivin et de Marie Josette la Voye ; 27 mars 1752, procuration de Charlotte la Voye à Michel de la Voye ; 16 septembre 1753, vente par Joseph de la Voye à René de la Voye ; 9 janvier 1754, contrat de mariage d'Augustin Girard et de Françoise de la Voye ; 1er septembre 1755, vente par Augustin de la Voye à Louis Tremblay ; 24 janvier 1756, procuration Louis Gilbert à Michel de la Voye ; 17 novembre 1756, contrat de mariage de Pierre de la Voye et de Françoise Tremblay ; 30 mars 1758, vente par Marie la Voye à Joseph la Voye ; 1761, 20 avril, contrat de mariage de Etienne Gagnon et de Marie Madeleine la Voye.

Michel de la Voye s'occupait aussi de la culture des champs et de construire des maisons, c'est lui qui bâtit la vieille église de Tadoussac ainsi qu'en fait foi l'inscription que l'on a trouvé sur une plaque de plomb enfouie sous les fondations.

" L'an 1747, le 16 mai, M. Cugnet, fermier des postes, F. Doré, commis, Michel de la Voye, construisant l'église, le P. Coquart, Jésuite, m'a placée.

J. H. S.

Le tabellion de la Voye mourut le 8 avril 1779 à l'âge de 80 ans. Il parait avoir exercé sa profession jusqu'en 1772.

Ce n'est pas sans une émotion mêlée de respect que je compulsais, le 24 août 1894, le greffe de ce grand aïeul qui est déposé dans les voûtes du palais de justice de la Malbaie.

Michel de la Voye avait épousé, en 1724, Marie-Joseph Filion. Il en eut :

1. *Michel*, bapt. le 14 août 1725, marié le 19 novembre 1753, à Marie-Louise Simard ; 2. *René*, bapt. le 12 mars 1727, marié le 7 janvier 1754, à Marie-Agathe Tremblay ; 3. *Pierre*, bapt. le 30 août 1728, marié le 17 novembre 1756, à Marie-Reine Dufour ; 4. *Marguerite*, née en 1730, morte en 1731 ; 5. *Honoré-Joseph*, bapt. le 21 août 1731, marié 1° à Geneviève Bolduc, à Saint-Joachim, le 19 avril 1762, 2° à Madeleine Bernier,

au Cap Saint-Ignace, le 2 juillet 1764 ; 6. *Jean*, né en 1733, mort en 1761; 7. *Marie-Joseph*, bapt. le 4 novembre 1734, marié le 7 janvier 1754, à François Tremblay ; *Madeleine*, bapt. le 28 décembre 1736, mariée le 23 octobre 1756, à Jean-Baptiste Savard ; 9. *Marguerite-Geneviève*, bapt. le 18 mars 1738, mariée le 3 novembre 1761, à Antoine Tremblay ; 10. *Emérance*, bapt. le 23 janvier 1740, mariée le 17 novembre 1768, à Joseph de la Voye. (Contrat de mariage au greffe de Jean Véron, sous le nom d'Emérentienne).

Michel de la Voye se donna à son fils aîné Michel ainsi qu'en fait foi un acte d'accord entre ce dernier et ses autres frères, sous la date du 9 octobre 1769, folio 65, greffe de Jean Véron.

Ce Jean Véron fut celui qui succéda à Michel de la Voye dans sa charge de notaire. Il pratiqua à la Baie Saint-Paul du 4 mai 1768 au 14 juin 1798. Son étude est intéressante à consulter par ce qu'elle contient toutes les concessions que fit le seigneur Nairne à la Malbaie. Sous la date du 24 mai 1770, j'y ai trouvé une donation par le curé Chaumont à la fabrique de la Baie Saint-Paul. Sous la date du 17 septembre 1768, se trouve l'inventaire des biens de François de la Voye et de sa femme Madeleine Simard.

Le 1er juillet 1783, Joseph de la Voye, petit-fils du notaire, épousait Marie-Anne, fille du notaire Jean Véron(1).

---

(1) J'ai compulsé les archives de la Baie Saint-Paul jusqu'en 1789 et celles de la Petite-Rivière jusqu'en 1820.

Les enfants de Michel de la Voye s'établirent à la baie Saint-Paul et à la Petite-Rivière. L'un d'eux s'est fixé au cap Saint Ignace et y a fait souche. Une de ses filles épousait le 3 octobre 1791 Pierre Noël Frégeau, de cette paroisse.

Des enfants de René de la Voye il ne me reste plus maintenant qu'à étudier Jean de la Voye, troisième de ses fils, qui devait continuer la lignée jusqu'à ma mère.





CHAPITRE CINQUIÈME

Jean de la Voye. —Quelques événements paroissiaux.—Le voyageur Kalm à la Petite-Rivière.

I

Si j'en juge par sa signature,Jean de la Voye avait reçu une aussi bonne instruction que ses frères, le notaire Michel et le prêtre Claude, mais il préféra avant tout la vie calme des champs.

Jean Lavoye

Né le 13 janvier 1693, Jean de la Voye épousa à la Baie Saint-Paul, le 18 novembre 1721, Hélène Fortin dit Bellefontaine, fille de Jacques Fortin, respectable cultivateur de cette paroisse, et de Catherine Biville. Les Fortin étaient originaires de Notre Dame Leverd, évêché du Mans.

L'aïeul vint s'établir au pays vers 1652. Il avait épousé une fille de Nicolas Gamache, qui fut seigneur de l'Islet et l'un des bienfaiteurs de l'église du cap St-Ignace. Par son mariage Jean de la Voye se trouva uni aux meilleures familles de la baie Saint-Paul, de la côte de Beaupré et des seigneuries de la côte du sud.

La carrière de Jean de la Voye fut paisible et s'écoula dans une douce et sereine quiétude. Heureux les hommes qui n'ont pas d'histoire. Cet aïeul mourut le 29 septembre 1748, à la Petite-Rivière, à l'âge de 55 ans. Sa femme le suivit dans la tombe le premier mars 1773, à l'âge de 68 ans. Douze enfants naquirent de ce mariage :

1. JEAN-BAPTISTE, bapt. le 29 novembre 1722.

2. JOSEPH, bapt. le 20 avril 1725, marié le 18 janvier 1745, à Marie-Charlotte Gagnon, aux Eboulements. C'est lui qui achetait une terre en cette paroisse, en 1744.

3. DOMINIQUE, bapt. le 3 juin 1727, marié le 7 janvier 1754, à Madeleine-Rose Simard.

4. FRANÇOIS, bapt. le 9 octobre 1729, marié le 24 janvier 1757, à Agathe Gagnon.

5. LOUISE, bapt. le 30 novembre 1732.

6. LOUIS, bapt. en 1734, marié à Julie Simard, le 10 janvier 1757. C'est lui qui devait continuer la lignée jusqu'à ma mère.

7. MARIE-PROCULE, bapt. le 9 février 1735, mariée le 7 janvier 1754, à Augustin Girard, sép. le 18 novembre 1769.

8. MICHEL, bapt. le 29 mars 1737, marié à Marie-Agathe Girard, sép. le 26 novembre 1780.

9. STANISLAS, bapt. le 16 août 1740. Il épousa, le 26 octobre 1779, Marie-Anne Duval, de St-Jean, côte du sud, puis Ursule Phébé Simard. Il eut de cette dernière *Euphrosie*, bapt. le 27 juillet 1783.

10. MARGUERITE, bapt. le 24 décembre 1743, mariée le 26 janvier 1762, à Pierre Gagnon.

11. JOSEPH-EDOUARD, bapt. le 24 décembre 1743, marié le 17 janvier 1775, à Madeleine Gagnon.

12. MARIE-GENEVIÈVE, bapt. le 23 décembre 1745, mariée le 31 janvier 1763, à Louis-Prisque Simard.

Six des fils de Jean de la Voye ont laissé de la postérité : *Dominique, François, Michel, Joseph-Edouard, Joseph et Louis.*

DOMINIQUE eut de Madeleine-Rose Simard :

1. *Marie-Marguerite*, bapt. le 25 octobre 1755, mariée à J.-Bte Claveau, le 27 juillet 1778 ; 2. *Jean-Marie*, bapt. le 3 sept. 1757 ; 3. *Marie-Geneviève*, bapt. le 9 octobre 1759, mariée le 26 octobre 1778, à Dominique Gagnon ; 4. *Marie-Angélique*, bapt. le 16 février 1762, mariée le 9 janvier 1786, à Alexis Tremblay ; 5. *Marie-Rosalie*, bapt. le 13 août 1767 ; 6. *Marie-Cecile*, bapt. le 12 janvier 1770 ; 7. *Thérèse*, bapt. le 9 août 1772. La femme de Dominique de la Voye, Madeleine-Rose Simard, fut inhumée à la Petite-Rivière, le 25 octobre 1779.

FRANÇOIS eut de Marie-Agathe Gagnon :

1. *Michel-René*, bapt. le 26 janvier 1758, marié le 16 novembre 1778, à Geneviève Gagné (contrat de mariage au greffe de Jean Néron) ; 2. *François-Jérôme*, bapt. le 28 mai 1763 ; 3. *Marie-Madeleine*, bapt. le 18 avril 1767 ; 4. *Louis-Joseph*, bapt. le 3 juillet 1768.

MICHEL eut de Marguerite-Agathe Girard :

1. *Marie-Agnès*, bapt. le 30 avril 1772 ; 2. *Victoire*, bapt. le 9 août 1773.

J'étudierai plus loin la postérité de JOSEPH et LOUIS.

II

Quoique Jean de la Voye ne fût pas l'ainé de la famille, c'est à lui cependant qu'échut la tâche de régler les affaires de la succession de son père.

Le 7 avril 1732, il représentait à l'intendant de la colonie qu'après le décès de sa mère Marguerite Bouchard, son père René de la Voye avait reçu pouvoir de faire faire inventaire de ses biens meubles par le R. P. Reiche, missionnaire, et d'en faire faire la vente pardevant ce dernier. Ceci avait été exécuté. Depuis ce temps là, René de la Voye était mort, et Jean de la Voye avait été nommé tuteur des deux enfants mineurs de François Roussel et de Rosalie de la Voye. Il demandait, de concert avec ses frères et sœurs, qu'il fut fait inventaire des meubles délaissés par René de la Voye et de procéder au partage.

Comme il devait en coûter beaucoup pour faire venir un notaire et un huissier de Québec afin de procéder à ces formalités légales, le missionnaire Abrat fut autorisé par l'intendant à faire l'inventaire et le partage demandés, en présence de deux habitants, après avoir pris le serment de Michel de la Voye qui s'était constitué le gardien des biens de la succession. Toutes les pièces de procédure devaient être déposées ensuite au geffe de Québec (1).

Il est malheureux que l'inventaire des biens de René de la Voye ne nous ait pas été conservé comme celui de Jac-

(1) *Registre des ordonnances des intendants*, vol. 20, p. 53.

ques de la Voye. Nous aurions pu connaître par ce précieux document les habitudes de vie et l'intérieur de notre grand aïeul.

Contentons-nous de consigner ici quelques uns des rares événements qui vinrent troubler la monotone existence des habitants de la Petite-Rivière pendant le demi siècle qu'y passa Jean de la Voye.

Au printemps de 1732, le sieur Aubert de la Chenaye, chargé par le gouvernement d'aller explorer la région du lac Saint-Jean et de parcourir toutes les rivières qui se jettent dans le Saguenay depuis Chicoutimi jusqu'à la hauteur des terres pour en marquer les limites et faire des observations, partit de Québec avec le sieur La Gagnière. Rendu à la Petite-Rivière, il eut le malheur de se casser une jambe et fut recueilli chez Simard, un des parents de Jean de la Voye (1).

On conçoit que cet accident dût défrayer pendant plusieurs mois la chronique de cette petite paroisse perdue au fond des Laurentides.

Une des grandes industries des habitants de la Petite-Rivière était la fabrication du goudron. Les mélèzes et les sapins poussaient alors en abondance sur les flancs des caps qui environnent la baie St-Paul. Les insulaires de l'île aux Coudres auraient bien voulu, eux aussi, prendre part à cette récolte abondante, mais les gens de la terre ferme gardaient

---

Reg. ord. int. vol. 20, p. 58.

leurs trésors d'un œil jaloux. Tout cela était la cause bien souvent de misérables querelles. Cependant, les insulaires finirent par obtenir gain de cause. L'intendant leur permit de faire du goudron avec les souches sur le cap aux Oies, à la condition de ne point couper ni de faire mourir les arbres (1).

Eloignés de la capitale comme ils l'étaient et habitués à se suffir à eux-mêmes, les habitants de la Petite-Rivière oubliaient parfois les règles du devoir et les prescriptions de l'autorité.

On voit qu'en 1737, M. Louis Chaumont, missionnaire de la baie Saint-Paul, de la Petite-Rivière, de l'île aux Coudres et des Eboulements, se plaignait que ses paroissiens travaillaient le dimanche. Défense leur fut faite en conséquence (2).

L'année suivante, le 11 avril 1738, l'intendant donnait ordre aux officiers commandant la milice des côtes de la Petite-Rivière, de la baie Saint-Paul, des Eboulements et de l'île aux Coudres, d'exciter les habitants à semer leur terres, et d'obliger ceux qui avaient plus de blé qu'il ne leur en fallait pour semer et subsister, de le céder à ceux qui en auraient besoin, en par ces derniers payant quatre livres le minot comptant (3).

Un an après la mort de Jean de la Voye, la Petite-Rivière reçut la visite de Kalm, savant botaniste suédois. Ce dernier

(1) *Reg. ord. int.* vol. 26, p. 2, 27 août 1737.
(2) *Reg. ord. int.* vol. 26, p. 2, 3 sept
(3) *Reg. ord. int.* vol. 26, p. 88.

nous a laissé dans le récit de ses voyages une description de la paroisse que nos ancêtres habitèrent pendant si longtemps.

Sur les bords d'une rivière qui lui a donné son nom, dit-il, s'élève une belle petite église en pierre. Les maisons sont aussi en pierre. A l'ouest du village, s'élèvent de hautes montagnes. Aussi le soleil se couche-t-il en cet endroit trois ou quatre heures plus tôt qu'ailleurs. A l'est du village, le fleuve ronge chaque année un morceau du rivage de sorte que les habitants craignent qu'ils perdront en peu de temps toutes leurs terres qui pour la plupart n'ont de longueur qu'une portée de fusil. Toutes les maisons sont ici pleines d'enfants (1).

Les habitants de la Petite-Rivière, ajoute le même voyageur dans une autre partie de son ouvrage, sont très pauvres. Ils n'ont pas d'autres terres à cultiver que ce qui se trouve entre les montagnes et le fleuve, ce qui dans la plus grande largeur n'est pas au dessus de trois portées de mousquet et en plusieurs endroits il n'y en a qu'une.

Enfin, Kalm donne une longue et fidèle description de la grande pêche des anguilles et des marsouins.

Telle était la paroisse de la Petite-Rivière lorsque vivait Jean de la Voye, notre grand aïeul.

---

(1) *Voyage de Kalm*, pp. 199-221.



CHAPITRE SIXIÈME

Louis de la Voye, trisaïeul de ma mère.—Il abandonne la Petite-Rivière pour s'établir à Kamouraska.—Départ pour Rimouski (1791).

I

LOUIS, sixième enfant de Jean de la Voye et de Hélène Fortin, né en 1734, fut le trisaïeul de ma mère. Il épousa, à la Petite-Rivière, le 10 janvier 1757, Julie Simard, fille de Pierre Simard et de Françoise Meunier. Pierre Simard descendait de Noël Simard, qui fut un des premiers colons de la baie Saint-Paul (1). Sa fille, née le 27 mai 1739, avait dix-huit ans lors de son mariage.

---

(1) Le 25 octobre 1698, Mgr de Laval, seigneur de Beaupré, usufruitier de cette seigneurie à raison de la donation faite au séminaire des missions étrangères, concède à Etienne Simard, habitant de la baie Saint-Paul, une terre au-dessous du Cap Maillard, de seize arpents de large sur trois quarts de lieue de profondeur, dans la grande côte, bornée au nord-est à Noël Simard, père du preneur, de l'autre côté aux terres non concédées, avec droit de chasse et de pêche, à la charge d'une rente de vingt sols, d'un chapon gras vif et d'un sol de cens par chaque quatre arpents, savoir quatre livres en argent et quatre chapons gras vifs de rente et quatre sols de cens. (*Greffe Charles Rageot*).

Du mariage de Louis de la Voye et de Julie Simard naquirent huit enfants :

1. LOUIS-MARIE, bapt. à la Petite-Rivière, le 16 octobre 1757, qui fut mon trisaïeul.

2. ETIENNE, bapt. aux Eboulements, le 11 décembre 1760.

3. MARIE-JULIE, bapt. aux Eboulements, le 25 octobre 1762.

4. MARIE-CHARLES, bapt. en 1765, inhumé aux Eboulements le 11 mars 1780.

5. ANONYME, bapt. et inhumé aux Eboulements, le 9 mai 1767.

6. PIERRE, bapt. aux Eboulements, le 24 juin 1771.

7. MARIE-MADELEINE, bapt. aux Eboulements, le 16 mai 1773.

8. JEAN, bapt. aux Eboulements, le 10 septembre 1777.

Louis de la Voye laissa la Petite-Rivière, entre 1780 et 1785, pour venir s'établir à Saint-Louis de Kamouraska(1).

Dans quelles circonstances et comment fut amenée cette migration de la famille de Louis de la Voye, sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent ?

Je crois avoir dit déjà comment l'étroite lisière de terrain sur laquelle les premiers habitants de la Petite-Rivière étaient venus s'établir avait été rongée peu à peu par la mer. Dès 1749, le savant suédois Kalm, qui visitait ces parages, nous a raconté ce qu'il y avait vu. Dans le cours du

(1) Il m'est impossible de donner d'une façon plus précise la date du départ de Louis de la Voye de la Petite-Rivière. Son quatrième enfant fut inhumé aux Eboulements, au mois de mars 1780, et, dans un acte de mariage conservé aux registres du Cap Saint-Ignace, en date du 22 novembre 1785, Louis de la Voye est dit "habitant aux Kamouraska."

temps, il n'y eut bientôt plus de place pour les nouvelles familles, à moins de s'enfoncer dans les gorges sauvages des Laurentides.

Plusieurs abandonnèrent alors la culture des champs pour s'adonner à la navigation ou au pilotage.

Sous le régime français, les vaisseaux, en entrant dans le fleuve, venaient reconnaître l'île du Bic, puis cinglaient vers Tadoussac. De là, ils longeaient la rive nord jusqu'au cap Tourmente, puis traversaient du côté du sud, en rasant la pointe est de l'île d'Orléans.

Pour les conduire à travers les méandres et les bancs de sable toujours mouvants, ces vaisseaux avaient besoin de marins expérimentés. C'est à la baie Saint-Paul, à la Petite-Rivière, à l'île aux Coudres que l'on s'adressait. Ainsi se forma la pépinière des pilotes du bas du fleuve, hommes de race forte et courageuse, qui, connaissant leur valeur, réclamèrent dès l'origine certains privilèges de l'Etat.

C'est ainsi que le 27 août 1737, Joseph Savart, capitaine de milice de l'île aux Coudres, se plaignait à l'intendant que plusieurs habitants de la baie Saint-Paul et des environs voulaient l'empêcher de piloter des navires marchands depuis le cap aux Oies jusqu'à Québec et proféraient même des menaces contre lui.

Après avoir constaté que Savart était porteur d'un certificat de Testu de la Richardière, capitaine de port, qui attestait de sa capacité, l'intendant fit défense aux habitants

de la baie Saint-Paul et des environs, habitués de conduire des vaisseaux marchands, de l'empêcher de piloter tels bâtiments (1).

Après que les Anglais se furent emparés du pays, leurs bâtiments abandonnèrent peu à peu le *chenal du nord* et se mirent à suivre la rive sud de préférence.

C'est alors que plusieurs des habitants de la baie Saint-Paul et de la Petite-Rivière, n'ayant plus de bâtiments à piloter, vinrent s'établir sur la rive droite du fleuve, afin d'y poursuivre leur ancien métier.

Louis de la Voye fut un de ceux-là. Son nom apparaît, dès 1788, sur les listes des pilotes publiées chaque année par l'*Almanach de Québec*.

Louis de la Voye, maître pilote, avait acquis à Saint-Louis de Kamouraska, de Rouer de Villeray, une terre située sur le bord du fleuve, contenant deux arpents de front sur une lieue de profondeur, bornée au nord-est à Provençal et au sud-ouest à M. Lane (2). C'est là qu'il vécut pendant dix années au moins, partageant son existence entre la culture des champs et le pilotage des navires.

---

(1) *Registre d'ordonnance des intendants*, vol. 26, p. 1.

(2) Greffe Alexandre Dumas, 15 novembre 1791.

Dans les registres de la Cour des plaidoyers communs du district, sous la date du 26 juin 1784, pp. 162-165, on trouve la mention d'un procès intenté par Villeray à Louis Lavoie. Ce dernier ne comparut pas et fut condamné par défaut à payer au demandeur £20-8-10 pour son billet du 7 mai 1782.

Dans les registres de la même cour, sous la date du 29 septembre 1791, p. 414, on trouve la mention d'un autre procès intenté par William Lane contre Louis Lavoie. Sewell est l'avocat du demandeur et Panet comparaît pour le défendeur, p. 448. Le 14 mars 1792, p. 438, Sewell, pour le demandeur, déclare que les parties en sont venues à une entente à l'amiable et qu'il retire son action. La cour donne acte de cette déclaration.

Louis de la Voye avait pour proche voisin François Drapeau, frère de Joseph Drapeau, seigneur de Rimouski et de la Molaye.

Le 30 juillet 1791, François Drapeau acquit de son frère Joseph une terre de quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, située dans la seigneurie de la Molaye (1), "au lieu appelé la Pointe aux Pères," près de Rimouski. Cette terre formait le domaine seigneurial de la Molaye, et on y voyait une belle maison et des bâtiments spacieux (2).

Dans l'automne de 1791, le 15 novembre, le seigneur Joseph Drapeau, au nom et comme procureur de son frère François, échangea ce domaine de la Molaye pour la terre que Louis de la Voye possédait à Kamouraska.

Ce dernier se réserva le droit de rester sur son habitation de Kamouraska jusqu'au mois de mai 1792 (3).

Comment expliquer cette seconde migration de la famille de Louis de la Voye ?

En même temps que le trisaïeul de ma mère laissait la Petite-Rivière, un de ses frères, Joseph, le deuxième de la famille, était parti lui aussi et s'était dirigé vers Rimouski, où le seigneur Lepage de Saint-Germain lui avait concédé

(1) Ou Lessard.

(2) Greffe d'Alexandre Dumas.

(3) Greffe d'Alexandre Dumas. Cet acte d'échange fut ratifié par Julie Simard, femme de Louis de la Voye, le 30 novembre 1791, à Kamouraska en sa demeure. Le 16 novembre 1791, Louis de la Voye reconnaît devoir à Joseph Drapeau douze louis, qu'il promet rembourser dans trois ans (Même greffe).

sur le bord du fleuve, une terre de quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur (1). En 1791, Joseph de la Voye avait déjà établi et marié plusieurs de de ses enfants sur ce coin de pays, encore peu connu, mais qui commençait à se développer, grâce à l'impulsion énergique du seigneur Joseph Drapeau, qui venait d'en acquérir les droits seigneuriaux des anciens propriétaires.

Dans un titre de concession du 11 novembre 1787, consenti par Louis Lepage de Saint-Germain, alors seigneur de Saint-Germain de Rimouski et de l'Anse au lard, à Jean Langlois, on voit que Louis Côme de la Voye, fils de Joseph de la Voye, était déjà propriétaire dans cette seigneurie(2).

---

(1) Greffe Alexandre Dumas. Titre nouvel de René de la Voye, du 28 mai 1791.

(2) Une copie de ce document m'a été communiquée par M. J.-W. Miller, marchand à Ste-Luce de Rimouski. Le 26 mai 1791, Louis-Côme de la Voye donna titre nouvel à Drapeau. Sa terre était alors bornée au sud-ouest à Jean Langlois, et au nord-est à Louis Desrosiers.

" L'an mil sept cent quatre-vingt-sept, ce onse novembre, nous soussi-
" gné, Louis Lepage de St-Germain, seigneur de St-Germain de Rimouski
" et de Lasse (*l'anse*) au lar (*lard*), certifions par les présentes avoir con-
" cédé au nommé Jean Langlois, c'est à savoir une terre de quatre arpant
" de fron sur quarante de profondeur, joignant au su douest à la ligne sei-
" gneuriale de monsieur macline (McLean) et mois, et de l'autre côté à
" une terre apartenant à Côme Lavoie, le tout ainsi qu'il se poursui et
" comporte dans toute l'étendue des dit quarante deux arpant de profon-
" deur avec droit de pêche et de chasse au de dant et au devant de las dist
" concession le toutin ainsi et suivant et conformément au charge, close et
" condition que le dit a dit antandre et conoitre acceptant cette effait la
" dite concession, moiennant au fin des charge et convantion suivantes, st
" (*c'est*) à savoir que le dit Jean Langlois soblige de payer au dit seigneur
" a par pétuité (*perpétuite*), lui et les siens trente sol de rente et un sol de
" sans et rente par chacune arpant, argent tournois de sans et rante sei-
" gneurial payable au manoir seigneurial au jour et feste St-Martin, onsième
" de noembre de la né, et continura dané en nané (*d'année en année*),
" aperpetuité telle et ainsi qu'il est mensioné ci de sus, porteras en outre le
" dit moudres sons grin moudre au moulin seigneurial nétant permie au dit
" de le fer allieur, et ne seras pas permis en outre au dit ni au sien de
" traiter avec des sauvages ni y faire aucun comerse sous paine damande

Le 14 août 1791, Louis-Côme de la Voye acquit encore de Joseph Drapeau une autre terre de deux arpents de front sur quarante deux arpents de profondeur, située dans la seigneurie de la Molaye. Ce titre nous a été conservé dans l'étude du notaire Alexandre Dumas, et je crois intéressant de le reproduire ici :

" Aujourd'hui, quatorzième août mil sept cent quatre-
" vingt-onze, pardevant le notaire public en la province,
" résidant en la ville de Québec, soussigné, autorizé par M.
" Joseph Drapeau à délivrer les présentes. Fut présent
" Louis Côme Lavoie, habitant de la seigneurie La Molaye,
" lequel a déclaré prendre en la dite seigneurie, à titre de

" applicable à l'église de notre domaine, nous nous réservons en outre de
" prandre sur la dit concetion tout bois, materau qui seron convenable de
" léglise, manoir et moulin seigneurial sans que le dit ipuisse causé aucun
" empèchement, ses au ca qu'il sans trouve sur la dite consession, sera en
" outtre obligé le dit de passer et de livrer tout les chemin publique qui
" seron avisé et déliberé être néssesser (*nécessaire*), à faire cloture et fos-
" sest mitoyent, a donné du découvert a ses voisans a feur et a meseur qu'il
" en aura besoin ou sitot que par un d'eux il an sera sommé ou requi, come
" aussi destenir feu et lieux de résidance sous lan et le jour, sous paine de
" nulité de la présante et la dit consession Réunie en notre domaine et en
" vertu de quoi le dit seigneur consède et délesse la dit terre pour par le dit
" jouir, fair et disposer come de chose lui appartenant ses hoir et ayent
" cose, car ainsi, etc., obligent, etc., renossans, etc., faite et passé en notre
" manoir seigneurial, ce jour et an que de sus, ainsi signé Lepage de Saint-
" Germain."

II.—"26 mai 1791 : Titre nouvel pour Jean Langlois, du lieu la Mollaie."

" Aujourd'hui, vingt-sixième jour de mays mil sept cent quatre-vingt-onze,
" en la maison d'Antoine Ruest, Pointe aux Pères, seigneurie la Mollaie,
" (*partie supérieure de Ste-Luce*), pardevant le notaire public, en la pro-
" vince, résidant à Québec, soussigné, autorisé par M. Joseph Drapeau,
" seigneur de Rimousky, La Mollaie, et d'en dresser, retenir et d'en déli-
" vrer les présentes, ont comparu Jean Langlois, du dit lieu La Molaie,
" lequel a déclaré posséder en la dite seigneurie de la Molaie quatre arpents
" de terre de front sur le fleuve, sur quarante-deux arpents de profondeur,
" bornés à présent à Alexandre Ross au sud-ouest, et au nord-est à Côme
" Lavoie......" Fait en présence du dit Antoine Ruest et Gabriel Choui-
" nard, du dit lieu, qui, après lecture, requis de signer, ont déclaré ne le
" savoir, et le dit comparant a signé l'original de la déclaration avec le
" notaire. A. DUMAS, Not. Pub."

" cens portant lods et vente, saisine, et amande les cas " échéans, suivant les loix de censive usitées en cette pro- " vince ; et à titre de rente foncière, annuelle, perpétuelle, " non-rachetable, acquittable au manoir ou autre lieu, en la " dite seigneurie, indiqué par le seigneur à cet effet, chaque " onzième du mois de novembre, quatre arpents de terre de " front sur le fleuve Saint-Laurent, sur quarante-deux " arpens de profondeur, attenans au sud-ouest Louis Desro- " sier, fils, et au nord-est les terres non concédées, tels que " sont et se comportant les dits quatre arpens, sans par le " dit sieur Drapeau en rien excepter, réserver ni retenir " que les charges et obligations suivantes, avec droit de " pêche audevant et de chasse en leur étendue, en payant " et portant au manoir de la dite seigneurie dix saumons " par cent de ceux pris en la dite pêche. Et aux obligations " de fournir les découverts, fossés et clotures aux voisins " suivant l'usage du paï̈s. De porter moudre les grains au " moulin seigneurial de la dite seigneurie,à peine d'en payer " le mouturage au seigneur,quoique moulus ailleurs. Et sui- " vant le droit général en la province, que tout détenteur " d'un terrain cultivable, et l'étendue suffisante aux besoins " d'une famille,y ait dans l'an et jour de possession,maison, " grange et étable, y tienne ou fasse tenir feu et lieu, le " défriche et cultive constamment, pour que le seigneur " puisse facilement, chaque année, y percevoir les redevan- " ces d'icelui, et celle de tous les autres compeaux de terre " possédés par le même détenteur, en la même seigneurie, " lorsqu'il ne les acquitte pas par ailleurs...Qu'il fournisse, " fasse et entretienne avec ses co-tenanciers les chemins et " ponts publics et particuliers en la même seigneurie, ceux " du moulin d'icelle compris, suivant les règlements de la " voierie et l'usage à ces égards en la province, et ceux " nécessaires au seigneur... Qu'il fasse mesurer et borner à " ses frais (lorsque fait n'a été) toutes les possessions, et " fournisse aussi au seigneur copie ou verbal de ces deux " opérations... Que tout nouvel acquéreur d'une roture " communique au seigneur censier d'icelle son titre d'acqui- " sition dans le délai de vingt jours de sa date, à peine de " lui payer l'amende que les susdites loix de censive infli- " gent à tout faillant à cet égard, et lui en exhibe son titre " à sa demande... Qu'aucun tenancier ne peut déguerpir sa

" possession qu'en y laissant les travaux et les édifices impo-
" sés par l'acte de concession d'icelle, en bonne condition et
" sans payer au seigneur les redevances échues, et celles de
" l'année à échoir alors... Qu'aucune roture ne peut être
" mise en main morte sans l'approbation du seigneur. Outre
" les obligations susdites, le seigneur susdit se réserve la
" perpétuelle faculté de prendre sur la dite possession les
" bois qu'il y trouvera propres à la bâtisse de ses manoir et
" moulin seigneurial, et de leur dépendance, sans indemni-
" fication... De reprendre aussi les dits quatre arpents de
" terre lors de leur vente, ou d'autre aliénation lucrative,
" en payant les prix, et loyaux couts de la mutation à qui
" ils seront dus... D'exiger la redevance totale des dits
" quatre arpens d'un seul partiaire d'iceux... De reprendre
" aussi toute mine, minière, carrière et place d'eau et de
" terre pour moulin pour bled, qui se trouveront sur les dits
" quatre arpens, en déchargeant le possesseur des dites
" mines, etc., de la redevance competante au terrain qui
" sera repris pour l'une ou l'autre de ces causes, et en lui
" payant à dire d'experts la valeur alors des édifices et
" autres améliorations qui s'y trouveront faits... Lequel ne
" pourra vendre de marchandises ni boisson dans l'étendue
" de la dite seigneurie sans permission du seigneur, ni trai-
" ter avec les sauvages... Ne pourra batir aucun moulin à
" scie ni à farine sans le consentement du dit seigneur, et
" sera tenu à son tour de planter le mai annuel au manoir
" seigneurial, et par an d'une journée de corvée ou de qua-
" rante sols au choix du seigneur, et en outre de quarante
" sols par arpent de cens et rente payables comme dit
" ci-devant, et un chapon vif ou de vingt sols en place de
" chapon par chaque arpent au choix du dit seigneur...
" Lequel, en conséquence de ce que dessus et pourvu que le
" dit terrain ne soit déjà concédé saisit en tant que puisse
" être besoin, le dit preneur des susdits quatre arpens et
" consent, et veut qu'il en jouisse aux susdits titres, obliga-
" tions, réserves et redevances ; pour sûreté de l'exécution
" desquelles en leur temps et lieu, les biens du dit preneur
" sont et restent affectés et hypothéqués, tant en meubles
" qu'immeubles, présents et futurs, spécialement ceux ci-
" dessus mentionnés. Une sûreté ne dérogeant à l'autre. Fait
" au dit Québec le jour et an que ci dessus en l'étude de

" Dumas, notaire, et lecture faite requis de signer le dit " preneur de signer a déclaré ne le savoir, et le dit sieur " Drapeau a signé avec les dits notaires sur la minute. A. " DUMAS, Not. Pub."

La terre que Joseph de la Voye avait acquis du seigneur Lepage devint plus tard la propriété de René de la Voye, son septième enfant, ainsi qu'en fait foi un titre nouvel donné par ce dernier le 28 mai 1791, devant le notaire Alexandre Dumas.

Le 10 novembre 1791, Antoine-Samson de la Voye, neuvième enfant de Joseph, concédait aussi du seigneur Joseph Drapeau une terre de six arpents de front sur le fleuve et bornée du côté est à la rivière Rimouski (1).

C'est évidemment la présence de Joseph de la Voye à Rimouski qui engagea son frère, Louis de la Voye, à abandonner Kamouraska.

---

(1) Cette terre, d'abord concédée le 23 mai 1782 à Charles Banville par Lepage St-Germain, était retournée à ce dernier suivant écrit devant Jean de Champlain, en date du 11 juin 1788. (Greffe d'Alexandre Dumas).





CHAPITRE SEPTIÈME

Rimouski. — La seigneurie de Lamolaye. — Les seigneurs Lepage. — L'hermite de l'île de Saint-Barnabé.

I

Il convient, avant d'aller plus loin, de donner quelques notes sur Rimouski et la seigneurie de Lamolaye, dont mon aïeul, Louis de la Voye, acquérait le domaine en 1791. La petite ville de Rimouski et toutes les paroisses du comté de ce nom comptent encore un si grand nombre de membres de la famille des la Voye, qu'il est juste que nous connaissions ceux qui, les premiers, vinrent habiter ce coin de pays, seconde patrie pour ainsi dire des ancêtres de ma mère.

Rimouski, situé à 180 milles en aval de Québec, siège d'un évêché et chef-lieu de district judiciaire, est un endroit charmant baigné par les eaux du grand fleuve Saint-Laurent et couronné par des verdoyants côteaux. C'est un pays

de légendes, habité par de modestes agriculteurs, mais renommé surtout par ses marins. En face de la baie où s'élève le bourg, fier de son palais de justice, de son évêché, de son séminaire et de ses communautés religieuses.

L'île Saint-Barnabé dessine un long trait noir.

C'est sur cette île encore sauvage que vécut pendant quarante ans (1) un hermite du nom de Toussaint Cartier dont personne ne put jamais connaître l'origine. (2)

Madame Frances Brooke, écrivain anglais distingué, raconte dans son roman d'*Emily Montague* une visite qu'elle fit à l'hermite quelque temps après la conquête du pays par les Anglais. Comme cet ouvrage de Madame Brooke est maintenant presqu'introuvable et que personne de ceux qui ont écrit sur Rimouski ne l'a cité, je me permets d'en reproduire ici un extrait d'après la traduction française publiée en 1809 (3).

« L'Ile Barnabé, 13 octobre.

« Je viens de faire une singulière visite ; c'est à un hermite qui depuis soixante ans, vit seul dans cette île. Je suis allé vers cet homme avec une forte prévention contre lui ; j'ai la plus mauvaise opinion de ceux qui fuyent la société et cherchent à vivre dans un état si contraire à notre nature. Si j'étais un de ces monarques tyrans, et que

---

(1) 1728-1767.

(2) M. J.-C. Taché a raconté son histoire dans les *Soirées Canadiennes*. Voir aussi *Chroniques de Rimouski* de l'abbé Chs. Guay, t. 1, p. 61.

(3) *Voyage dans le Canada ou Histoire de Miss Montague*, traduit de l'anglais par Madame T.-G.-M. Paris, chez Léopold Colin, t. 1, p. 198.

je voulusse infliger la punition la plus cruelle que l'homme puisse éprouver, j'exclurais les criminels de toute espèce de société, et je les priverais à jamais de la vue consolante de leurs semblables.

“ Je suis malheureux même de la solitude à laquelle on est forcé dans un vaisseau ; nulle expression ne peut rendre le mouvement de joie que j'éprouvai lorsque je vins en Amérique, à la seule vue d'un pays habité ; le premier être qui m'apparut, la première maison, le premier feu indien dont j'aperçus la fumée s'élever au-dessus des arbres, me causèrent les plus vifs transports que je ressentis jamais ; je connus alors toute la force de ces liens qui nous unissent l'un à l'autre, de cette affection réciproque à laquelle nous devons notre bonheur ici bas.

“ Mais je reviens à mon hermite ; sa vue a détruit ma prévention fâcheuse ; c'est un vieillard d'une taille au-dessus de la moyenne ; ses cheveux et sa barbe, blanchis par l'âge, ajoutent à la vénération que sa figure inspire ; ses regards semblent exprimer qu'il a connu de plus beaux jours, et il règne dans toute sa personne un air de bienveillance et de bonté. Il m'a reçu de la manière la plus engageante, m'a présenté toutes les provisions que renfermait sa petite cellule, du lait frais, des fruits et de l'eau qu'il était allé chercher dans une source voisine.

“ Après un moment d'entretien, je n'ai pu m'empêcher de lui témoigner ma surprise, qu'un homme bon et plein d'humanité, comme il le paraissait, pût trouver son bonheur à

fuir la société de ses semblables ; je lui ai fait, à ce sujet, beaucoup de réflexions qu'il a écoutées poliment et avec la plus grande attention :

" Vous paraissez, m'a-t-il dit, d'un caractère à compatir
" au malheur des autres ; mon histoire est courte et simple :
" j'aimai la plus aimable des femmes, et j'en fus aimé : mais
" l'ambition de nos familles qui avaient l'une et l'autre
" des vues intéressées sur nous, vint traverser une union
" d'où notre bonheur dépendait ; ma Louisa se voyant
" menacée de contracter, sans délai, d'autres engagements
" avec un homme qu'elle détestait, me proposa de fuir la
" tyrannie de nos parents : elle avait un oncle à Québec,
" qui paraissait avoir pour elle une affection particulière.

" Les déserts du Canada, me dit-elle, nous offriront peut-
" être un asyle que notre pays nous refuse. Après un
" mariage secret, nous nous embarquâmes : ce voyage mit
" le comble à nos malheurs. J'abordai sur le rivage, voulant
" chercher quelques rafraîchissements pour ma Louisa ; je
" revenais heureux de cette pensée que j'avais pu me rendre
" utile à l'objet de ma vivre tendresse, lorsqu'une tempête,
" s'élevant tout-à-coup, me força de chercher un abri dans
" cette baie : l'ouragan devint furieux ; je vis ses progrès
" avec une angoisse que je ne puis dépeindre ; le vaisseau,
" qui était en vue, ne put résister à sa violence : les matelots
" descendirent dans la chaloupe ; ils eurent l'humanité d'y
" placer ma Louisa ; ils faisaient force de rames pour
" aborder vers la terre où j'étais ; mes yeux étaient fixés
" sur eux avec effroi ; je restais immobile sur le rivage, les

" bras tendus pour la recevoir ; j'élevais au ciel les vœux
" ardents de mon cœur oppressé, lorsqu'une vague furieuse
" renversa la chaloupe : j'entendis un cri général, je crus
" même distinguer la voix de ma Louisa ; le frêle bâtiment
" résistait encore ; les matelots employèrent leurs derniers
" efforts : une seconde vague survint ; je ne les vis plus !...

" Cet affreux spectacle ne sortira jamais de ma pensée ;
" je tombai sans mouvement sur la terre ! Lorsque je revins
" à la vie, le premier objet qui frappa mes yeux fut le corps
" inanimé de ma Louisa, étendu à mes pieds ; le ciel me
" donna la triste consolation de lui rendre les derniers
" devoirs. Tout mon bonheur est enseveli dans son tom-
" beau ! ..... Je fléchis le genou près d'elle, et je fis inté-
" rieurement le vœu au ciel de rester dans ces lieux jusqu'au
" moment où il me rejoindrait à celle que j'avais si tendre-
" ment aimée : tous les matins, je visite la terre qui couvre
" ses restes précieux, et j'implore du Dieu de bonté la grâce
" de hâter ma fin. Je sens que nous ne serons plus long-
" temps séparés ; j'irai bientôt me réunir à elle pour ne plus
" la quitter." Il s'est arrêté ; et, comme s'il eût oublié qu'il
n'était pas seul, il est sorti d'un pas précipité, et s'est avancé
vers un petit oratoire qu'il avait bâti, sur le rivage, près
du tombeau de sa Louisa ; je l'ai suivi de loin, et je l'ai vu
tomber à genoux ; mais, respectant sa douleur, je suis
revenu à son habitation.

" Quoique je ne puisse pas précisément louer sa conduite,
je fais plus que de l'excuser : j'admire presque l'exil éternel
où le sentiment de sa perte le condamna. La dévotion est

peut-être le seul baume salutaire aux blessures qui viennent d'un amour malheureux : le cœur est trop amolli par la tendresse pour attendre du soulagement des remèdes ordinaires."

Sans doute qu'il faut faire la part de l'imagination dans ce récit de Frances Brooke. M. Taché se plaint, avec ce ton amer qui ne l'abandonne presque jamais, même dans ses récits les plus intéressants, que l'histoire si simple, si touchante et si belle en elle-même de l'hermite de Saint-Barnabé ait été si ridiculement exploitée par quelques écrivains qui, sur la foi déjà si peu croyable de Lady Emily Montague, ont travesti ce souvenir si intéressant de notre histoire en un pitoyable roman d'amourettes.

Cependant, qui nous dira jamais la véritable histoire de ce mystérieux hermite ? Et les braves gens de Rimouski raconteront encore longtemps à leurs petits enfants la vie solitaire et la sainte mort de Toussaint Cartier.

Qu'il est doux d'écouter des histoires,
Des histoires du temps passé,
Quand les branches d'arbres sont noires,
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé (1).

D'où vient le nom donné à l'île Saint-Barnabé ? Tout ce que l'on en sait, c'est que, dès 1612, elle était ainsi désignée sur une carte de Champlain. On en connaît pas plus sur l'origine du mot : *Rimouski*. Les uns disent que c'est un mot sauvage dérivé de la langue micmaque et qui signifie-

(1) Alfred de Vigny.

rait : la *rivière du chien.* D'autres, au contraire, affirment que *Rimouski* veut dire : *terre de l'orignal.*

C'est le 24 avril 1688 que le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France,et le chevalier Jean Bochart, seigneur de Champigny, intendant de la colonie, concédèrent la seigneurie de Rimouski à Augustin Rouer, écuyer, sieur de la Cardonnière. Cette seigneurie comprenait deux lieues de terre de front sur le fleuve, à prendre, joignant et attenant la concession du Bic en descendant le dit fleuve,et deux lieues de profondeur dans les terres, avec la rivière dite de Rimouski, les autres rivières et ruisseaux qui pouvaient se trouver dans cette étendue, l'île Saint-Barnabé et les battures, îles et îlets, droit de justice haute, moyenne et basse, et droit de chasse et pêche au-devant et au-dedans des dits lieux, et de traite avec les sauvages (1).

Le 10 juillet 1694, le sieur de la Cardonnière cédait cette seigneurie de Rimouski à René Lepage, sieur de Sainte-Claire, en échange d'une terre que ce dernier possédait du chef de sa femme,en l'île et comté de Saint-Laurent (aujourd'hui l'île d'Orléans) (2).

Rouer de la Cardonnière ne s'était guères occupé de sa seigneurie de Rimouski que pour y faire la grande pêche des morues et des marsouins. René Lepage vint s'y établir

---

(1) Registre du Conseil Souverain, le 27 février 1690, et au secretariat de Québec, le 21 août 1771. Livre français, lettre F, p. 168. Confirmé par le roi, le 24 mai 1689.

(2) Greffe du notaire Chambalon à Québec, le 10 juillet 1694. Acte de foi et hommage rendu par René Lepage, le 27 janvier 1695.

en 1696, avec toute sa famille et son vieux père, Germain Lepage, alors âgé de 55 ans. C'est de ce dernier que la paroisse de Saint Germain de Rimouski a pris son nom.

René Lepage était un défricheur de premier ordre. Avant de venir à Rimouski et pendant qu'il était encore sur l'île d'Orléans, il avait songé à aller se fixer près des bords de la Rivière du Sud, sur le territoire qui forme aujourd'hui partie du comté de Montmagny. Le 17 mars 1693, le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny lui avaient en effet concédé une terre en roture d'une lieue de front sur deux lieues de profondeur, à l'arrière des fiefs déjà concédés au sieur Couillard de Lespinay et à Amiot de Vincelotte(1).

Mais il abandonna ce projet aussitôt qu'il eut fait l'acquisition de Rimouski.

Le 7 janvier 1689, le marquis de Denonville et l'intendant Bochart de Champigny avaient concédé au sieur François Pachot la rivière Mitis dans sa devanture sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à une lieue de profondeur, et une lieue de terre de front sur le fleuve, moitié au-dessus et l'autre moitié au-dessous de cette rivière, sur semblable profondeur d'une lieue, pour y faire un établissement de pêche de morues, baleines, loups-marins et autres établissements, et en jouir à perpétuité à titre de fief, seigneurie et justice, avec droit de chasse et de traite avec les sauvages dans toute l'étendue de cette concession (2).

---

(1) Registre du Conseil, le 7 février 1695.

(2) Registre du Conseil Souverain de Québec, le 4 septembre 1691.

Le 25 août 1703, dame Charlotte-Françoise Juchereau, comtesse de Saint-Laurent, épouse de François de la Forest et veuve de François-Viennay Pachot, vendait cette seigneurie de Mitis à René Lepage, seigneur de Sainte-Claire et de Rimouski (1).

Propriétaire de deux grandes seigneuries, René Lepage vécut cependant dans l'isolement, et lorsqu'il mourut, le 4 août 1718, après vingt-deux ans de séjour dans ses nouveaux domaines, deux familles de colons seulement étaient venues s'établir à ses côtés : celle de Pierre St Laurent et celle de Pierre Gosselin, toutes deux originaires de l'île d'Orléans.

Le fils aîné de René Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, succéda à son père, et comme lui, il eut l'ambition de posséder des terres et d'arrondir le bel apanage acquis de Rouer de la Cardonnière et de François Pachot (2).

Le 11 mars 1751, le marquis de la Jonquière, gouverneur, et François Bigot, intendant du Canada, concédaient à Pierre Lepage de Saint-Barnabé, alors seigneur de Rimouski, cinq

---

(1) Greffe Chambalon.

(2) On trouve aux *Registres des Foi et Hommage* :

MÉTIS (fief de la rivière de ce nom). Vol. 2, p. 328. Pierre Lepage de Saint-Barnabé prête serment, en 1724, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, enfants et héritiers de René Lepage de Sainte-Claire, qui avait acquis ce fief, en 1703, de Charlotte-Françoise Juchereau, épouse du sieur de la Forest, et avant ce deuxième mariage, veuve de François Pachot, premier concessionnaire en 1689.

RIMOUSKI. Vol. 2, p. 328. En 1724, prête serment Pierre Lepage de Saint-Germain, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, enfants et héritiers de René Lepage de Sainte-Claire, qui avait acquis cette seigneurie de Augustin Rouer de la Cardonnière, premier concessionnaire en 1688.

quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur, avec les îles, îlots et battures qui pouvaient se trouver au-devant de ce terrain à prendre depuis la concession du 24 mai 1689 en descendant au nord-est jusque et compris la pointe de l'Islet aux Pères, de manière que cette concession et la dernière devaient se trouver avoir trois lieues et un quart de front sur deux lieues de profondeur et être bornée en total à la concession des représentants du sieur de Vitré (le Bic) au sud ouest, et au nord-est à la pointe de l'Islet aux Pères. Les cinq quarts de lieue ci-dessus concédés avaient été établis par le premier seigneur René Lepage et Pierre Lepage de Saint-Barnabé, son fils, depuis cinquante-six ans auparavant, et le titre de 1751 n'était que pour confirmer la possession qu'ils en avaient eue sans conteste (1).

Le 8 mars 1696, le comte de Frontenac gouverneur et l'intendant Champigny concédaient à Pierre Lessard et Barbe

---

(1) Registré au secrétariat de Québec le 22 août 1771, livre F., p. 174. Sur un plan figuratif de la seigneurie de Rimouski et de l'île Saint-Barnabé en dependant, depuis le Bic jusqu'à la Pointe aux Pâres, fait par le sieur Plamondon, arpenteur, le 13 octobre 1773, il est observé que depuis l'embouchure de la Rivière Attée qui doit borner la seigneurie du Bic, il y a deux lieues pour la concession du 24 avril 1688, de Rimouski jusqu'à la rivière de Rimouski, et que de la rivière de Rimouski à aller à la Pointe aux Pères comprise il y a aussi deux lieues de front ; ce qui fait quatre lieues de front au lieu de trois lieues et un quart mentionnées par la dernière concession de Rimouski du 11 mars 1751, mais cette concession concède à prendre depuis le Bic jusqu'à la Pointe aux Pères. Le 7 juin 1774, un jugement de la cour des plaidoyers communs du district de Québec, rendu entre les héritiers Aubert et les sieurs Louis et Pierre Lepage, ordonna que le milieu de la rivière ou ruisseau appelé Attée serait la borne entre la seigneurie du Bic et celle de Rimouski. Ce jugement fut confirmé par la cour d'Appel à Québec, le 31 janvier 1778.

Fortin sa femme auparavant veuve de Pierre Gagnon, une lieue et demi de terre de front sur deux de profondeur à prendre au sud-ouest depuis la Pointe au Père et continuer au nord-est le long du fleuve tant que cette lieue et demi pourrait s'étendre avec droit de justice haute, moyenne et basse, droit de pêche, chasse et traite avec les sauvages, à la condition que les enfants des deux mariages de la dite Fortin se partageraient cette seigneurie également entre eux après le décès des concessionnaires (1)

C'est cette terre qui prit le nom de seigneurie des Lessard.

A la mort de Pierre Lessard et de sa femme, René Lepage, premier seigneur de Rimouski, avait cherché à acquérir la part de leurs héritiers dans cette seigneurie. Dès 1717, on le voit transiger à ce sujet avec Charles Gagnon, capitaine de milice, du Château-Richer, Charles Bélanger et Pierre Lefrançois, tous trois mariés à des filles de Pierre Lessard (2).

Après la mort de René Lepage, Paul Lepage de Molé, son sixième enfant, continua ce que son père avait commencé. Au mois d'août 1747, Pierre Bélanger et Geneviève Lessard lui vendaient une demi lieue de front de cette même seigneurie à prendre de la Pointe au Père (3). Le 28 juin 1748, Louis Gagnier dit Bellavance, époux de Thérèse Les-

(1) Original déposé au greffe de Boisseau le 2 août 1747.

(2) Voir greffe de Nicolas Huot, notaire à Beaupré, sous la date du 30 octobre 1750.

(3) Voir greffe Boisseau à Québec.

sard, lui cédait à son tour trente et un arpents et demie de front (1). Pierre Lepage de Molé, l'année précédente, avait racheté de même de quelques-uns de ses frères et sœurs les prétentions qu'ils pouvaient avoir dans ce bien seigneurial. On trouve au greffe de Boisseau un acte à cet effet, daté du 5 avril 1747, et signé par Pierre Côté, sa femme Marie-Anne Lepage, et Nicolas-Dominique-Lafossé Lepage.

Le 20 juin 1750 fut signé, devant le R. P. Ambroise, récollet, missionnaire à Rimouski, un acte d'accord entre Pierre Lepage de Saint-Barnabé, propriétaire pour moitié de Rimouski, et Paul Lepage, sieur de Molé, co-seigneur de Rimouski et pour un neuvième dans l'autre moitié par le décès de ses père et mère. Il y fut convenu que le sieur de Molé acceptait onze arpents de front sur deux lieues de profondeur (2) à la Pointe au Père, et que les soixante et trois arpents de front qu'il avait achetés des héritiers de Pierre Lessard, dans la seigneurie qui portait leur nom, joindrait au nord-est les onze arpents ci-dessus.

En retour, Molé cédait tous ses droits dans la seigneurie de Rimouski à Pierre Lepage de Saint-Barnabé.

Pierre Lepage de Saint-Barnabé, deuxième seigneur de Rimouski, mourut le 8 juillet 1754, et son fils Germain Lepage, qui lui succéda, le suivit dans la tombe le 7 février 1756. Ce dernier n'avait que trente-six ans à sa mort

(1) Greffe Boisseau, 11 février 1749.

(2) Pierre Lepage avait acquis quatre arpents sur ces onze, d'un nommé Pierre Couray.

A venir à cette date, Rimouski ne comptait encore que seize familles. A part celles déjà citées des Saint-Laurent, des Gosselin et des Lepage, on trouvait les noms des Desrosiers (1718), Gasse (1724), Pineau, Côté, Gagné (1730), Levêque (1733), Ruest (1734), Bouillon (1738), Canuel, Réehel, Proulx (1751), Banville (1757), Brisson (1758).

Le 17 juin 1775, les héritiers Lepage firent le partage de la seigneurie des Lessard. Les parties commencèrent à chaîner 63 arpents pour le sieur Molé. Suivant l'acte d'accord intervenu en 1750 entre ce dernier et feu Pierre Lepage de Saint-Barnabé, ces 63 arpents devaient joindre le patrimoine qui lui provenait de la seigneurie Rimouski situé à la Pointe au Père. A l'extrémité nord-est de ces 63 arpents, une borne fut plantée, et l'on fit une marque dans un arbre sur un rocher, à la droite du ruisseau à la Loutre. On continua ensuite à chaîner 63 arpents jusqu'à la pointe appelée les *Petits Boucaux*. Cette partie de la seigneurie fut divisée en huit parts de huit arpents chaque,et après avoir été tirées au sort, elles échurent aux héritiers dans l'ordre suivant, en gagnant de l'ouest à l'est : Isabelle Lepage, Marie Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, Thérèse Lepage, Cécile Lepage, Geneviève Lepage, Véronique Lepage et Lepage de Saint-Germain.

C'est à la suite de ce partage que la seigneurie des Lessard prit le nom de Lamolaye,du nom de Paul Lepage,sieur de Molé (1).

(1) Ce nom s'est écrit de différentes manières. Nous adoptons l'ortographe qui parait avoir été le plus en usage.

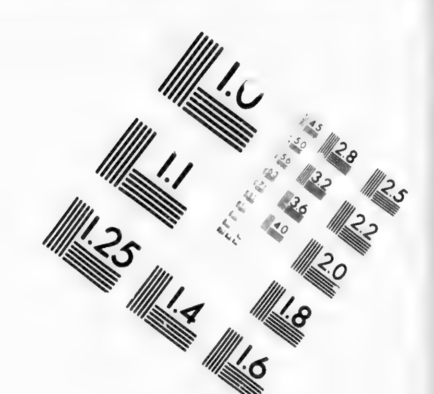
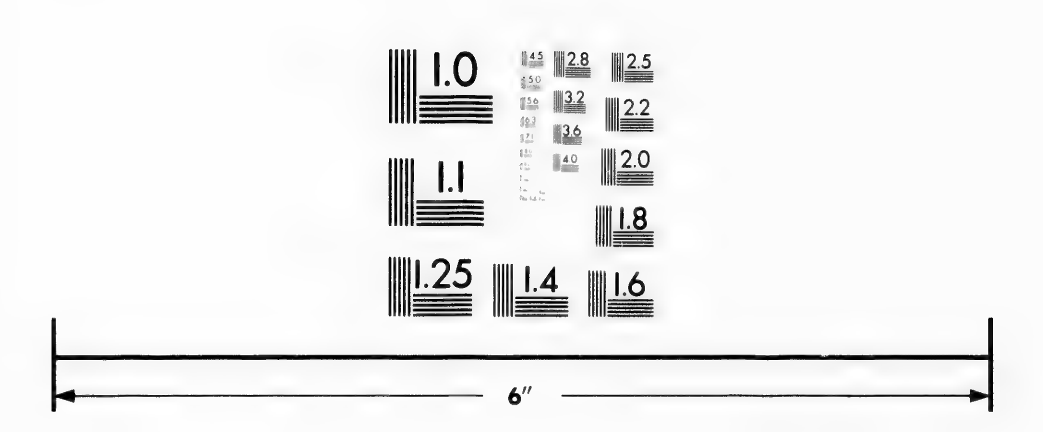


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

René Lepage, premier seigneur de Rimouski, avait laissé seize enfants. On conçoit qu'avec une aussi nombreuse famille, les beaux apanages de Rimouski et de Métis devaient se morceller de génération en génération. On vient d'en avoir une preuve par le partage qui se fit, en 1775, de la seigneurie de Lamolaye. La famille Lepage, comme toutes les bonnes familles de l'époque, aimait la vie large et facile. Les descendants n'eurent peut-être pas toute la prévoyance qu'avaient montrée leurs ancêtres, et, peu à peu, ils laissèrent échapper de leurs mains les terres fertiles que ces derniers avaient défrichées.





CHAPITRE HUITIÈME

Comment la famille Drapeau succéda à celle des Lepage.—Généalogie de la famille Lepage en 1791.—Partage des seigneuries de Rimouski, Mitis et Lamolaye.—Le notaire Alexandre Dumas.

I

VERS la fin du siècle dernier, vivait à Québec un riche négociant du nom de Joseph Drapeau. Né à la Pointe de Lévy le 13 avril 1752, d'une pauvre famille de cultivateur, Drapeau était allé tenter fortune à Québec (1). Grâce à son énergie et à un travail opiniâtre, il put s'amasser un certain capital et finit par établir une importante maison de commerce sur la place de l'église de la Basse-Ville, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui l'hôtel Blanchard.

C'était alors le bon temps où l'on faisait un commerce considérable d'exportation de grains avec l'Angleterre et

(1) Joseph Drapeau naquit du mariage de Pierre Drapeau et de Marie-Joseph Huard dit Désilets.

où les navires revenaient des Antilles chargés de melasse, de sucre et d'eau de vie. Drapeau se fit armateur et construisit des bâtiments de trois à quatre mille tonneaux. La fortune vint, et avec elle l'amour du confort et des honneurs.

Aujourd'hui, le négociant enrichi,venu nu de son village, songe à bâtir un palais luxueux dans le quartier fashionable, à avoir de beaux équipages et à frayer parmi le grand monde.

Il y a cent ans, alors que le régime féodal était encore dans toute sa splendeur, la suprême ambition du boutiquier était de devenir propriétaire de seigneurie, d'avoir manoir, moulin banal et pigeonnier. Quels délices que de pouvoir s'asseoir à l'église à la première place sur un banc réservé, d'y recevoir l'encens, l'eau bénite et le pain bénit de préférence à tous les rudes travailleurs de la terre.

Les fils d'ancienne famille, habitués à la vie un peu molle de la campagne, ne demandaient pas mieux que d'échanger leurs héritages et de vains honneurs contre les écus sonnants des roturiers en train de dorer leurs blasons.

Le métier d'hobereau de village peut posséder des charmes pour celui qui a les moyens de s'en payer le luxe, mais à quoi sert de vouloir faire montre de prince si l'on n'a de quoi raccommoder ses chausses.

Les riches négociants de l'époque profitèrent de la baisse qui se faisait sentir dans la classe des anciens gentilhommes pour acquérir des domaines féodaux à bonne composition.

C'est ainsi que les Masson, les Massue, les Lussier, les Mailhot, les Dionne, les Casgrain et bien d'autres qui ont

fondé des familles distinguées de nos jours, devinrent seigneurs avec droit de poser poteaux de justice et carcans.

Joseph Drapeau fut un des plus heureux dans ce genre d'acquisition. En peu d'années, il devint propriétaire des seigneuries de Champlain, de la baie Saint-Paul et de la moitié de l'île d'Orléans, cet ancien comté de Saint-Laurent jadis l'apanage de haute et puissante dame Charlotte Juchereau.

A cause de l'éloignement de la capitale et des grandes distances à parcourir, Rimouski, à venir à la fin du siècle dernier, n'avait guères attiré les regards des colons. Mais vers 1787, il se produisit vers ces parages un mouvement assez accentué d'émigration. C'était surtout de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, où les terres reserrées entre la mer et les hautes montagnes ne permettaient plus de nouveaux établissements, que l'on voyait accourir les fils d'anciens colons. Drapeau qui faisait à l'époque un large commerce avec toutes les campagnes des environs de Québec était à portée, plus que n'importe qui, de constater la valeur que prenaient ces seigneuries jusqu'alors isolées, encore couvertes de forêts impénétrables.

La seigneurie de Rimouski était alors morcelée entre les héritiers de René Lepage. Qu'il suffise de dire que ce dernier avait eu seize enfants de son mariage avec Marie-Charlotte Gagnon et que ces seize enfants avaient donné à leur tour naissance à un nombre assez respectable de rejetons. Les petits enfants et les arrières petits-enfants ne se reconnaissaient plus dans le dédale inextricable des parts indivises,

sans compter que la loi féodale attribuait à chacun des fractions inégales suivant le droit d'aînesse, l'âge ou le sexe. Les censitaires, ne sachant plus à qui ils avaient affaire, ne payaient ni rentes, ni corvées, et tous ces co-seigneurs vivaient misérablement.

Drapeau, qui avait déjà fait débrouiller des successions aussi embarassées que celle de René Lepage lorsqu'il acquit les seigneuries de la baie St-Paul et de l'île d'Orléans, ne s'inquiéta pas pour si peu.

Comme il était en comptes courants avec presque tous les héritiers Lepage, il parvint petit à petit à racheter les parts de ces derniers. On raconte même que l'un d'eux céda ses droits pour une tonne de Jamaïque. C'est la tradition qui nous a transmis cette malice d'outre-tombe, mais les documents de l'époque nous ont conservé la mémoire de marchés aussi étranges que celui-là. Par exemple, dans un acte du 16 octobre 1793, on voit que Simon Fraser acheta la seigneurie de Matane avec droit de haute, basse et moyenne justice pour le prix de soixante louis, argent courant du Bas-Canada.

Afin de mieux faire comprendre quels étaient les héritiers Lepage en 1791, comment devaient se partager leurs nombreuses seigneuries et comment Joseph Drapeau devint acquéreur de la plupart d'entre elles, je vais donner ici deux tableaux qui furent préparés le 11 avril 1791 par l'avocat Jean-Antoine Panet à la demande de Pierre Drapeau et de Pierre Lepage. Je n'ai fait qu'y ajouter les dates qui manquaient à Panet.

GÉNÉALOGIE DES ENFANTS, PETITS-ENFANTS ET ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS DE RENÉ LEPAGE, PREMIER SEIGNEUR DE RIMOUSKI

René Lepage, premier seigneur, eut 16 enfants de son mariage avec Marie-Madeleine Gagnon, qu'il épousa à Sainte-Anne de Beaupré, le 10 juin 1686. Il mourut à Rimouski, le 4 août 1718.

Enfants.	Petits-enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs
1. Pierre Lepage de Saint-Barnabé, fils aîné, né le 11 août 1687, à Sainte-Anne de Beaupré, marié à Marie-Anne de Trépagny, mort le 8 juillet 1754. Il eut :	1. Germain Lepage de Saint-Germain, fils aîné, né le Ier mai 1722, marié en 1748 à Geneviève Rioux, mort le 7 février 1756. Il eut :	1. Louis Lepage de Saint-Germain, fils aîné, marié le 12 janvier 1813, à Flavie de la Voye.	1. M. Joseph Drapeau, par acte devant Deschenaux, notaire, le 24 juin 1790.
		2. Geneviève Lepage, fille, âgée de 40 ans, née le 11 janvier 1751.	2. M. Joseph Drapeau, par acte devant Deschenaux, notaire, 15 septembre 1790, ratifié devant Colin, notaire, 13 octobre 1790.
		3. Elizabeth Lepage, née le 24 août 1752, mariée à Gabriel Côté, le 15 juillet 1783.	3. M. Drapeau, par acte devant Deschenaux, notaire, le 24 août 1790, au bas de celui du 24 juin 1790, portant cession par Louis Lepage, qui avait acquis d'Elizabeth, devant Colin, notaire, le 15 août 1790.
	2. Reine Lepage, née le 3 novembre 1717, religieuse		

Enfants	Petits-Enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs.
	de la Congrégation à Montréal, sœur St-Germain.		
	3. Cécile Lepage, née le 30 mars 1720, femme de Gabriel Côté, mariée le 29 juillet 1743. Elle eut :	1. Gabriel Côté. 2. Pierre Côté. 3. Joseph Côté. 4. Jean-Baptiste Côté.	M. Joseph Drapeau, par la vente du 24 juin 1790, par Louis Lepage, qui avait acquis ces 4 parts suivant écrit sous seing privé du 8 juin 1773.
	4. Marie-Agnès Lepage, née le 2 mai 1723, veuve de Bazile Côté, vivait à Rimouski en 1791, mais morte le Ier juin de cette année.	Elle a fait donation à J.-Bte Côté et à Geneviève Côté, sa fille majeure, non mariée.	Les donataires de Marie-Agnès Lepage, encore propriétaires en 1791.
	5. Pierre Lepage, vivant, nommé de Saint-Barnabé, né le 27 février 1724, marié le 14 juillet 1749, à Véronique Rioux. Il a 10 enfants et a donné à l'un d'eux savoir à :		Joseph Lepage, donataire, encore propriétaire en 1791.
	6. Feue Geneviève Lepage, née le 4 janvier 1733, mariée à Prisque Côté, le 9 juillet 1755, morte le 24 janvier 1785, à l'Isle-Verte.		M. Joseph Drapeau, par l'acte devant Mtre Deschenaux, le 24 juin 1790, par le sieur Ls Lepage, qui avait acquis de Prisque Côté et sa femme, sous seing privé, le Ier juin 1774.

1774.

Enfants.	Petits-enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs.
	7. Feue Thérèse Lepage, née le 25 juillet 1735, morte à Terrebonne, le 3 décembre 1776, mariée à Alexandre Lepage, le 7 novembre 1764, vivant à Terrebonne en 1789. Elle n'a point laissé d'entants. Elle ne paraît pas avoir vendu, et ses héritiers étaient encore propriétaires en 1791.		
2. Feu Louis Lepage de Sainte-Claire, né le 25 août 1690, prêtre, mort à Terrebonne, le 1er décembre 1762.	A donné ses droits à feu Pierre Lepage, son frère, devant Pinguet, notaire, le 10 oct. 1735, insinué à Québec, le 2 décembre 1735.		
3. Feu Germain Lepage, mort à Terrebonne, le 7 octobre 1755. Il avait épousé Marie-Marguerite Gariépy.	Enfants résidant à Terrebonne. Mais ce Germain Lepage de Saint-François a cédé ses droits par le même acte devant Mtre Pinguet, le 10 octobre 1735, et ratifié sous seing privé à Terrebonne, le 18 septembre 1747.		

Enfants.	Petits-enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs.
4. Feu Antoine Lepage, mort garçon, tué par accident d'un coup de fusil, en 1701. 5. Feu Joseph Lepage, né le 10 février 1712, mort au séminaire de Québec, garçon, le 6 mars 1726. 6. René Lepage de la Fossaie, mort aux Iles d'Amérique. 7. Paul Molé Lepage, né le 2 juillet 1710, vivant en 1791, d'environ 75 ans, demeurant aux Camouraska, marié le 15 novembre 1735 à Catherine Rioux.			M. Joseph Drapeau, par vente de MM. Fraser et Young, devant Mtre Dumas, le 17 août 1790. Lesquels Fraser et Young tenaient le pouvoir d'Alexander McLennan, devant Colin, notaire, le 17 avril 1790. Lequel McLennan avait acquis du sieur J.-B. de Chamblain, devant Colin, le 2 déc. 1783, et de Chamblain tenait du d. Paul Molé, par donation sous seing privé, du 29 octobre 1781, déposée étude de Mtre Berthelot, notaire,

Enfants.	Petits-enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs
			le 5 novembre 1781, insinué le 7 novembre 1781.
8. Feu Nicolas-Dominique Lepage de la Fossaye, né le 14 février 1713. Il s'était marié à Magdelaine Riou, fille de Nicolas Riou, le 25 octobre 1742. Elle est vivante aux Trois-Pistoles (1791). Il a laissé deux enfants : Mais il avait cédé ses droits à Paul par échange, devant Decharnay, le 27 août 1756.	1. Regis Lepage, fils aîné, demeurant aux 3 Pistoles, vivant. 2. Louise Lepage, femme vivante de Barthélemi Dubé, vivant aux 3 Pistoles. Ce dernier était l'ancêtre maternel de ma grand'mère, femme de Ferréol Roy.		M. Joseph Drapeau, par ses titres de Paul, qui avait d'échange de feu Nicolas-Dominique de la Fossaye, devant Decharnay, le 27 août 1756.
9. Feue Marie Lepage, née le 29 décembre 1692, morte religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1762.			

Enfants.	Petits-enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs.
10. Feue Reine Lepage, née le 19 août 1703, morte religieuse aux Ursulines de Québec, en 1732.			
11. Feue Geneviève Lepage, née le 3 août 1701, morte religieuse à l'Hôtel-Dieu à Montréal.			
12. Feue Agnès Lepage, née le 15 mars 1706, sœur de la Congrégation à Montréal, morte le 25 novembre 1762.			
13. Feue Marguerite Lepage, fille, décédée à Rimouski.			M. Joseph Drapeau, comme ayant acquis des trois enfants de feu Germain Lepage, père, réclame cette part comme donnée par la dite feue Marguerite Lepage au dit feu Germain Lepage, son neveu, par écrit sous seing privé du 11 août 1741, déposé au greffe de Québec, le 19 septembre 1741, et insinué le même jour, signé Boisseau, greffier.

1741, et insinué le même jour, signé F isseau, greffier.

Enfants	Petits-Enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs.
14. Feue Agathe Lepage, fille, décédée à Rimouski.			
15. Feue Angélique Lepage, née le 13 juillet 1708, morte fille à Rimouski, le 2 avril 1729.			
16. Feue Marie-Anne Lepage, née le 16 juillet 1714, morte vers 1750, à l'Isle-Verte, femme de Pierre Côté, mariée le 27 juin 1735, vivant à l'Isle-Verte. Elle a laissé 5 enfants, savoir : N.-B. Mais M. Drapeau prétend cette part entière comme ayant les droits du sieur Paul-Molé Lepage, parce que ce dernier avait les droits de seigneurie échus au sieur Nicolas-Dominique Lepage de la Fossaye, par échange devant M. Decharnay, notaire, le 27 août 1756.	1. Feu Gabriel Côté, tué au siège de Québec, 1759. Il était garçon. Mort après sa mère. 2. Feu Charles Côté, mort en 1775, à l'Isle-Verte, marié à Louise Bérubé, remariée à Joseph Simon, marchand, de l'Isle-Verte. Feu Charles Côté n'a pas laissé d'enfant. 3. Feu Germain Côté, mort en 1780, à l'Isle-Verte, marié à Brigitte Albert, rema		

Enfants.	Petits-enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs.
Lequel Dominique possédait par acquisition par lui faite de Pierre Côté et de Marie-Anne Lepage, par acte sous seing privé du 5 avril 1747, déposé à Québec le 2 août 1747. Ces titres sont cités aux répliques du 10 janvier 1783 entre J.-B. de Chamblain, demandeur, et Joseph Simon, défendeur. Ce procès ne fut pas jugé. M. Drapeau a produit ces deux titres.	riée à Louis Côté, vivant à l'Isle-Verte. Germain Côté avait laissé deux garçons noyés jeunes ensemble, après la mort de leur père, sans enfants.		
	4. Reine Côté, vivante, femme de Joseph Saint-Laurent, vivant aux Trois-Pistoles. Elle a vendu sa part, dit-on, à Joseph Simon, marchand, qui a épousé la veuve de Charles Côté.		
	5. Agnès Côté, vivante, femme de François Marquis, vivant à la Rivière des Caps. Elle a vendu, dit-on, à Joseph Simon, marchand.		
	8. Elizabeth ou Isabelle Lepage, femme de J.-B. Côté.	1. J.-Bte Côté, fils unique.	M. Joseph Drapeau, par l'acte devant Deschenaux, du 24 juin 1790, et par la ratification d'icelui par les sieurs Côté, père et fils, devant Colin, 20 décembre 1790.
	9. Louis Lepage, mort vers 1759, sans enfant. Françoise Doyon, sa veuve, vivant au Château-Richer, épouse en		

Enfants.	Petits-enfants.	Arrière-petits-enfants.	Leurs descend'ts ou acquéreurs
	2ème mariage de Marceau, chirurgien.—N.-B. Ce Louis Lepage avait reçu une donation de Pierre Lepage, son père, sous seing privé du 8 septembre 1746, déposée étude de Barolet, le 10 oct. 1746, d'une terre que le-d. Doyon a changée et que J.-B. Côté et Joseph Lepage possèdent en 1791.		
	10. Véronique Lepage, morte, femme d'Etienne Rioux, vivant à Trois-Pistoles.	1. Etienne Rioux, fils aîné, donataire de tous les biens de son père.	
		2. J.-Bte Rioux.	
		3. Feue Louise Riou, femme de J.-Bte Boucher. Elle a laissé :	2 filles nommées Boucher, de 11 à 14 ans, non mariées, à la Rivière-du-Loup, Côte du Sud.
		4. Feue Marie Riou, femme d'André Levesque, vivant à l'Isle-Verte. Elle a laissé deux garçons mineurs :	1. André Levesque, fils aîné. 2. Vincent Levesque.
		5. Thérèse Riou, femme d'Antoine Boucher, vivant à l'Isle-Verte.	
		6. Suzanne Riou, vivante, fille qui doit être mariée en février 1791 avec .... Pelletier, de la Rivière-Ouelle.	

Le tableau qui précède nous fait voir quelle était, en 1791, la postérité de René Lepage, premier seigneur de Rimouski. Plaçons-nous maintenant à la date de la mort de René Lepage, afin de mieux comprendre comment devait se partager sa succession entre ses seize enfants, dont suivent les noms :

1. Pierre Lepage de Saint-Barnabé, fils aîné.	Représenté comme aîné par Joseph Drapeau.
2. Louis Lepage de Sainte-Claire, prêtre.	Il donna sa part à Pierre, son frère, par acte devant Mtre Pinguet, notaire, le 10 octobre 1735. Acte insinué à Québec, le 2 décembre 1735.
3. Germain Lepage de Saint-François, mort à Terrebonne. Il laissa 4 enfants, mais donna sa part.	à Pierre Lepage, son frère, par acte devant Mtre Pinguet, notaire, le 10 octobre 1735. Acte insinué à Québec, le 2 décembre 1735, et ratifié sous seing privé à Terrebonne, le 18 septembre 1747.
4. Antoine Lepage, mort garçon, tué par accident d'un coup de fusil, en 1736. Il survécut à ses père et mère.	
5. Joseph Lepage, mort garçon au séminaire de Québec, avant ses père et mère.	
6. René Lepage de la Fossaie, mort aux Iles d'Amérique, après son père, mais avant sa mère.	
7. Paul Molé Lepage.	Représenté par Joseph Drapeau.
8. Nicolas-Dominique Lepage de la Fossaye.	Représenté par M. Drapeau suivant les titres de Paul, qui tenait par échange devant Decharnay, notaire, du 27 août 1756.
9. Marie Lepage, religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec.	
10. Reine Lepage, morte religieuse aux Ursulines de Québec.	Elle céda ses droits à Louis Lepage de Sainte-Claire, prêtre, qui les donna à son frère Pierre, devant Mtre Pinguet, le 10 octobre 1735.

11. Geneviève Lepage, morte religieuse à l'Hôtel-Dieu à Montréal.	Même cession que ci-dessus.
12. Agnès Lepage, sœur de la Congrégation à Montréal morte avant ses père et mère.	
13. Marguerite Lepage, fille, décédée à Rimouski.	Représentée par M. Drapeau.
14. Agathe Lepage, fille, morte à Rimouski avant ses père et mère.	
15. Angélique Lepage, fille, morte à Rimouski, avant ses père et mère.	
16. Marie-Anne Lepage, femme de Pierre Côté.	Représentée par M. Drapeau.

La seigneurie de Rimouski avait quatre lieues de front sur deux lieues de profondeur, l'île Saint-Barnabé, un moulin à eau pour farine. Cette seigneurie était un conquêt de la communauté qui avait existé entre René Lepage et Marie-Madeleine Gagnon, et devait être partagée entre leurs onze enfants survivant à leur mort. Il y avait donc deux lieues de front en la succession du père, comme conquêt de communauté, dont :

1. Pierre Lepage, fils aîné, avait la moitié.	1 lieue de front.	
10 autres enfants à partager une lieue ou 84 arpents de front, faisant à chacun 8 arpents et 4 perches		
Feu Pierre Lepage avait les droits paternels de		
1. Louis Lepage de Sainte Claire, prêtre......	8 arp.	4 perch.
2. Germain Lepage de Saint-François........	8	4
3. Reine Lepage, Ursuline.................	8	4
4. Geneviève Lepage, religieus de l'Hôtel-Dieu, Montréal.........................	8	4
Total à feu Pierre Lepage, aîné, du chef paternel..................................	1 lieue, 33 arp.,	6 perch.
Feu Antoine Lepage, mort garçon, tué par un fusil, ayant survécu à son père et non à sa mère, avait du chef paternel..............	8	4
Feu René Lepage de la Fossaie, mort aux Iles d'Amérique...........................	8	4
Paul-Molé Lepage, vivant, représenté par M. Drapeau.............................	8	4

Feu Nicolas-Dominique Lepage de la Fossaye, représenté par M. Drapeau	8	4
Marguerite Lepage, fille, représentée par M. Drapeau	8	4
Marie-Anne Lepage, femme de Pierre Côté, représentée par M. Drapeau	8	4
Total	2 lieues.	

SUCCESSION DE LA MÈRE.

1. Feu Pierre Lepage, fils aîné .... 1 lieue de front

8 autres enfants partagent 1 lieue ou 84 arpents de front, faisant à chacun 10½ arpents du chef maternel.

Ce feu Pierre Lepage, aîné, avait les droits maternels de

	Arp.
1. Louis Lepage de Sainte-Claire, prêtre	10½
2. Germain Lepage de Saint-François	10½
3. Reine Lepage, Ursuline	10½
4. Geneviève Lepage, hospitalière	10½
5. Paul-Molé Lepage, représenté par M. Drapeau	10½
6. Nicolas-Dominique Lepage de la Fossaye, représenté par M. Drapeau	10½
7. Marguerite Lepage, représentée par le même.	10½
8. Marie-Anne Lepage, représentée par le même.	10½
Total	2 lieues.

SUCCESSIONS COLLATÉRALES DES FEUS ANTOINE LEPAGE, MORT GARÇON, ET DE RENÉ LEPAGE DE LA FOSSAIE, MORT AUX ISLES.

Ils avaient du chef paternel .... 16 arp. 8 perc.

Partage.

1 Feu Pierre Lepage, aîné, mais sans part d'aînesse en ces parts de succession.
2. Feu Louis Lepage de Sainte-Claire.
3. Feu Germain Lepage de Saint-François.
4. Paul-Molé Lepage.
5. Nicolas-Dominique.

} Tous.

Faisant à chacun 3 arpents, 3 perches, 10 pieds, 9 pouces 3/5.

RÉCAPITULATION DE CE QUE FEU PIERRE LEPAGE, AINÉ, AVAIT :

1. Du chef paternel........................	1 lieue
2. Par titres d'acquisitions des parts de : 1. Louis. 2. Germain de Saint-François. 3. Reine, Ursuline. 4. Geneviève, Hôtel-Dieu.	33 arp. 6 perc.
3. Du chef maternel........................	1 lieue
4. Par acquisition des parts de : 1. Louis. 2. Germain de Saint-François. 3. Reine, Ursuline. 4. Geneviève, Hôtel-Dieu.	42 arp.
5. Des successions collatérales de feus Antoine et René, ses frères, il avait :	

3 arpents	3 perches	10 pieds	9 pouces	3/5	
3 "	3 "	10 "	9 "	3/5	
3 "	3 "	10 "	9 "	3/5	10 0 14 4 4/5
10	0	14	4	4/5	
					3 l. 1 a. 6 p. 14 pds 4 4/5

	ARP.	PERC.		
Paul Molé, du chef paternel	8	4		
Nicolas..................	8	4		
Marguerite................	8	4		
Marie-Anne..............	8	4		
Paul Molé, du chef maternel	10½			
Nicolas..................	10½			
Marguerite...............	10½			
Marie-Anne..............	10½			
Paul-Molé, en collatéral...	3	3	10 9 3/5	
Nicolas..................	3	3	10 9 3/5	
	82 3	3	7 1/5	
				82 3 3 7 1/5
				4 lieues 0 0 0

SUCCESSION DE FEU PIERRE LEPAGE, AINÉ.

Il avait des chefs de ses père et mère et de ses deux frères, Antoine et René..............	3 l. 1 a. 6 p. 14 pds 4 4/5
Mais à distraire le domaine d'environ 16 arpents de front depuis la ligne de Pierre Lepage, fils, jusqu'à la terre de l'église, sur deux lieues de profondeur comme la seigneurie, ce domaine à partager à part	16
En seigneurie........................	2 l. 69 a. 6 14 4 4/5

Il a laissé :

1. Feu Germain Lepage de St-Germain, fils aîné.

0. Feue Reine Lepage, sœur de la Congrégation, morte dotée, avant ses père et mère.

2. Feue Cécile Lepage, femme de Gabriel Côté.

3. Marie-Agnès Lepage, veuve Basile Côté.

4. Pierre Lepage, vivant.

5. Elizabeth ou Isabelle, femme de J.-Bte Côté.

6. Feu Louis Lepage, mort sans enfant, la Vve Marceau n'y devant rien avoir.

7. Feue Véronique Lepage, morte femme d'Etienne Riou.

8. Feue Geneviève Lepage, femme de Prisque Côté.

9. Feue Thérèse Lepage, morte à Terrebonne, mariée à Alexandre Lepage. Elle n'a point laissé d'enfant.

Partage.

½ à feu Germain Lepage de Saint-Germain, fils aîné................................	1 l.	34 a.	8 p.	7 pds	2 2/5
½ à partager entre les 8 enfants, faisant à chacun : 14 arp., 8 perches, 9 pds, 10 lignes ⅔	1	34	8	7	2 2/5
	2 l.	69 a.	6	14	4 4/5

SUCCESSIONS COLLATÉRALES DE FEU LOUIS LEPAGE ET DE FEUE THÉRÈSE LEPAGE, MORTS SANS ENFANTS.

Ils avaient savoir : feu Louis..................	14 a.	8 perc.	9 p.	10 l.	⅔
feue Thérèse	14	8	9	10	⅔
	29	7	1	9	⅓

A partager seulement entre les mâles.

1. Feu Germain Lepage, l'aîné.
2. Pierre Lepage.

} A chacun 14 arpents, 7 perc., 1. p., 9 l. ⅓.

Récapitulation de ce qui revient a Pierre Lepage, vivant.

1.	De la succession de feu Pierre Lepage, son père, cy......	14 ar.	8 p.	9 pds	10 l.	2/3
2.	Des successions collatérales de feu Louis, son frère, et de feue Thérèse, sa sœur	14	8	9	10	2/3
		29	7	1	9	2/3

N.-B.—Comme par l'accord sous seing privé du 20 juin 1750, Paul-Molé Lepage a cédé à feu Pierre tous ses droits du fief de Rimouski, moyennant onze arpents de front sur 2 lieues à prendre à la Pointe au Père, au nord-est de la seigneurie de Rimouski, et que, par le partage de feu René Lepage, son père, il lui revenait :

	8 a.	4 p.			
De sa mère...............	10	5			
Des successions collatérales des feus Antoine et René, ses frères.............	3	3	10	9 3/5	
	22 a.	2 p.	10	9 3/5	7 p. 0 8 l. 1/10
Oté les 11 arpents........	11				
Reste...............	11 a.	2	10	9 3/5	
½ à Germain............	5	6	5	4 4/5	
½ entre 8, faisant........		7	0	8 1/10	
Cy revient à Pierre Lepage, vivant...........					30 arp. 4 per. 2 p. 5 l.
Plus revient au dit Pierre dans les parts de feu Louis et de feue Thérèse sa moitié de deux parts chacune de 7 perc. 8 lig. 1/10..........					7 0 8 1/10
					31 arp. 1 p. 3 l 1/10

Récapitulation de ce qui revient a Dame Marie-Agnès Lepage, veuve du sieur Basile Coté.

Il lui revient pour son ⅛ dans les 4 lieues de front sur 2 lieues de profondeur : 14 arpents, 8 perches, 9 pieds, 10 lignes ⅔, et rien à elle dans les successions collatérales des feus Louis Lepage et Thérèse Lepage, comme fief où les mâles excluent les femelles.

PARTAGE DE L'ILE SAINT-BARNABÉ, DE DEUX LIEUES DE FRONT OU ENVIRON, ACQUISE PAR FEU RENÉ LEPAGE, IER ANCÊTRE.

Succession du père.—1 lieue.

1. Feu Pierre Lepage en avait la moitié.....			½ lieue
10 enfants à partager ½ lieue, faisant à chacun 4 arp. 2 perches.			
Ce feu Pierre Lepage avait les droits paternels de 4, faisant	4 arp.	2 perches.	
	4	2	
	4	2	
	4	2	
Feu Antoine..................................	4	2	
Feu René	4	2	
Paul...	4	2	
Nicolas-Dominique............................	4	2	
Marguerite	4	2	
Marie-Anne...................................	4	2	
	42 arpents	ou	½ lieue
			1 lieue

Succession de la mère.—1 lieue.

1. Feu Pierre..............................				½ lieue
9 autres enfants partagent ½, faisant à chacun 5 arpents, 2 perches 9 pieds.				
Ce feu Pierre en avait 4 parts..............	21 arp.			
Paul Lepage..................................	5	2	9	
Nicolas-Dominique............................	5	2	9	
Marguerite...................................	5	2	9	
Marie-Anne...................................	5	2	9	
	42	0	0 ou	½ lieue
				1 lieue

SUCCESSIONS COLLATÉRALES DES FEUS ANTOINE ET RENÉ LEPAGE.

Ils avaient du chef paternel......................... 8 arp. 4 perches.

Partage.

1. Feu Pierre.
2. Louis de Ste-Claire.
3. Feu Germain de Saint-François.
4. Paul-Molé.
5. Nicolas-Dominique.

Faisant à chacun : 1 arp., 6 perch., 14 pds.

Récapitulation de ce que feu Pierre Lepage, ainé, avait dans l'ile Saint-Barnabé.

1. Du chef paternel		42 arp.		
2. Par acquisition de 4 parts		16	8 perc.	
3. Du chef maternel		42		
4. Par acquisition de 4 parts		21		
5. Des successions des feus Antoine et René, il avait 3 parts de	1 arp. 6 p. 14 pds			
	1 6 14			
	1 6 14			
	5 arp. 0 p. 6 pds	5	0	6
		1 l. 42 arp.	8 pds	6

Succession de feu Pierre.

Il avait des chefs de ses père et mère	1	42	8	6
A distraire pour l'héritage à diviser à part, environ		8		
Reste de l'île Saint-Barnabé en seigneurie	1	34	8	6

Partage.

½ à feu Germain, fils aîné		54 arp.	4 perc.	3 pds
½ à partager entre 8, faisant à chacun 7 arp., 4 perc., 3 pds 4 pouces ½		39	4	3
	1	34	8	6

Successions collatérales des feus Louis et Thérèse.

Ils avaient : feu Louis	7 arp.	4 perc.	3	4½
feue Thérèse	7	4	3	4½
	14	8	6	9

A partager entre les 2 mâles.

1. Feu Feu Germain .... } Chacun 7 arpents, 4 perches 4½.
2. Pierre .... }

Récapitulation de ce qui revient a Pierre, vivant.

1. De la succession de feu Pierre, son père	7 arp.	4 per.	3 pds	4 ½
2. Des successions collatérales de feu Louis, et Thérèse, sa sœur	7	4	3	4 ½
Total	14 arp.	8	6	9

N.-B.—Paul-Molé a 14 arpents, 8-6-9 dans l'île Saint-Barnabé ; il paraît avoir cédé tous ses droits du fief Rimouski, dont Saint-Barnabé est partie et accessoire. Néanmoins, il jouit d'environ 9 arpents au bout de l'île Saint-Barnabé. A vérifier comment cela se peut ou s'il n'a que les 9 arpents, la différence peut donner une part à M. Pierre Lepage, vivant.

II

De tout ce qui précède que faut-il conclure ?

Il est évident que le partage de la succession Lepage n'était pas aussi limpide que l'eau de source et qu'il fallait l'habileté d'un avocat retors tel que l'était Jean-Antoine Panet pour essayer de démêler un pareil écheveau. Il y mit du reste une patience de bénédictin et l'on ne saurait trop admirer avec quelle précision mathématique il sut trouver la part de chacun. Les pieds, les pouces, les lignes et les fractions infinitésimales, rien n'y manque. Mais que dire d'un pauvre seigneur qui se trouve tout-à-coup à hériter d'un fief de 14 arpents 8 perches, 9 pieds, 10 lignes et $\frac{2}{3}$ sur deux lieues de profondeur ?

Le bon négociant Drapeau, comme l'araignée industrieuse qui tend sa toile, prit d'abord les fractions ; les lignes et les pouces suivirent, puis vinrent les pieds et les perches, les arpents et les lieues. Il avait le talent de sortir des successions les plus embrouillées, tout comme ce lord anglais qui se vantait de pouvoir passer à travers n'importe quelle loi votée par le parlement de son pays, en carosse menée par quatre chevaux.

Après que l'avocat Panet eut dressé les généalogies que nous venons de citer, le notaire Alexandre Dumas fut appelé à rédiger un acte de partage en bonne et du forme entre les héritiers Lepage et Joseph Drapeau. Le 15 avril 1791, comparaissaient donc devant lui les parties qui suivent :

1. Joseph Drapeau, marchand, demeurant à Québec, principal seigneur de Rimouski, Grand-Métis et en partie de la seigneurie des Lessard dite de Lamolaye.

2. Joseph Lepage, demeurant à Rimouski, tant en son nom que comme donataire de partie des biens de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, son père, et de dame Véronique Hedwige Riou, sa mère, et leur fondé de pouvoir pour la vente de leur part dans la terre de Sainte-Claire.

3. Germain Lepage, de Rimouski, au nom de Marie-Agnès Lepage, veuve de Basile Côté.

Après avoir pris communication de la généalogie dressée par Panet, des partages qui l'accompagnaient et de tous les titres qui y étaient énoncés, ils approuvèrent le tout et l'acceptèrent comme base de l'accord qui allait intervenir de bonne foi.

1. Il fut convenu que dans les deux lieues de front de la seigneurie de Rimouski qui s'étendaient au nord-est de la rivière de ce nom, Drapeau aurait pour domaine dix neuf arpents de terre de front à prendre depuis la rivière en gagnant vers le nord-est, et depuis la haute mer sur deux lieues de profondeur, parce que d'après ses titres il en avait acquis la totalité, à la charge de fournir sur ce domaine la terre appartenant à l'église paroissiale de Rimouski.

2. Pierre Lepage eut pour sa part au nord est de la rivière 15½ arpents de front sur deux lieues de profondeur et ensuite la veuve Basile Côté 7 arpents et 4 perches sur la même profondeur, avec droit aux cens et rentes, la chasse et la pêche.

3. Dans les deux lieues au sud ouest de la rivière de Rimouski, Pierre Lepage eut encore 15½ arpents de front sur deux lieues de profondeur, à partir de la ligne entre Louis Canuel et son fils, à aller vers le sud-ouest, et ensuite la veuve Basile Côté, sept arpents et quatre perches, puis Pierre Lepage, une terre de quatre arpents sur quarante deux de profondeur.

5. Il fut aussi convenu que Pierre Lepage jouirait du moulin par lui construit sur sa terre près du ruisseau qui la divisait du domaine jusqu'à ce que le moulin que Drapeau faisait bâtir ailleurs pût tourner et faire farine. Alors le moulin de Lepage devait être démoli. Drapeau devait avoir seul comme aîné le corps de l'ancien moulin,et il était libre de bâtir ailleurs un autre moulin dont il aurait seul les profits jusqu'à ce que Pierre Lepage et la veuve Côté lui remboursassent leur part de frais de construction pour pouvoir jouir de la banalité.

5. Pierre Lepage et la veuve Côté eurent encore dans l'île Saint-Barnabé dix arpents de front sur la largeur de l'île, savoir : trois arpents cultivés ci-devant par l'hermite au bout nord-est de son désert à aller vers le nord-est et ensuite sept autres arpents en bois debout, avec droit de

chasse, pêche et traite. L'islet des Roches à l'extrémité sud-ouest de l'île Saint-Barnabé devait appartenir à Drapeau.

6. Les parties se tenaient respectivement quittes de tous les cens et rentes qu'ils avaient pu percevoir.

7. Pierre Lepage et la veuve Côté prirent de plus dans les seigneuries de Mitis et de Lamolaye les parts qui leur étaient assignées dans la généalogie, c'est-à-dire que Lepage eut 6 arpents 3 perches et 10 pieds dans Mitis et 3 arpents et 9 perches dans Lamolaye, et la veuve Côté 3 arpents et 4 perches dans Mitis et 1 arpent et 9 perches dans Lamolaye.

Au sujet de la seigneurie de Lamolaye, les parties firent une déclaration importante. Comme le partage du 17 juin 1775, disent-ils, ne semble pas juste et que Paul Molé Lepage ne parait pas y avoir consenti avec réflexion ou qu'il y est lésé, il devrait être annulé pour exécuter l'accord du 20 juin 1750, par lequel Paul Molé devait avoir, comme acquéreur des Lessard, 63 arpents, et pour ses droits dans Rimouski, 11 arpents, faisant en tout 74 arpents. Et comme les autres 52 arpents de cette seigneurie paraissent avoir été anciennement acquis par feu René Lepage, suivant déclaration de Charles Gagnon du 30 octobre 1750, ils devraient être partagés entre tous ses descendants suivant la généalogie précédente.

Quant à la terre en roture dite Sainte-Claire, il fut décidé de la partager suivant la même généalogie à la réserve que les aînés ne devaient y avoir aucun droit d'aînesse et que les filles y succèderaient en collatéral. Et comme Joseph

Lepage, Germain Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé et sa femme Véronique-Hedwige Rioux, Marie-Agnès Lepage, veuve de Baptiste Côté, et ses enfants, avaient déjà vendu à Drapeau leurs parts dans ce fief qui était situé entre les seigneuries de Vincelotte et de Couillard (1), il fut décidé qu'il n'en serait fait pour lors aucune division.

III

Aussitôt ce partage conclu, Joseph Drapeau chargea le notaire Alexandre Dumas de se rendre à Rimouski pour y surveiller ses intérêts (2).

Les instructions qui furent alors données à Dumas nous ont été conservées. J'en ai une copie sous les yeux qui porte la date du 5 mai 1791. En voici le texte :

Maître Dumas, notaire à Québec, partant de cette ville pour lieu de Rimousky, à son arrivée logera chés monsieur Augustin Trudel, où il sera logé et nourry aux frais du soussigné, seigneur du dit lieu de Rimousky, et autres cir convoisins ; qu'il l'authorise à requérir des tenanciers du dit Rimousky et autres relevans de ses domaines, et de recevoir de chacun d'eux la déclaration de ce qu'ils possèdent à cens ou autrement, de former un registre de ces déclarations par ordre, la datte et en due forme.

---

(1) Greffe d'Alexandre Dumas 6 avril 1791.

(2) Le 27 janvier 1791, Dumas avait déjà fait marché avec Drapeau d'aller retirer et percevoir les rentes des censitaires de la seigneurie de Champlain, de leur faire exhiber les titres et de rédiger les titres nouvels. Il devait charger un prix modéré, être conduit, logé et nourri aux frais de Drapeau.

Le dit sieur Dumas examinera tous les titres que les dits tenanciers luy présenteront à l'appui de leurs déclarations, et s'ils s'en trouvent exempts de corrections ou réformations, leur en dellivrera de nouveau et conformes.

Mais si les titres ne sont point de nature légale ou authantique, celui qu'il leur donnera pour leur servir à l'avenir contiendra les redevances, charges, obligations et réserves mentionnez en un écrit à luy dellivré pour cet effet. Le dit sieur Dumas préviendra ceux des dits tenanciers qu'il trouvera encore devoir des rentes et lots et ventes échus, en demandera le payement, et s'il les reçoit en donnera quittance, et s'il n'en est pas payé en fera mention dans les nouveaux titres qu'il leur dellivrera.

Les anciennes concessions étant faites à des redevances très modiques, le d. sieur Dumas est authorisé à reprendre pour le dit soussigné celles dans le cas d'être retrayées, à moins que le possesseur ne voulut les garder, aux redevances, obligations, charges et réserves exprimées en les susdits écrits ; le d. sieur Dumas, pendant son séjour au dit lieu, pourra dellivrer titres de concessions pour le dit soussigné à tous ceux qui désirent prendre de nouvelles terres aux conditions du susdit écrit.

Les tenanciers de la seigneurie de la Molais, ne voulant pas venir au domaine de Rimouski pour y faire leur déclaration et prendre titre nouveau, le dit Dumas iras sur les lieux, seras logé et nourris au depend du dit sous-signé, et agiras envers les tenanciers de cette partie comme avec ceux de Rimouski.

Le dit Dumas se fairas païer par les dits tenanciers de leur déclaration, et pour la minute, et coppie pour eux du nouveau titre, le feras aussi pour la copie qu'il seras obligé d'en délivrer au dit sous-signé.

Et comme le dit Dumas est en outre chargé par cette écrit de faire un relevé aussi exact qu'il seras possible des arrérages des rentes échues et encore dus, et un autre relevé des lots et ventes dus ou payés depuis le 11 9bre 1770 jusqu'au 10 9bre 1790, et de distinguer ceux qui ont reçus ces lots et ventes ou qui les doivent encore, il lui seras alloué par le dit soussigné et interressés une retribution ou payement à ce sujet, qui seras mentionné à la fin.

Le dit Dumas rendra compte des rentes et des lots et ventes provenant des quatres lieux de seigneurie de Rimouski, à Mons'r Augustin Trudel, et à Mons'r Pierre Lepage et madame Cotté, suivant la généalogie faite par Mons'r Panet, et s'en fera donner quittance par Mons'r Pierre Lepage et madame Cotté.

Au sujet de la seigneurie de la Pointe au Père et de l'anse au coq, il en rendra compte tout en entier à Mons'r Augustin Trudel, et s'en feras, par lui, donner reçus, lequel il seras tenus de remettre au soussigné, ainsi que les copies de contrat et le papier terrier, à sa première demande, et si le dit Dumas est en lieu de monter par terre, il seras tenu de faire la lecture de la généalogie de Rimouski à Mons'r Riou, seigneur des Trois-Pistoles, et le prévenir qu'il aie à rendre compte des droits seigneuriaux qui revienne au soussigné dans la seigneurie des Trois-Pistoles, et qu'il aie à lui produire la généalogie de la ditte seigneurie quand le soussigné le requerreras, qui seras dans le courant de juillet prochain. Comme il est évident que je ferai monter le dit sieur Dumas par eau, vu que cette voie est la moins couteuse, la dernière condition deviendra nul, s'il monte par eau.

Au retour de mon dit sieur Dumas à Québec, il me remettras le terrier, ainsi que tous les titres et contrats, et tous les actes qu'il aura faites, nécessaires aux seigneurie mentionné, citôt que je l'exigerai. Et après les avoir reçus, je serai tenu et obligé de donner à mon dit sieur Dumas, notaire, une pièce de toile de la valeur de vingt-cinq schellings courant, pour parfait et entier paiement du terrier, ainsi que tous les contrats et autres actes et écrits qu'il me délivreras concernant les susdites seigneuries. Faite double, de bonne foy, entre nous. Québec le 5th mai 1791.

JOSEPH DRAPEAU,
A. DUMAS.

Rendu à Rimouski, Dumas fit placarder l'avertissement qui suit :

AVERTISSEMENT.

Tous les tenanciers et autres possesseurs de terrein en la seigneurie de Rimousky, prenant à la rivière Attée en descendant jusques et compris la Pointe aux Pères, et en la

seigneurie de la Molaie, prenant à la dite Pointe aux Pères, en descendant jusqu'à une lieue et demi, ayant déjà été prévenus par deux publications que M. Joseph Drapeau, seigneur principal des dits lieux, désiran user du droit que la loi féodale lui donne de prendre une connaissance authentique des titres ou écrits des possessions en censive ou autrement délivrés par ses prédécesseurs en les deux dites seigneuries, a autorizé le soussigné, notaire en l'étendue de la province de Québec, de dresser un papier ou regitre terrier de chacune des dites seigneuries. Pour quel effet le dit notaire prévient les dits tenanciers et autres sans exception quelconque qu'il est arrivé au domaine du dit Rimousky ; où, pour et au nom du dit sieur Drapeau, il requiert que tout possesseur de terrein vienne lui déclarer ce qu'il possède ; lui communiquer ses titres ou écrits de possession, et prendre titre nouveau en due forme dans le restant du présent mois courant à commencer du jour de demain ; sans quoi le dit seigneur se prévaudra du droit de réunion des dites possessions à son domaine, ou bien agira en justice contre les négligens, à satisfaire au présent dernier avertissement ; lesquels alors auront à payer de plus les frais de voyage à Québec et ceux de poursuite ou perdront leurs possessions.

Pour copie au domaine de Rimousky, le 15 mai 1791.

A. Dumas,
Not. Pub.

C'est alors que tous les censitaires de Rimouski et de Lamolaye se rendirent au principal manoir pour y faire l'aveu et dénombrement de leurs biens. Ces actes nous ont été conservés pour la plupart, et on peut les consulter dans l'étude de Dumas, qui est déposée au greffe de Québec. J'ai sous les yeux un *état des lods et ventes qu'Alexandre Dumas, notaire, a pû decouvrir avoir été payés en les seigneuries suivantes, depuis l'année* 1770 *à l'année* 1790. Cet état est intéressant à lire, car il nous donne la valeur des terres à l'époque et le montant considérable que le censitaire avait à payer pour lods et ventes à chaque mutation de propriété, c'est-à-dire un quinzième du prix d'achat.

SEIGNEURIE DE RIMOUSKI.

	Capital des ventes.	Montant des lods et ventes.		
1778—mars 24. Reçu par M. Saint-Germain Lepage, de Gabriel Saint-Laurent, sur............	400	33	6	8
1772 " 28. par le même du même......	360	30		
1775—août 3. par idem de Toussaint Saint-Laurent......	50	4	3	4
1775 " " par idem du même.......	130	10	16	8
1775 " " " "	130	9	1	8
1772—oct. 21. " de Germain Saint-Laurent..........	200	16	13	4
1786 " 4. " de Germain Pinault	180	15		
1786 " " " du même.........	48	4		
1781—août 3. " de J.-Bte Côté....	900	75		
1781 " 23. " de Bonne........	595	49	9	6
1789—nov. 6. " de Joseph Lepage..	270	22	10	
1788—juil. 5. " de François Gagné.	81	6	15	
1781— " 16. " d'Antoine Côté....	600	50		
1787—août 11. " de Basile Côté....	72	6		
1779—Oct. 15. " du même.........	300	25		
1771—août 30. M. Drapeau de P. Lepage..	600	50		
1790—janv. 25. Par Germain Lepage de Chs Banville................	102		8	4
1792—sept. 3. Par idem de Jean Pineau...	15		1	5
1788—mai 6. Par dame Côté de Chrysostôme Canuelle	150		12	10
1791—mai 6. Par Dumas de St-Laurent..	42 }		7	30
1791—mai 19. Par idem de Morin........	48 }			
		437	5	2

Du temps de la famille Lepage, les relations entre leurs censitaires avaient été des plus cordiales. Tous vivaient pour ainsi dire comme dans une grande communauté. Un colon avait-il besoin de quelques arpents de terre, soit pour s'y fonder une nouvelle habitation, soit pour y établir un de ses enfants, le seigneur se rendait avec lui à l'endroit désigné. On travaillait en pleine forêt, sans qu'il y eut besoin d'arpenteur, et, comme dans ce temps-là il n'y avait pas

de notaire sur toute la rive sud de fleuve Saint-Laurent, si ce n'est à la Rivière-Ouelle, la parole du vendeur et celle de l'acquéreur équivalait à contrat. C'est tout au plus si quelquefois le seigneur rédigeait un écrit informe en présence d'un témoin, quitte à le faire vérifier plus tard, lors du passage d'un missionnaire. Nous avons vu des centaines de ces conventions naïves, monuments de la bonne foi et de la simplicité de mœurs de nos ancêtres. Les charges imposées aux censitaires étaient légères, et il ne manquait pas d'occasions où le seigneur châtelain en faisait la remise complète, lors d'un compérage ou d'un mariage nouveau.

Les Lepage vivaient, à la manière des colons, sans faste et sans éclat. De nature généreuse et toujours prêts à rendre service, ils étaient tenus en haute estime par tous ceux qui les approchaient. La maison qu'ils habitaient, décorée du nom pompeux de manoir, était simple et rustique comme il convient à l'habitation de ceux qui vivent la plupart du temps de chasse et de pêche. Elle était située sur la rive droite de la petite rivière de Rimouski, au fond d'une clairière que le bûcheron avait percée en pleine forêt vierge.

Tout près s'élèvait une petite chapelle dûe à la libéralité de la famille Lepage et la maison du missionnaire. Tout le terrain de la fabrique avait été détaché du domaine du seigneur, à la condition de faire dire deux messes basses chaque année à l'intention de la famille de ce dernier.

Lorsque Joseph Drapeau devint seigneur principal de Rimouski, il y eut comme de raison moins de laisser-aller

entre lui et les censitaires. L'homme d'affaires, âpre à la besogne et serrant de près ses débiteurs, prit la place du seigneur bon enfant, menant la vie de patriarche au milieu de sa tribu.

Nous avons cité, au cours de cette étude, quelques conventions arrêtées entre les seigneurs Lepage et leurs habitants. Elles ne sont pas toujours rédigées en langage académique, mais il y règne un ton de bienveillance qui fait plaisir. Quel contraste avec les baux à cens et les titres nouveaux de leur successeur. Dans les premières, il y a bien par ci par là quelques obligations qui se ressentent du régime féodal, mais, règle générale, les redevances n'excèdent pas deux sous par arpent en superficie et un sol de cens par arpent de front, par année. Sous le régime anglais, les spéculateurs qui s'emparent des seigneuries élèvent les charges, sans que l'Etat s'en inquiète et accumulent sur le colon les corvées pénibles et les impôts ridicules.

Les Lepage n'avaient jamais songé à requérir le ministère d'un notaire, mais Drapeau, plus pratique, prend la peine d'envoyer de Québec, à grands frais, Alexandre Dumas, qu'il charge de faire les plus minutieuses perquisitions. Il veut que tout soit à l'ordre, et à l'avenir chacun devra avoir un titre de propriété en bonne et dûe forme. Les droits de moulin sont revendiqués et chacun ne devra plus chasser, pêcher ou faire le commerce que dans les limites voulues par le droit féodal. Quel changement pour ces hommes habitués à la vie libre des bois et de la mer sous l'œil paterne d'un seigneur débonnaire !

Il faut dire cependant que Drapeau, tout en réclamant rigoureusement ses droits et privilèges, s'inquiéta du bien-être spirituel de ses nouveaux censitaires.

Dès 1790, une nouvelle église s'ouvre au culte et remplace la vieille chapelle où, depuis près d'un siècle, trois générations étaient venues prier. La même année, l'évêque de Québec fait une visite pastorale dans ces lointains parages et, en 1791, M. Drapeau lui demande un curé résidant pour Rimouski. Cette requête fut accordée en 1793, et l'on vit alors s'installer dans le modeste presbytère de la seigneurie, M. Pierre Robitaille, qui venait succéder aux bons pères Récollets qui,depuis tantôt cent ans, avaient desservi, par voie de mission,toute la côte du sud,depuis Kamouraska jusqu'à la Gaspésie.





CHAPITRE NEUVIÈME

Louis de la Voye à Rimouski.—La Pointe au Père.—Le pilotage en 1788.
—Mort de Louis de la Voye (1805).—Ses enfants.

I

COMME on vient de le voir dans les chapitres précédents, c'est au moment même où le seigneur Joseph Drapeau travaillait à l'organisation des seigneuries qu'il venait d'acquérir de la famille Lepage, que Louis de la Voye s'établit à Rimouski.

Le domaine de Lamolaye était situé dans un endroit ravissant à quelques milles du gros bourg de Rimouski, tout près de cette langue de terre qui, depuis le jour où le père jésuite Henri Nouvel y célébra la messe pour la première fois, le 8 décembre 1663, a pris le nom de Pointe au Père (1).

(1) *Journal des Jésuites.*

C'est maintenant le séjour préféré des marins. Ils y vivent en face du grand fleuve dont le cours majestueux se déroule à leurs yeux dans toute sa magnificence, et c'est là que les vaisseaux d'outre mer *stoppent* pour y prendre ou y déposer les pilotes qui les guident dans leur course jusqu'à Québec.

Nous avons vu que c'est en 1788 que le nom de Louis de la Voye apparaît pour la première fois sur la liste des pilotes dans *l'Almanach de Québec*. Ce fut en cette même année que la chambre d'assemblée adopta une loi pour régler le pilotage dans le fleuve Saint-Laurent et empêcher les abus dans le port de Québec (1). Il ne fut plus permis à personne de piloter sans subir un examen et obtenir un certificat de compétence. Il fut statué que les pilotes iraient deux par deux, accompagnés d'un apprenti ou plus, lesquels ne devaient pas avoir moins de quatorze ans. Chaque " compagnie de deux pilotes " devait posséder une chaloupe convenable, gréée de voiles, rames, ancres ou grappins. Les apprentis étaient obligés de servir pendant quatre ans et ne pouvaient pas être admis avant l'âge de vingt et un ans. Leurs patrons étaient tenus de leur montrer l'usage du compas, comment sonder les baies et les hâvres, comment mouiller et comment manœuvrer les vaisseaux. Un pilote avait droit à onze schellings pour chaque pied d'eau qu'un bâtiment tirait (2). En 1799, on voit cependant que le taux

(1) Ordonnance 28 George III, c. 4.

(2) Cette loi fut amendée par l'acte 30, Geo. III, c. 1 (1790). L'acte 37 Geo. III, c. 4 (1797) obligea les apprentis à passer engagement par écrit devant notaire, et à faire un ou plusieurs voyages en Europe ou dans les îles sur des vaisseaux à mâture carrée.

du pilotage était de quinze schellings par pied du Bic à Québec et de treize schellings par pied de Québec au Bic.

Louis de la Voye parait être le premier de sa famille qui ait embrassé la carrière du pilotage si l'on en juge par les listes officielles qui nous ont été conservées. Combien des siens devaient suivre son exemple ? De 1788 à 1841, on compte seize pilotes du nom de la Voye sur les registres. En voici la liste (1) :

1. Louis Lavoie, (1788).
2. Jean-Marie Lavoie, 1798-1803.
3. Joseph Lavoie, 1788-1807.
4. Jean Lavoie Petit, 1791-1803.
5. Pierre Lavoie, fils (2), 1794-1818.
6. Jean Lavoie, jeune (3). 1804-1807.
7. Louis-Marie Lavoie (4), 1804-1828.
8. Jean Lavoie, 1808-1840.
9. Amable Lavoie (5), 1814-1841.
10. Laurent Lavoie, 1827.
11. Louis-Joseph Lavoie, 1832-1879.

---

(1) Cette liste est basée sur les *Almanachs de Québec* et le Registre des pilotes de 1805 à 1841, vol. 1.

(2) Appointé pilote pour le fleuve Saint-Laurent, le 29 mai 1794, *Gazette de Québec*.

(3) Admis le 30 juillet 1805, mort à Rimouski, le 18 juin 1828.

(4) Admis le 22 juillet 1805, âgé en 1828 d'environ 70 ans, mort à Rimouski, le 29 mai 1828.

(5) Admis le 14 septembre 1813.

12. Jean Lavoie 2d (1), 1834-1841.

13. Amable Lavoie (2), 1837-1840.

14. Louis-Marie-Lavoie (3), 1837-1841.

15. Edouard Lavoie (4), 1838-1841.

16. Henri Lavoie (5), 1839-1841.

Louis de la Voye mourut à Rimouski, au mois d'octobre 1805. Voici son acte de sépulture :

Le vingt-quatre octobre, mil huit cent cinq, par nous soussigné, curé de Rimousky, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Louis Lavoye, pilote, âgé de soixante-sept ans, muni de tous les sacrements de l'Eglise. Etaient présents ; Jean, Charles et Antoine Banville, Julien Rehel et autres. Tous ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis, etc.

(Signé), LECOURTOIS, Ptre.

Julie Simard, la bonne et fidèle compagne de Louis de la Voye, lui survécut dix-huit ans. Elle décéda à Rimouski, le 4 juin 1823, à l'âge avancé de 85 ans :

Le six juin mil huit cent vingt-trois, par nous soussigné, curé de Rimousky, a été inhumé le corps de Julie Simard, veuve de Louis Lavoie, de cette paroisse, décédée depuis deux jours, âgée de quatre-vingt-cinq ans, en présence de Michel Saint-Laurent et de Joseph Lavoie, qui ont déclaré ne savoir signer.

(Signé), MARC CHAUVIN, Ptre.

---

(1) Admis le 2 avril 1833.
(2) De la baie Saint-Paul. Admis le 10 juin 1836.
(3) Admis le 9 août 1836.
(4) Des Trois-Pistoles. Admis le 18 avril 1837.
(5) Admis le 31 juillet 1838.

II

Du mariage de Louis de la Voye et de Julie Simard, naquirent huit enfants, dont j'ai donné les noms au chapitre sixième.

Louis-Marie, Pierre, Jean, Etienne et Marie-Madeleine suivirent la famille à Rimouski.

PIERRE épousa à Rimouski : 1° le 15 janvier 1798, Madeleine Ruest ; 2° Elizabeth Boulanger dit Lefebvre, à Beaumont, le 20 octobre 1801. Madeleine Ruest décéda le 29 décembre 1798, laissant un enfant : *Pierre*, né le 15 octobre, bapt. le 4 novembre 1798, marié le Ier mars 1824, à Sophie Proulx. Du mariage d'Elizabeth Boulanger, naquirent : 1 *Jean*, bapt. le 31 décembre 1803, inhumé le 22 février 1836 ; 2. *Marie-Geneviève*, bapt. le 7 février 1806, mariée le 14 février 1827, à Jean Lagacé.

PIERRE, fils aîné de Pierre et de Madeleine Ruest, marié à Sophie Proulx, le 1er mars 1824, a eu d'elle : 1. *Marie*, née le 19, bapt. le 22 mai 1824, mariée le 31 octobre 1848, à Octave Pineau ; 2. *Madeleine*, bapt. le 8 janv. 1826, mariée le 19 janvier 1847, à Bénoni Pineau ; 3. *Pierre*, né le 31 octobre, bapt. le 21 novembre 1827, marié le 23 janvier 1849, à Marie-Elizabeth Lawleys ; 4. *Justine*, née le 29 novembre, bapt. le 2 décembre 1829, mariée à Frédéric Boucher ; 5. *Jean*, bapt. le 12 septembre 1831, inhumé le 14 avril 1833 ; 6. *Angélique*, bapt. le 7 octobre 1833, mariée le 30 novembre 1850, à Pierre Pineau ; 7. *Jean*, bapt. le 6 décembre 1835, inhumé le 3 mai 1836 ; *Elizabeth*, bapt. le 14 décembre 1837 ; 9. *Louis*, bapt. le 26 mai 1840 ; 10, *Joseph*, bapt. le Ier septembre 1842.

ETIENNE, deuxième enfant de Louis de la Voye, épousa Marie Migneau. De ce mariage sont nés : 1. *Marie*, mariée à Pierre Boulet, d'où Joseph Boulet, marié à Julie Drapeau ; 2. *Etienne*, marié à Marie Corneau ; 3. *Véronique*, mariée à Jean Amherst, d'où Marie Amherst, mariée à Xavier Côté.

JEAN, huitième enfant de Louis de la Voye, né le 10 septembre 1777, épousa à Rimouski, le 10 janvier 1804, Batilde Saint-Laurent. Voici son acte de mariage :

Le dix janvier mil huit cent quatre, après avoir, du consentement des père et mère de l'époux et de l'épousée, publié au prône de la messe paroissiale par trois dimanches consécutifs, savoir : le vingt-cinq décembre, le premier et le huit du présent, les bans de mariage entre Jean Lavoye, pilote, fils majeur de Louis Lavoye et de Judith (Julie) Simard, de cette paroisse, et y demeurant, d'une part, et Batilde Saint-Laurent, fille majeure de Germain Saint-Laurent et de Véronique Ruais, aussi de cette paroisse et y demeurant, d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empêchement, ni formé aucune opposition, nous soussigné, curé de Rimouski, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale, faisant les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise Romaine, en présence de Louis-Marie Lavoye, frère de l'époux, René Lepage, son cousin, Pierre Gendron, son beau-frère, Louis Lepage de Saint-Germain, Germain Saint-Laurent, père de l'épouse, Gabriel Saint-Laurent, Julien Réhel, Charles Pâquet, Charles Proulx et plusieurs autres. Les uns ont signé avec nous, les autres ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis fût.

(Signé), LEPAGE DE SAINT-GERMAIN,
PIERRE GENDRON,
LECOURTOIS, Ptre.

Jean de la Voye fut inhumé à Rimouski, le 20 juin 1828. De son mariage avec Batilde Saint-Laurent, il eut : 1. *Mathilde*, bapt. le 28 septembre 1804, mariée le 9 février 1830, à Alexandre Bouillon, d'où Philomène Bouillon, mariée à Bénoni Gagnon ; 2. *Louis-Marie*, bapt. le 10 avril 1806, marié le 18 février 1833, à Marie Pineau ; 3. *Véronique*, née le 20 avril, bapt. le 9 mai 1808, mariée le 11 février 1840, à Magloire Rouleau ; 4. *Geneviève*, née le 12 septembre 1810, bapt. le 7 janvier 1811, mariée le 23 août 1836, à Ignace Saint-Laurent ; 5. *Cléance* (Claire), née le 18 septembre, bapt. le 10 décembre 1812, mariée le 10 février 1835, à Paul Saint-Laurent, d'où Claire, mariée à André Simard ; 6. *Marie-Félicité*, bapt. le 22 juin 1814, mariée le 31 janvier 1837, à Cyriac Bouillon, d'où Mathilde Bouillon, mariée à Pierre Lavoie, d'où Adéline Lavoie, mariée à Ovide Fréchette ; 7. *Ursule*, bapt. le 27 juillet 1816 ; 8. *Laurent*, bapt. le 31 août 1820, marié le 13 février 1844, à Ursule Pineau.

Batilde Saint-Laurent, épouse de Jean de la Voye, mourut à Rimouski, le 2 décembre 1836.

Laurent de la Voye, fils de Jean et de Batilde Saint-Laurent, de son mariage avec Ursule Pineau, a eu : 1. *Marie-Martine*, b. le 16 mai 1845 ; 2. *Joseph*, bapt. le 3 juillet 1847 ; 3. *Marie-Célina*, bapt. le 25 avril 1849 ; 4. *Ursule*, bapt. le 7 août 1851.

Louis-Marie de la Voye, fils de Jean et de Batilde Saint-Laurent, de son mariage avec Marie Pineau, a eu : 1. *Jean*, bapt. le 7 novembre 1834, inhumé le 2 mai 1848 ; 2. *Mathilde*, bapt. le 26 décembre 1836, inhumée le 16 janvier 1837 ; 3. *Louis*, bapt. le 3 juin 1838 ; 4. *Caroline*, née le 6, bapt. le 8 août 1841 ; 5. *Napoléon*, bapt. le 14 août 1843 ; 6. *Marie-Sévérine*, bapt. le 5 juin 1845 ; 7. *Henri*, bapt. le 23 octobre 1847 ; *Amédée*, bapt. le 31 janvier 1850.

Marie-Madeleine, fille unique de Louis de la Voye et de Julie Simard, épousa à Rimouski, le 27 février 1797, Jean Patoüel. De ce mariage naquit *Euphrosine*, qui épousa Joseph Rouleau. Joseph Rouleau a laissé une postérité distinguée, qui mérite que nous nous y arrêtions.

1. Luc Rouleau, né à l'Isle Verte, le 22 février 1837, du mariage de Joseph Rouleau et d'Euphrosine Patoüel des Rosiers a étudié au séminaire de Nicolet d'où il est sorti en 1859. Il alla alors comme régent au collège de Régiopolis à Kingston où il fut tonsuré par l'évêque Horan. En 1860, il entra au grand séminaire de Québec et fut nommé assistant secrétaire de l'évêque Baillargeon, alors administrateur du diocèse de Québec. L'année suivante, il était assistant-principal à l'Ecole normale de Québec sous M. Langevin qui fut nommé évêque de Rimouski en 1867. Ordonné prêtre dans la cathédrale de Québec, le 28 septembre 1862, il alla comme vicaire à Saint-François de la Beauce, où il demeura

deux ans. En 1864, il était nommé professeur et directeur des études du nouveau collège de Rimouski.

En 1868, il devenait curé de Saint-Jérôme de Matane et il y exerça le ministère pendant seize ans. En 1884, il retourna au séminaire de Rimouski comme directeur et pour y enseigner la théologie, mais au bout de trois ans il dut abandonner ces fonctions à raison du mauvais état de sa santé. Le 22 février 1885, le pape Léon XIII le nommait chanoine de la cathédrale de Rimouski. Dé 1887 à 1890, M. Rouleau a voyagé dans les Etats-Unis du sud et il est demeuré huit mois à Oswego N.-Y., et dix-huit mois à Haverhill, Mass. A la demande de l'évêque Blais, il revint à Rimouski en 1891 et fut nommé curé de la cathédrale (1). Il est maintenant curé de L'Assomption de McNider dans le comté de Matane.

2. Charles-Barromée Rouleau, né à l'Isle Verte, le 13 décembre 1840, du mariage de Joseph Rouleau et d'Euphrosine Patouël Desrosiers a étudié à l'école normale de Québec. Il a occupé la charge d'inspecteur des écoles catholiques d'Ottawa, de 1861 à 1873. Admis au barreau en 1869, il fut nommé magistrat du district d'Ottawa le 12 juillet 1876. Le 28 septembre 1883, il fut choisi comme magistrat stipendiaire et membre du conseil exécutif des Territoires du Nord-Ouest. Lors de l'organisation de la Cour Suprême de ces territoires en 1887, il a été promu juge pour le district d'Alberta nord, charge qu'il remplit encore.

---

(1) Cf. *Men of Canada*, vol. V, p. 216.

Pendant qu'il était avocat, M. Rouleau a collaboré à l'*Ordre* et à la *Minerve*. Il a aussi publié une étude intitulée *Notre système judiciaire*. En 1875, il a brigué, mais sans succès, les suffrages des électeurs du comté d'Ottawa.

M. Rouleau a épousé, le 11 avril 1877, Elvina, fille d'Hercule Dumouchel (1).

3. Edouard-Hector Rouleau, fils de Joseph Rouleau et d'Euphrosine Patouël, né à l'Isle Verte, le 31 octobre 1843, a étudié à l'Ecole normale de Québec, au collège de Nicolet et à l'Université Laval où il reçut son diplôme de médecin en 1870. Il a exercé sa profession au Bic pendant sept ans, à Ottawa pendant un an et à Bryson pendant huit ans. Durant la rébellion du Nord-Ouest en 1874, il exerçait à Batlleford. Il s'est définitivement fixé à Galgary en 1887. En 1888, le Dr Rouleau a été nommé consul de Belgique pour le territoire du Nord-Ouest. Il a épousé le 8 avril 1883 Catherine, fille d'Edouard O'Mearay, marchand de Bryson (2).

4. Aglaé Rouleau, fille de Joseph Rouleau et d'Euphrosine Patouël, a épousé John-Edmund Barry, originaire de Cork, en Irlande, qui fit longtemps le commerce de bois aux Escoumains. De ce mariage sont nés : David, reçu avocat en 1875, établi à Bryson, district d'Ottawa, John et Edmund, employés à la corporation de la cité Montréal.

---

(1) Cf. *men of Canada*, vol. III, p. 28, et *Canadian men* de Morgan, p. 890. *Famille Girouard-Baillargé*, fasc. 6., p. 107.

(2) Cf. *Men of Canada*, III, p. 66.

Robertine Barry, fille de Joseph-Edmund Barry et de Aglaé Rouleau, est née aux Escoumains. Après avoir étudié aux Ursulines de Québec elle entra à la rédaction de la *Patrie*, où elle écrit sous le nom de plume de *Françoise* des chroniques très recherchées. Elle a publié en 1894 les *Fleurs champêtres*, ouvrage d'un style très frais et très colorié, où sont décrites les mœurs simples et douces de la campagne. C'est grâce à Françoise, si la cloche de l'église de Louisbourg est aujourd'hui déposée dans le musée de la Société Numismatique de Montréal.





CHAPITRE DIXIÈME

JOSEPH DE LA VOYE ET SA POSTÉRITÉ.

AVANT de parler de Louis-Marie de la Voye, fils aîné de Louis de la Voye, disons un mot de Joseph de la Voye, le premier du nom qui vint s'établir à Rimouski. vers 1787.

Comme son frère Louis, Joseph de la Voye embrassa la carrière du pilotage. Je n'entends pas donner ici l'histoire de sa vie, mais il convient de dire les noms de ses enfants qui vinrent s'établir à Rimouski, et quelle fut leur postérité.

Joseph de la Voye, né en 1725, avait épousé, aux Eboulements, Marie-Charlotte Gagnon, le 18 janvier 1745. Cette dernière décéda à Rimouski, le 31 juillet 1811, à l'âge de 95 ans. Elle avait eu de son union :

1. LOUIS-COME-JOSEPH-FULBERT, bapt. à la baie Saint-Paul, le 6 août 1746, marié 1° à Judith Desrosiers, le 28 août 1775 ; 2° à Rose Duplessis (Sirois) en 1783, qui décéda à Rimouski, le 10 juin 1820.

2. Marie-Charlotte-Clotilde, bapt. aux Eboulements, le 30 mars 1749 ; mariée aux Eboulements, le 16 septembre 1771, à Charles Pâquet ; décédée à Rimouski, le 17 juillet 1823 (1).

3. Marie-Thérèse, bapt. le 15 juillet 1751 (2).

4. Marie-Madeleine, bapt. le 9 septembre 1753 ; mariée aux Eboulements, à Etienne Tremblay, le 13 mai 1771.

5. Hélène, bapt. le 28 novembre 1755, mariée le 12 septembre 1774, aux Eboulements, à Joseph Ruest, inhumée à Rimouski, le 12 août 1839 (3).

6. Marie-Suzanne, bapt. aux Eboulements, le 5 décembre 1759.

7. Joseph-René, bapt. aux Eboulements, le 6 mars 1760 ; marié 1° le 4 août 1788, à Geneviève Ruest, à la baie Saint-Paul (4) ; 2° le 25 novembre 1795, à Marie-Anne Bouillon, qui décéda à Rimouski, le 25 décembre 1825.

8. Marie-Félicité, bapt. le 8 août 1762, aux Eboulements ; mariée 1° le 16 octobre 1787, à Michel Ruest, à Rimouski ; 2° à Jean Pineau, le 18 février 1805 (5).

---

(1) De ce mariage sont nés : 1. *Antoine*, marié à Angélique Steber, d'où Marguerite Pâquet, mariée à Alexandre Michaud ; 2 *Etienne*, marié à Marthe Ruest, d'où Nil Pâquet, marié à Hélène Lepage, d'où Joseph Pâquet, marié à Lumina Ouellet.

(2) Dans ses notes, M. J.-W. Miller dit : *Thérèse*, mariée à Guillaume Tremblay, d'où Marie Tremblay, mariée à Louis Gagnon, d'où François, Mamert, Sara, Vénérande et Adéline Gagnon, mariée à Bernard Degagné.

(3) De ce mariage sont nés : 1. *Claire*, mariée à André Côté, d'où Hélène, mariée à Julien Saint-Laurent, et Octave, marié à Julie Saint-Laurent; 2. *Agnès*, mariée à Pierre Lepage ; 3. *Madeleine*, mariée à Pierre Lavoie ; 4. *Hubert*, marié 1° à Agathe Lepage, 2° à Rosalie Côté, 3° à Geneviève Rouleau.

(4) Morte à Rimouski, le 18 juillet 1790.

(5) Du premier mariage sont nés : *Marie-Olive*, mariée à Augustin Parent, et *Gilbert*, marié à Rose Chaurette. Du deuxième mariage est né *Alexandre*, marié à Euphémie Arseneau.

9. ANTOINE-SAMSON, bapt. le 4 novembre 1764, aux Eboulements ; marié 1° à Rosalie Tremblay : 2° à Angélique Pineau, à Rimouski, le 19 août 1806.

10. MARIE-CHARLES, bapt. aux Eboulements, le 5 janvier 1765.

11. MARIE-FRANÇOISE, bapt. le 11 juin 1768, mariée aux Eboulements, le 8 juin 1786, à Etienne Tremblay.

12. AGNÈS, bapt. aux Eboulements, le 12 mai 1771 ; mariée en premières noces à un étranger dont personne ne se rappelle le nom, et que l'on prétend avoir été tué par un sauvage ; 2° le 19 juillet 1790, à Rimouski, à Jean-Jacob Heppel. Elle décéda le 5 mai 1797 (1).

De ces douze enfants, il n'y en eut que sept qui vinrent s'établir à Rimouski : Louis-Côme, Joseph-Fulbert, Marie-Charlotte-Clotilde, Hélène, Joseph-René, Marie-Félicité, Antoine-Samson et Agnès (2).

" Les descendants des trois garçons issus du mariage de Joseph de la Voye et de Charlotte Gagnon, écrit M. J. B. Blanchet, curé de Sainte-Luce, Louis-Côme, René et Antoine, ont tous hérité des noms de baptême de leurs ancêtres res-

---

(1) Du mariage d'Agnès Lavoie et de Jean-Jacob Heppel, naquirent : 1. *Joseph*, marié 1° à Geneviève Ruest, d'où Marguerite Heppel, mariée à Pierre Langlois ; 2° à Louise Pineau, d'où Emma Heppel, mariée à David Rouleau. 2. *Thérèse*, mariée à J.-Bte Ruest ; 3. *Marguerite*, mariée à Charles Lepage, d'où Jacques, marié 1° à Luce Forbes, d'où Marie Lepage, mariée à Déry ; 2° à Georgina Bouillon.

(2) A ces douze enfants donnés par M. l'abbé Côté, M. J.-W. Miller ajoute : *Marie-Anne*, mariée 1° à Louis Pineau, d'où Louis, marié à Judith Parent, d'où Octave, marié à Marie Lavoie ; 2° à Basile Côté, d'où : 1. Paul, marié à Pélagie Saint-Laurent, d'où Marguerite, mariée à James Miller, père de J.-W. Miller ; 2. Agnès, mariée à Eucher Lepage, d'où Agnès, mariée à Sifroi Beaulieu.

pectifs. C'est ainsi, et l'usage s'en est conservé jusqu'à aujourd'hui, que les enfants, et petits enfants de Louis-Côme Lavoye ont été appelés : les *Cômes*, Amable *Côme*, Magloire *Côme* etc. Le plus gros de la descendance est fixé à Sainte-Luce. Ceux de René Lavoye : les *Renés*, Antoine *René*, Joseph *René*, etc ; descendance à Rimouski. Une exception est faite pour ceux d'Antoine de la Voye (une réminiscence biblique sans doute) : Joseph *René Samson*, Charles *Samson* etc. Descendance au Bic.

" Les descendants de Louis-Marie de la Voye ont également hérité des noms de baptême de leur ancêtre : Alexandre *Louis-Marie*, Jean *Louis-Marie*, Joseph *Louis-Marie* etc. Plusieurs prononçaient *Loup-Marie*. Descendance un peu partout, à Sainte-Luce, surtout."

Voyons maintenant quelle fut la postérité des trois garçons de Joseph de la Voye établis à Rimouski : *Louis-Côme*, *Joseph-René* et *Antoine-Samson*. Je dois les notes qui suivent au révérend M. Philémon Côté, curé au cap d'Espoir, dans le comté de Gaspé. M. Côté a repris pour Rimouski le travail de Mgr Tanguay, là où ce dernier s'est arrêté,et il l'a continué jusqu'à une date très récente. Cet ouvrage est encore en manuscrit et je remercie mon aimable correspondant d'avoir eu la complaisance de m'en donner la primeur. Dans le tableau qui suit les branches provenant du mariage des femmes ne sont pas données, mais ceux qui voudraient pousser plus loin ces recherches pourront s'adresser à M. le curé Côté, car son travail est complet.

I

Descendants de Louis-Come-Joseph Fulbert de la Voye

Louis-Côme-Joseph-Fulbert de la Voye, fils de Joseph et de Charlotte Gagnon, épousa 1° Judith Desrosiers. *Pas d'enfants connus.* 2° Rose Duplessis (Sirois). Enfants (baptisés à Rimouski) :

1. *Geneviève-Julie*, née le 26 janvier 1784 (1), mariée le 17 janvier 1804, à François Gagné (2).

2. *Louis*, b......, marié le 31 mai 1808, à Barbe Canuel.

3. *Amable*, b......, marié le 6 février 1815, à Ursule Saint-Laurent.

4. *Véronique*, bapt. le 24 mars 1791, décédée le 29 mai 1791.

5. *Magloire*, né le 14 février 1793, 1° marié le 22 février 1819, à Edessée Lepage ; 2° marié le 23 janvier 1849, à Julie Martin, veuve de George Hooper, médecin, de Québec.

6. *Suzanne*, bapt. le Ier octobre 1804, décédée en janvier 1810.

7. *Marie-Josephte*, née le 30 octobre 1797, mariée le 8 février 1820, à Louis Canuel.

Louis de la Voye, fils de Louis-Côme et de Rose Duplessis, qui épousa, le 31 mai 1808, Barbe Canuel, eut d'elle : 1. *Célestin-Josué*, né le 30 avril, bapt. le 16 mai 1808 ; 2. *Geneviève*, bapt. le 25 octobre 1809,

(1) C'est le premier acte enregistré à Rimouski sous le nom de la Voye.

(2) Fils de Joseph-Ignace. De ce mariage sont nés : 1. *François*, qui a épousé Chantal Côté, d'où Marie, épouse d'André Labbé ; 2. *Jean*, qui a épousé Scholastique Langlois, d'où Sophie, épouse de J.-B. Danjou, et Adèle, épouse de Thomas Lebel ; 3. *Catherine*, qui a épousé Joseph Desrosiers, d'où Elzéar, époux de Joséphine Rioux. (*Notes de M. Miller*).

mariée le 18 février 1833, à Fabien Boucher ; 3. *Marguerite*, née le 8 février, bapt. le 5 mai 1811, mariée le 8 février 1831, à Louis-Joseph de la Voye ; 4. *Jean-Laurent*, né le 26 octobre, bapt. le 29 novembre 1812, marié le 3 février 1834, à Scholastique de la Voye (1), enterré le 15 juin 1837 ; 5. *Louis*, né le 24 août, bapt. le 4 septembre 1814 ; 6. *Amable*, né le 16, bapt. le 25 mai 1816, marié le 8 janvier 1839, à Léocadie Chauvin ; 7. *Charles-Hilaire*, bapt. le 23 février 1818, décédé le 20 février 1838 ; 8. *Marie-Suzanne*, bapt. le Ier mars 1820, décédée le 22 avril 1836 ; 9. *Pierre*, bapt. le 5 décembre 1821 ; 10. *Marie-Eléonore*, bapt. le 20 avril 1820.

JEAN-LAURENT DE LA VOYE, fils de Louis et de Barbe Canuel, épousa, le 3 février 1834, Scholastique de la Voye (2). Il en eut : *Marie-Scholastique*, bapt. le 10 novembre 1834 ; *Denise*, bapt. le 16 mai 1836 ; *Laurent*, né le 3, bapt. le 7 mars 1838, inhumé le 4 avril 1839.

AMABLE DE LA VOYE, fils de Louis et de Barbe Canuel, épousa, le 8 janvier 1839, Léocadie Chauvin. Il en eut : *Marie-Caroline*, bapt. le 8 octobre 1839, et *Louis-Philippe*, bapt. le 11 juillet 1841.

AMABLE DE LA VOYE, fils de Louis-Côme et de Rose Duplessis, qui épousa, le 6 février 1815, Ursule Saint-Laurent, eut d'elle : 1. *Genevieve*, bapt. le 18 janvier 1816, mariée le 27 janvier 1835, à Isidore Côté ; 2. *Joseph-Henri* (3), bapt. le 7 juillet 1817, marié...., à Angèle Bertrand;

---

(1) Elle épousa en second mariage Jean-Jacob Heppell, le 6 septembre 1842.

(2) Fille de Louis-Joseph de la Voye et de Pétronille Pineau, laquelle se remaria à Jean-Jacob Heppell.

(3) Père du Rév. Ls-C. Lavoye, curé de Percé. Un des fils de Joseph-Henri, Narcisse, a épousé Ad. Anjou.

3. *Pierre-Célestin*, né le 4, bapt. le 30 mai 1819 (1) ; 4. *Tatiane*, née le 26 octobre, bapt. le 6 décembre 1821 ; 5. *Augustin-Amable*, bapt. le 8 juillet 1823 ; 6. *Marie-Zoé*, bapt. le 29 novembre 1824 ; 7. *Marie*, bapt. le 7 avril 1827 ; 8. *Henriette*, bapt. le 14 septembre 1829 ; 9. *Sophie*, bapt. le 8 septembre 1831 ; 10. *Jean*, bapt. le 15 juin 1833 ; 11. *Ignace*, bapt. le 9 avril 1836.

Magloire de la Voye, fils de Louis-Côme et de Rose Duplessis, qui épousa, le 23 février 1819, Edessée Lepage, eut d'elle : 1. *Alexandre*, bapt. le 27 septembre 1819 ; 2. *Marie-Marguerite*, née le 8 novembre, bapt. le 9 décembre 1821 ; 3. *Marie-Ursule*, bapt. le 10 décembre 1823 ; 4. *Marie-Angèle*, bapt. le 28 février 1826 ; 5. *Christophe*, né le 27 juillet, bapt. le 25 août 1828, inhumé le 5 mai 1830 ; 6. *Marie-Exorée*, née le 23, bapt. le 26 septembre 1830, inhumée le 14 juillet 1831 ; 7. *Julie*, née le 29, bapt. le 31 mai 1832 ; 8 *Luce*, bapt. le Ier janvier 1835, inhumée le 5 janvier 1837 ; 9. *Sophie*, née le 7, bapt. le 11 avril 1837 ; 10. *Florence*, née le 4, bapt. le 12 avril 1841.

Magloire de la Voye épousa en deuxième mariage, le 23 janvier 1849, Julie Martin, veuve de Georges Hooper, médecin à Québec.

II

Descendants de Joseph-René de la Voye.

Joseph-René de la Voye, fils de Joseph de la Voye et de Marie-Charlotte Gagnon, épousa en premier mariage Geneviève Ruest et n'en eut pas de postérité. De son deuxième mariage avec Marie-Anne Bouillon, le 25 novembre 1795, il eut :

1. *Flavie*, bapt. le 14 mars 1796, mariée le 12 janvier 1813, à Louis Lepage, quatrième seigneur de Rimouski.

---

(2) A épousé Elizabeth Mercier. De ce mariage est né Auguste, qui a épousé Odile Gagnon.

2. *Magloire*, né le 13 mai, bapt. le 29 juillet 1797, marié à Zoé Ouellet.

3. *Joseph*, bapt. le 8 mars 1799, marié le 20 février 1821, à Anastasie Brisson.

4. *Antoine-Samson*, bapt. le 24 avril 1801, marié le 28 janvier 1828, à Angèle Lepage.

5. *Geneviève*, bapt. le 2 avril 1803, mariée le 7 septembre 1828, à Basile Langis, inhumée le 20 octobre 1831.

6. *Marceline*, bapt. le 3 février 1806, mariée le 16 janvier 1827, à Jean-Baptiste Banville (1).

7. *Charles-Hubert*, né le 19 janvier, bapt. le 15 février 1808, 1° marié à Apolline Couture, le 18 février 1833 ; 2° marié à Adéline Cantin, le 24 août 1857.

8. *Célestine*, bapt. le 27 mai 1810, mariée le 3 août 1830, à Bénoni Fournier (2).

9. *Charlotte*, bapt. le 28 mai 1812, mariée le 5 mars 1832, à Ulfranc Gendron.

10. *Remi*, né le 8 octobre, bapt. le 6 novembre 1814, marié le 28 janvier 1845, à Mathilda Caron.

11. *Marie-Catherine*, née le 18 octobre, bapt. le Ier décembre 1816, mariée à Melchior Saint-Laurent, le 28 mai 1833 (3).

12. *Octave*, né le 31 décembre 1818, bapt. le 6 janvier 1819, marié à Adèle Ouellet.

---

(1) D'où Soulanges Banville, mariée à Etienne Vaillancourt, d'où Marcelline Vaillancourt, mariée à Joseph Desrosiers.

(2) D'où Ephrem Fournier, marié à Damvis Levêque.

(3) D'où Joseph Saint-Laurent, marié à Angélina Gagné, et Desanges Saint-Laurent, mariée à Clovis Gagnon.

13. *François-Xavier*, né le 6 octobre, bapt. le 16 octobre 1820, marié 1° le 27 février 1843, à Agnès Collin ; 2° marié le 21 novembre 1840, à Catherine Drapeau.

MAGLOIRE, fils de Joseph-René et de Marie-Anne Bouillon, eut de son mariage avec Zoé Ouellet : 1. *Julie*, bapt. le 28 mai 1849 ; 2. *Nazaire*, bapt. le Ier juin 1851 (1).

JOSEPH, troisième enfant de Joseph-René, eut de son mariage avec Anastasie Brisson : 1. *Marie-Agnès*, bapt. le 20 novembre 1821 ; 2. *Eucher*, bapt. le 13 novembre 1823, marié le 12 janvier 1847, à Arthémise Pineau(2); 3. *Marie-Henriette*, bapt. le 5 avril 1825, mariée le 25 janvier 1842, à Octave Ruest ; 4. *Anastasie*, bapt. le 3 janvier 1826, mariée le 7 janvier 1845, à John Mannen (elle porte le nom de Béatrix à son acte de mariage); 5. *Aurée*, bapt. le 26 novembre 1828 ; 6. *Gracieuse*, bapt. le 27 mai 1820, inhumée le 5 juin 1830 ; 7. *Rosalie*, bapt. le 24 juin 1831, mariée le 22 janvier 1856, à J.-Bte Pineau ; 8. *Laurent*, bapt. le 9 janvier 1833, marié à Julie Duguay, d'où Marie-Ernestine, mariée à Louis Lenghan ; 9. *Hermine*, bapt. le 16 octobre 1834, mariée le 29 janvier 1858, à Louis Saint-Pierre ; 10. *Zéphirin*, bapt. le 7 novembre 1836 ; 11. *Sylvain*, bapt. le 15 mars 1838.

---

(1) Nous trouvons, dit l'abbé Côté, dans les registres, un nommé Magloire Lavoie, marié à Zoé Ouellet. Est-ce le fils de Joseph-René Lavoie ? Je l'ignore, vu que je n'ai point trouvé son acte de mariage et que je n'ai pu l'apprendre des parents. Je donne donc ce mariage sous toute réserve. Si le mari de Zoé Ouellet n'est pas Magloire Lavoie, fils de Joseph-René, mais un autre Magloire Lavoie, alors le fils de Joseph-René Lavoie serait resté garçon.

(2) Morte le 24 mars 1849. De ce mariage sont nés : 1. *Marie-Obéline*, bapt. le 31 octobre 1847 ; 2. *Joseph*, bapt. le 13 février, inhumé le 2 mars 1849.

Antoine-Samson de la Voye, quatrième enfant de Joseph-René, eut de son mariage avec Angèle Lepage : 1. *Pascal*, bapt. le 18 mai 1829, inhumé le 14 juillet 1830 ; 2. *Germain*, bapt. le 22 janvier 1831, marié le 7 janvier 1856, à Marie-Ursule Ross ; 3. *Maxime*, bapt. le 15 novembre 1832, marié 1°......, 2°... .., à...... Lavoie ; 4. *Marguerite*, bapt. le 6 octobre 1834, mariée le 28 janvier 1856, à Joseph Saint-Laurent (du quai de Rimouski) ; 5. *Louis-Elzéar*, bapt. le 25 octobre 1836, marié...... à ..... Saint-Laurent ; 6. *Marie-Catherine*, bapt. le 27 octobre 1838 ; 7. *Marie-Célina*, bapt. le 10 juin 1841, inhumée le 20 janvier 1842 ; 8. *Philomène*, bapt. le 7 février 1843, mariée à Octave Thériault ; 9. *Marie-Elizabeth*, bapt. le 2 août 1845 ; 10. *Pierre-Job*, bapt. le 5 décembre 1847, inhumé le 7 octobre 1849.

Charles-Hubert, septième enfant de Joseph-René, eut d'Apolline Couture : 1. *Geneviève*, bapt. le 23 septembre 1834, mariée le 11 janvier 1853, à François Banville ; 2. *Eucher*, bapt. le 10 juillet 1836, marié le 28 juillet 1857, à Virginie Michaud ; 3. *Marie-Louise*, bapt. le 4 juin 1838, inhumée le 9 mars 1840 ; 4. *Jean*, bapt. le 3 août 1840 ; 5. *Marie-Aurélie*, bapt. le 27 avril 1844, inhumée le 1er août 1846 ; 6. *Aubert*, bapt. le 28 décembre 1847 ; 7. *Apolline*, bapt. le 17 décembre 1849.

Rémi, dixième enfant de Joseph-René, eut de Mathilde Caron : 1. *Alexandre*, bapt. le 21 novembre 1845, inhumé le 2 août 1846 ; 2. *Marie-Adèle*, bapt. le 21 novembre 1845 ; 3. *Marie-Aurélie*, bapt. le 28 février 1847 ; 4. *Marie-Célina*, bapt. le 18 juin 1848 ; 5. *Marie-Philomène*, bapt. le 1er juin 1851.

François-Xavier, dernier enfant de Joseph-René, eut de Agnès Collin : 1. *Léa*, bapt. le 13 février 1844 ; 2. *Samuel-Napoléon*, bapt. le 30 avril 1845 ; 3. *François-Xavier*, bapt. le 24 mai 1846. Agnès Collin mourut le 2 septembre 1847. D'un deuxième mariage avec Catherine Drapeau, veuve de Pierre Côté, il eut : *Ulric-Thomas-Lucien*, bapt. le 17 juillet 1849.

III

Descendants de Antoine-Samson de la Voye.

Antoine-Samson de la Voye, neuvième enfant de Louis de la Voye et de Marie-Charlotte Gagnon, a laissé, lui, aussi, une nombreuse postérité qui s'est répandue dans toutes les paroisses du diocèse de Rimouski.

Il épousa d'abord Rosalie Tremblay, qui lui donna :

1. *Joseph*, né le 29 janvier, bapt. le 16 février 1792, marié le 26 novembre 1811, à Domitilde Pineau (1).

2. *Marie-Geneviève*, bapt. le 25 mars 1793, inhumée le 23 mai 1793.

Rosalie Tremblay, étant morte le 9 décembre 1795, il épousa en deuxième mariage, le 19 août 1806, Angélique Pineau, d'où sont nés :

1. *Augustin*, bapt. le 14 mai 1807, marié le 18 novembre 1828, à Emilie Pouliot.

2. *Geneviève*, née le 29 juillet, bapt. le 31 octobre 1808, mariée le 23 février 1832, à Joseph Gauvreau.

3. *Antoine*, né le 21 février, bapt. le 21 mai 1810.

4. *Rosalie*, bapt. le 11 novembre 1811, mariée le 23 novembre 1830, à Thomas Parent.

5. *Antoine-Charles*, né le 12 avril, bapt. le 13 mai 1813, marié le 7 janvier 1835, à Euphémie Parent.

---

(1) C'est le troisième acte inscrit sous le nom des Lavoye à Rimouski.

6. *Joseph*, bapt. le 2 janvier 1815, marié le 11 février 1839, à Angèle Pouliot.

7. *Marie-Angélique*, bapt. le 25 décembre 1816, mariée 1° le 19 janvier 1841, à Paul Tremblay ; 2° à Anselme Thériault, le 17 août 1848.

8. *Marguerite*, née le 15 octobre, bapt. le 29 novembre 1818, mariée le 3 février 1845, à Agapit Bélanger.

9. *Louis*, bapt. le 4 juin 1820, marié le 23 janvier 1844, à Amélie Parent.

10. *Jean-Baptiste*, bapt. le 29 décembre 1821.

11. *Marie-Obéline*, bapt. le 22 avril 1823, mariée le 8 avril 1845, à André Boisbrillant.

12. *Marie-Délima*, bapt. le 7 avril 1825, mariée le 12 juillet 1853, à Louis Gagné.

13. *Louis-Germain*, bapt. le 5 novembre 1826, marié le 27 août 1850, à Henriette Chassé.

Joseph de la Voye, fils aîné d'Antoine-Samson de la Voye, qui épousa, le 26 novembre 1811, Domitilde Pineau (1), eut d'elle ; 1. *Agathe*, née le Ier octobre, bapt. le 29 novembre 1812, inhumée le 12 août 1826 ; 2. *Adélaïde*, née le 9 octobre, bapt. le 7 novembre 1814, mariée le 10 janvier 1832, à Alexis Saint-Laurent, inhumée le 23 avril 1843 ; 3. *Victoire*, née le 2, bapt. le 10 septembre 1816, mariée le 7 novembre 1842, à Etienne Bélanger ; 4. *Marcelline*, née le 5, bapt. le 27 novembre 1818, inhumée le 30 juin 1846 ; 5. *Marie-Rosalie*, née le 25 avril, bapt. le 28 mai 1820, mariée le 7 novembre 1853, à Elzéar Lizotte ; 6. *Marie-Geneviève*, bapt. le 21 avril 1823 ; 7. *Marie-Obéline*, bapt. le Ier septembre 1824, inhumée

---

(1) M. J.-W. Miller dit qu'elle s'appelait Pétronille et qu'elle était sœur d'Angélique Pineau, deuxième femme du père de son mari.

le 18 mai 1825 ; 8. *Flavien*, bapt. le 9 mai 1826, inhumé le 7 mai 1828 ; 9. *Marie-Exorée*, bapt. le 22 mai 1828, mariée le 27 octobre 1845, à Henri Couture dit Lafrenaye ; 10. *Octave*, bapt. le 3 avril 1830, marié le 19 juillet 1852, à Christine Labrie. C'est lui qui a fait la maçonnerie des autels de Sainte-Luce ; 11. *Joseph-André*, bapt. le 13 janvier 1832, marié le 27 février 1854, à Cécile Lepage.

Augustin de la Voye, premier enfant né du deuxième mariage de Joseph de la Voye avec Angélique Pineau, épousa Emilie Pouliot, le 18 novembre 1828. Il eut d'elle : 1. *Marie-Julie*, née le 5, bapt. le 9 septembre 1829, inhumée le 27 novembre 1829 ; 2. *Tatiane*, bapt. le 2 août 1830, mariée le 6 février 1854, à Octave Boisbrillant ; 3. *Edouard*, né le 14, bapt. le 17 septembre 1831, marié 1° le Ier février 1853, à Zoé Sénéchal ; 2° le 10 août 1857, à Caroline Parent ; 4. *François-Joseph*, bapt. le 3 janvier 1833 ; 5. *Louis-Théophile*, bapt. le 15 juillet 1834 ; 6. *Joseph-Auguste*, bapt. le 14 décembre 1835, marié le 15 février 1859, à Philomène Côté ; 7. *Elzéar*, bapt. le 30 avril 1837 ; 8. *Emilie-Philomène*, bapt. le 17 septembre 1838, mariée à Alexandre Côté, le 15 février 1859 ; 9. *Antoine*, bapt. le 9 mars 1840 ; 10. *Emilie-Euphémie-Célina*, bap. le 2 septembre 1841 ; 11. *Joseph-Narcisse*, bapt. le 27 fév. 1843 ; 12. *Pierre*, bapt. le 29 août 1844 ; 13. *Louis-Pascal*, bapt. le 20 janvier 1846 ; 14. *Louis-Alexis*, bapt. le 17 juillet 1847 ; 15. *Marie-Julie* bapt. le 26 juillet 1850.

Antoine-Charles, cinquième enfant du deuxième lit d'Antoine-Samson de la Voye, eut de son mariage avec Euphémie Parent : 1. *François-Xavier*, bapt. le 30 juillet 1836 ; 2. *Marie-Philomène*, bapt. le 30 mars 1838 ; 3. *Marie-Euphémie-Célina*, bapt le 21 février 1842. François-Xavier épousa M. Blouin, d'où M. Adelme Lavoie, prêtre.

Joseph, sixième enfant né du mariage de Joseph de la Voye et d'Angélique Pineau, eut d'Angèle Pouliot : 1. *Pierre-Joseph*, bapt. le 4 mars 1843 ; 2. *Henri*, bapt. le 12 avril 1849.

Louis, neuvième enfant de Joseph de la Voye et d'Angélique Pineau, eut de Aurélie Parent : 1. *Marie-Adèle-Célina*, bapt. le 12 février 1846 ; 2. *Joseph*, bapt. le 14 avril, inhumé le 15 décembre 1848 ; 3. *Ignace*, bapt. le 15 octobre 1849.

Telle est la lignée de Joseph de la Voye, marié à Marie-Charlotte Gagnon. Quoique Joseph de la Voye fut plus jeune que son frère Louis, sa descendance est considérée comme la branche aînée de la famille de la Voye, vu qu'il fut le premier de ce nom qui vint s'établir à Rimouski.





CHAPITRE ONZIÈME

Louis-Marie de la Voye, mon trisaïeul (1757-1828).—La famille Guimont. —Pilotes et naufrages.

I

LOUIS-MARIE DE LA VOYE, mon trisaïeul, naquit à la Petite-Rivière, le 16 octobre 1757. Il était l'aîné de la famille de Louis de la Voye et de Julie Simard.

Comme son père, il embrassa la carrière de marin et suivit sa famille lorsqu'elle émigra de la Petite-Rivière à Kamouraska, puis à Rimouski.

A l'âge de 28 ans, alors qu'il demeurait encore à Kamouraska, Louis-Marie de la Voye épousa Geneviève Guimont, originaire du cap Saint-Ignace.

Voici une copie de l'acte de célébration du mariage :

L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, le vingt-deux de novembre, après la publication de trois bans de mariage faite au prône de la grand'messe paroissiale, par trois dimanches consécutifs, entre Louis Lavoie, fils de Louis Lavoie et de Marie-Judith (1) Simard, des Kamouraska, d'une part, et Marie-Geneviève Guimont, fille de Claude-Joseph Guimont et d'Anne-Elizabeth Fortier, de cette paroisse, d'autre part, et semblable publication ayant été faite en la paroisse du Saint-Louis des Kamouraska, par messire Trutault, curé de la dite paroisse, comme il paraît par son certificat resté entre mes mains : Je, curé du cap Saint-Ignace et des isles voisines, soussigné, ai reçu leur mutuel et réciproque consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies prescrites par notre mère la sainte Eglise, sans qu'il se soit découvert aucun autre empêchement que celui du quatrième degré de consanguinité, dont les parties ont obtenu dispense de Monseigneur Louis-Philippe Mariaucheau Desgly, notre évêque, comme il appert par les lettres dattées du vingt et un d'octobre de la présente année, signées par Monsieur Gravé, son vicaire-général, scellées de son sceau et contresignées par M. Plessis, diacre secrétaire, demeurées entre mes mains, et ce en présence de Louis Lavoie, père de l'époux, Guillaume Lapointe, Antoine Mignot, Etienne Lavoie, parens et amis, et du côté de l'épouse, Joseph Guimont, père de l'épouse, Claude-Joseph Guimont, frère, Louis Guimont, Jean-Baptiste Bernier, dont plusieurs ont signé avec moi, de ce requis, suivant l'ordonnance.

(Signé), GUILLAUME LAPOINTE,
JEAN-BAPT. BERNIER,
PAQUET, Ptre.

(Registres du cap Saint-Ignace),

Le même jour, une des sœurs de Marie-Geneviève Guimont, Marie Marcelline (née le 20 février 1764), épousait, dans l'église du cap Saint-Ignace, Michel-Morel de la Durantaye. Voici l'acte de mariage que je relève au registre :

L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, le vingt-deux de novembre, après la publication de trois bans de mariage faite au prône de la grand'messe paroissiale, par trois dimanches consécutifs, entre le sieur Michel Morel de la Durantaye, fils du sieur Joseph Morel de la Durantaye et de dame Marie-Geneviève Vallière, de la paroisse de Saint-Thomas, d'une part, et Marie-

(1) Pour Julie.

Marcelline Guimont, fille de Joseph Guimont et d'Anne-Elizabeth Fortin, de cette paroisse, d'autre part, et semblable publication ayant été faite en la paroisse de Saint-Thomas, par messire Verreau, curé de la dite paroisse, comme il paraît par son certificat resté entre mes mains : Je, curé du cap Saint-Ignace et des isles voisines, soussigné, ai reçu leur mutuel et réciproque consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies prescrites par notre mère la sainte Eglise, sans qu'il se soit découvert aucun empêchement à leur mariage. Et ce en présence du sieur Morel de la Durantaye, père de l'époux, Joseph Morel de la Durantaye, frère, Nicolas Laberge, Jean-Baptiste Saumier, Louis Fournier, parens de l'époux, et du côté de l'épouse, Joseph Guimont, Louis Guimont, Claude-Joseph Guimont, Jean-Baptiste Bernier, qui seul a signé avec moi, de ce requis, suivant l'ordonnance.

(Signé), JEAN-BAPT. BERNIER,
PAQUET, Ptre.

Les Morel de la Durantaye étaient de noble extraction. Les ancêtres de celui qu'épousait Marie-Marcelline Guimont avaient été officiers dans le régiment de Carignan, seigneurs de Saint-Michel et de Saint Vallier, conseillers au conseil supérieur de la colonie. Quoique déchue de son ancienne splendeur, cette famille se souvenait de son origine et tenait à conserver tous les privilèges que la loi reconnaissait alors aux nobles. Or, il existait à l'époque une coiffure que l'on appelait fontange et qui était réservée aux femmes des nobles seulement. Comme Marie-Marcelline Guimont épousait un Morel de la Durantaye, elle eut donc, le jour de son mariage, le privilège de porter un fontange, tandis que sa sœur Geneviève, qui épousait un roturier, dût s'en passer. Ce petit épisode, qui peint bien les mœurs du temps, a été fidèlement conservé dans les traditions de la famille. C'est un de mes grands oncles, Siméon Lavoye, qui me l'a raconté. C'est lui aussi qui m'a dit que l'on appelait le mari de Mar-

celline Guimont, sa grande tante, Michel Chevalier de la Durantaye.

Les Guimont, sans être d'origine aussi distinguée que les Morel de la Durantaye, appartenaient cependant aux bonnes familles bourgeoises de la *côte du sud.* Claude Guimont, grand-père de Geneviève qui épousa Louis-Marie de la Voye, était capitaine de milice au cap Saint-Ignace. Louis Guimont, père de Claude, le premier du nom, s'établit à la côte de Beaupré, à Sainte-Anne. Par une curieuse coïncidence, il fut lui aussi guéri miraculeusement par la grande thaumaturge du Canada, comme l'avait été notre ancêtre maternelle, Marie-Esther Ramage. C'est en 1658 que Louis Guimont fut soudainement guéri d'une grande douleur de reins, en mettant par dévotion trois pierres aux fondements de l'église de Sainte-Anne, que l'on commençait à bâtir. Et c'est en entendant raconter ce miracle que Marie-Esther Ramage se décida à invoquer la sainte à son tour (1).

Le 18 juin 1661, à huit heures du matin, les Iroquois, qui venaient de brûler Tadoussac, s'arrêtèrent à la côte de Beaupré, y massacrèrent et y firent prisonniers plusieurs colons (2). Parmi ceux qui furent amenés en captivité, se trouvait Louis Guimont, l'ancêtre de ma trisaïeule maternelle. Un Français captif chez les Agniers nous fait connaître quel fut son sort, dans une lettre qu'il écrivait à un de ses amis de Trois-Rivières et que publie la relation de 1661 (p. 35) :

---

(1) *Relation des Jésuites*, 1667, p. 30.
(2) *Journal des Jésuites*, p. 298.

" Connaissez-vous Louis Guimont, pris cet été ? Il a été assommé de coups de bâtons et de verges de fer ; on lui en a tant et tant donné, qu'il est mort sous les coups ; mais cependant, il ne faisait que prier Dieu, tellement que les Iroquois, enragés de le voir toujours remuer les lèvres pour prier, lui coupèrent toutes les lèvres, hautes et basses. Que cela est horrible à voir ! et néanmoins, il ne laissait pas encore de prier ; ce qui dépita tellement les Iroquois, qu'ils lui arrachèrent le cœur de la poitrine, encore tout vivant, et lui jettèrent au visage."

Une pareille mort, subie avec un héroïsme digne des martyrs des premiers temps chrétiens, vaut bien les lettres de noblesse des Morel de la Durantaye (1).

---

(1) La veuve de Louis Guimont, Jeanne Bitouset, épousa, la même année (24 novembre), au Château-Richer, Jean Barette.

Louis Guimont fut marié à Jeanne Bitouset le 11 février 1653, par " M. Jean Lesueur, dit de Saint-Sauveur, par commission des supérieurs, dans la chapelle de Saint-Jean, à la coste de Sainte-Geneviève."

L'abbé Tanguay nomme *Jacques* comme le premier né de Louis Guimont, mais c'est une erreur. Le P. Ragueneau ondoya, le lundi 19 octobre 1654, *Joseph*, son premier né, qu'il baptisa samedi, le 12 décembre suivant. (*Reg. de N.-D. de Québec*).

Le Ier octobre 1657, Louis Guimont acheta de Claude Bouchard une terre située à environ 31 arpents au nord de l'église de Sainte-Anne de Beaupré. Cette concession de 5 arpents de front sur une lieue et demie de profondeur avait été faite à Claude Bouchard par Olivier le Tardif, le 20 décembre 1650. (*Terrier du séminaire de Québec*).

Dans le recensement de 1666, on trouve le nom de Jean Baret (marié à la veuve de Ls Guimont), comme étant le propriétaire de ce terrain. Mais dans celui de 1681, on voit que les enfants de Ls Guimont avaient repris possession de la propriété de leur père. En 1786, ils avaient un terrain de 8 arpents de front sur 1½ lieue de profondeur.

Jean-Isaïe Guimont a encore aujourd'hui une petite partie de cette belle propriété.

En 1663, Jean Baret donnait pour sa dîme 1 minot de blé et 1 minot de pois, le tout évalué à 10 *livres*. On peut juger par là de l'étendue du terrain défriché.

Ce n'est qu'en 1808 que la famille Guimont a acheté, près de l'église de Sainte-Anne de Beaupré, un emplacement détaché de l'ancienne concession d'Etienne de Lessart.

M. J.-W. Miller, marchand à Sainte-Luce, a publié dans l'*Electeur* du mois de septembre 1897, des notes intéressantes sur cette partie de la paroisse de Rimouski où mon trisaïeul Louis-Marie de la Voye venait s'établir en 1791, et je crois devoir en donner ici quelques extraits (1) :

"......Vers 1790, dit-il, le rare voyageur qui, par aventure, côtoyait la rive sud du grand fleuve, ne rencontrait, en aval de la Pointe au Père, que huit habitations, dont quatre en la seigneurie de *Lessard*, et quatre dans la seigneurie de *Lepage et Thivierge*. Voyons plutôt.

" Si elle existait encore, on verrait, près de la ligne séparant les seigneuries de *Saint-Barnabé* et de Lessard, la maisonnette de Louis-Marie Lavoie, pilote, dont les nombreux descendants se sont partagés comme champ d'existence le sol et la mer ; quelques arpents plus bas, à l'*Anse au Lard*, étaient celles de Louis Desrosiers, fils de Michel Desrosiers, le quatrième colon qui se soit établi *dans* Rimouski (2), et Pierre Drapeau. Depuis le *Ruisseau à la Loutre* en descendant quelques arpents plus loin, habitaient Jean Langlois, Louis-Côme Lavoie et Jean-Volant de Champlain ; enfin, à une couple d'arpents à l'ouest de la *Pointe aux Coques*, René Gagnon, et à peu près la même distance à l'est de cette pointe, c'est-à-dire au pont si drôlement nommé : "Pont de la Bonne Femme," Antoine-Azard Morin, avaient alors leurs huttes en *logs*.

---

(1) Notes sur la paroisse de Sainte-Luce.

(2) On voit par les archives curiales de Rimouski que Michel Desrosiers, né à Champlain, le 24 mars 1685, fut marié le 28 mai 1716, à Marie-Anne Moreau, par M. Auclair Desnoyers, curé de Kamoutaska et missionnaire à Rimouski. Beaucoup de familles ont l'honneur de compter ce hardi colon parmi leurs ancêtres ; car sa postérité, si nombreuse à Sainte-Luce, s'est étendue dans tout le district de Rimouski. On constate que ces familles ont également le droit de s'enorgueillir de leur commune origine. En effet, Antoine Desrosiers, la *souche* au Canada de la famille de ce nom, exerçait la charge de "juge royal" aux Trois-Rivières, en 1649. Par son mariage avec la fille cadette de Michel LeNeaf du Hérisson, lieutenant-général de la ville de Caen, en Normandie, il se trouvait allié aux plus grandes familles de la colonie, entre autres celles des Le Gardeur de Repentigny, des de la Potherie.

" Les chefs de ces habitations furent donc les premiers habitants qui vinrent se fixer dans ce vaste domaine de la nature. Ce furent eux qui, abattant les premiers arbres pour construire leurs cabanes, annoncèrent à cette forêt vierge sa prochaine destruction sous les coups incessamment répétés de la hache des colons qui devaient suivre leurs traces.

" Il avait dû en coûter à ces intrépides pionniers de la colonisation de s'éloigner des lieux qui les avaient vus naître et grandir, de quitter leurs parents, leurs amis d'enfance et ces bons voisins avec lesquels ils avaient passé tant de moments de joie et de bonheur, de se décider à ne plus se voir réunis dans la vieille église de la paroisse, si pleine pour eux de vieux souvenirs et dont le clocher fait toujours battre de joie le cœur catholique du Canadien.

" La lignée de ces huit *familles souches* entre pour près de la moitié de la population actuellement existante à Sainte-Luce ; quelques-unes sont à la septième génération." (1)

---

(1) M. Miller a en manuscrit des notes historiques précieuses sur l'histoire de Sainte-Luce. Voici ce qu'il écrivait à l'*Electeur*, en 1897 :

" L'histoire plaît, de quelque manière qu'elle soit écrite, a dit un ancien. Faire connaître les événements dont nos paroisses canadiennes ont été le théâtre, et les souvenirs qui s'y rattachent ; arracher de l'oubli ces *petits riens*—souvent d'un médiocre intérêt pour la masse du peuple en général, mais toujours d'une grande utilité pour l'historien—et qui rendent tant d'endroits de la vieille province de Québec si intéressants et si curieux à visiter ; voilà un champ qui a été assez bien exploité, depuis surtout ces dernières années. A mon tour, comme l'abeille, j'ai butiné à droite et à gauche et j'ai voulu dire ce que la paroisse de Sainte-Luce peut présenter de plus intéressant, non pas seulement pour ses habitants, mais aussi pour les amateurs de l'histoire de notre pays.

La plupart des contrats de concession de Sainte-Luce ont été reçus par les notaires dont les noms suivent : A. Dumas, M. Berthelot, Pierre Laforce, Joseph Voyer, de Québec ; J. Vézina et J.-B. Taché, de Kamouraska ; Augustin Dionne, de la Rivière-Ouelle ; B. Duberger; J. Amiot, de Saint-André ; Joseph Ouellet (préposé à la confection du *Papier-Terrier*, des Trois-Pistoles ; Pierre Gauvreau et John Heath, de Rimouski.

Les arpenteurs qui, les premiers dans cette paroisse, plantèrent leurs boussoles sur des piquets d'alignement "avec de la faïence pour servir de témoin perpétuel," furent : J.-B. Dumas, de Québec ; Honoré Roy, Jérémie McCarthy et Henri Brillant de la Durantaye, de Kamouraska ; les frères D.-S. et H.-A. Ballantyne et Elie Bélanger, de Rimouski.

Louis-Marie de la Voye fut admis à la profession de pilote le 22 juin 1804. L'année suivante (1805), le parlement du Bas-Canada adoptait une loi pour mieux règlementer le pilotage et pour établir un fonds de secours pour les pilotes infirmes, leurs veuves et leurs enfants. C'est l'acte 45, George III, chap. 12, par lequel fut institué la corporation connue sous le nom de *Maître, député-maître et gardiens de la maison de la Trinité de Québec.* Aucune personne ne pouvait à l'avenir obtenir licence de pilote sans avoir servi un apprentissage d'au moins cinq années et fait au moins deux voyages en Europe ou aux îles. Il fallait aussi parler l'anglais suffisamment pour donner des ordres dans cette langue pour manœuvrer aucun navire. Tout pilote pouvait prendre un apprenti, mais pas plus d'un à la fois. Le taux du pilotage fut fixé à seize schellings par chaque pied de tirant d'eau pour un navire, depuis le Bic ou au-dessus jusqu'au hâvre de Québec, et quatorze schellings pour la route de Québec au Bic. Afin d'établir un fonds pour le soulagement des pilotes et des veuves et enfants de pilotes qui pouvaient devenir infirmes, ou tomber dans la misère, la pauvreté ou le besoin, il fut statué que chaque pilote en exercice payerait huit deniers par livre de recette sur chaque pilotage qu'il pourrait faire. Le maître de la maison de la trinité était chargé de décider des matières concernant les pilotes ou des disputes entre eux et leurs apprentis (1). C'est après l'adoption de cette loi que M. A.-J. Raby fut nommé surintendant des pilotes, et M. Martin Chinic examinateur.

---

(1) Cette loi fut amendée par 47 Geo. III, c. 10 (1807) ; 51 Geo. III. c. 12 (1811) ; 52 Geo. III, c. 12 (1812) ; 2 Geo. IV, c. 7 (1821).

En 1812, les taux de pilotage étaient comme suit :

Du Bic à Québec, par pied,	2 au 30 avril	£ 1	0	6
	1 mai au 10 nov.........	0	18	0
	11 nov. au 19 nov........	1	3	0
	20 nov. au 1 mai.........	1	8	0
De Québec au Bic, par pied	2 au 30 avril prochain. .	0	18	3
	1 mai au 10 nov.........	0	15	9
	11 nov. au 19 nov........	1	0	9
	20 nov. au 1 mai.........	1	5	9

C'était alors le bon temps. " Le Canada s'était révélé aux yeux des officiers anglais durant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis (1775-1784). Ses productions naturelles, peu ou point exploitées alors, offraient d'immenses ressources à qui voudrait en tirer parti. Lorsque la France s'arma (1792), il devint évident que les hostilités allaient renaître en Europe ; aussi l'Angleterre se hâta-t-elle de pourvoir à ses armements et à sa nourriture par des achats faits en dehors des Trois-Royaumes, car cette puissance ne rencontre point dans son territoire propre tous les produits qui lui sont nécessaires. On fit appel au Canada, et bientôt le blé, le chanvre, le goudron, les bois de mâtures sortirent du Saint-Laurent en abondance. Au cours des années 1793-1812, ce commerce ne fit que se développer ; la construction des navires devint chez nous une industrie sérieuse, la hache entama nos forêts séculaires, les cultivateurs quadruplèrent leurs revenus, tous les métiers avaient de l'emploi, le crédit était inconnu, chaque opération se réglait argent comptant. Ce furent " les bonnes années," expression maintenant légendaire, qui disparaîtra, comme toutes les légendes.

si on ne la consigne dans l'histoire avec son véritable sens (1)."

Je trouve dans un journal manuscrit tenu par Augustin Labadie, de la pointe de Lévy, de 1797 à 1825, quelques entrées qui feront comprendre l'abondance qui régnait alors.

Ier mai 1802.—Il a arrivé dans le port de Québec, depuis le mois may jusqu'au mois de novembre, 200 navires et brigantins qui sont venus de toutes parts, adressés aux marchands, chargés de rhum, sel, melasse, marchandises, charbon de terre. En lest aussy.

Ier juin 1802.—Il a party du port de Québec, depuis juin jusqu'en novembre, 123 navires et brigantins, chargés de bled pour l'Angleterre. Jamais on a vu, depuis que Canada a été étably, autant de vaisseaux chargés de bled du port de Québec. 1 million 400,000 minots.

1809.—Il a arrivé, depuis le mois de may jusqu'en novembre, quatre cents cinqante bâtiments, navires, brigantins, goélettes, venant d'Europe. Tous les bâtiments ont parti chargés de bled, farines, biscuits, potasse et perlasse, plançons de chêne et pin, mâtures, esparres, douelles de chêne, madriers et planches.

1810.—Il a arrivé en Canada, depuis le mois de may jusqu'en novembre, six cent trente-cinq bâtiments, navires, brigantins, goélettes, venant de Londres, Liverpool, Newcastle, Dublin, Greenock, Jamaïque et autres îles, la grande partie en lest. Tous ces bâtiments arrivés en Canada ont parti chargés du produit du Canada, bled, farines, biscuits, potasse, plançons de chêne et pin, mâtures grandes et petites, esparres, douelles de chêne, bordages de chêne et de pin.

635 bâtiments.
26 bâtiments bâtis en Canada.

661 bâtiments.

1811, Ier novembre.—Suivant la liste des bâtiments arrivés au port de Québec et partis suivant leur *clairance* à la douane, *clairé* 531 navires, bri-

(1) Benjamin Sulte. *La bataille de Châteauguay*, dans le *Courrier du livre*, Vol. III, p. 389.

gantins, *Snow*, goélettes, batteaux, venant de Londres, Liverpool, Portsmouth, Plymouth, Dublin, Newcastle, Greenock, Jamaïque, Halifax, Martinique, Barbades,Sainte-Croix, Sous le vent, et autres îles. Tous ces bâtiments sont chargés des produits du Canada, blé, farines, biscuits et potasse, perlasse, plançons de pin, de chêne, esparres, douelles de chêne, grosse mâture, madriers, planches, bordages de chêne et de pin, bœufs, lart en quart. 531 vaisseaux, 40 bâtiments faits en Canada.

1814, 21 novembre.—Le 21 novembre jusqu'au 30, il a arrivé d'Angleterre pour le port de Québec, 40 bâtiments, brigantins et navires. Le plus fort était chargé pour le Roi et quelqu'un pour les marchands. Ceux du gouvernement étaient chargés de munitions et de lard, de biscuits et farines. La plus grande partie aujourd'hui ne sont point déchargés par faute de place, le 6 décembre 1814.

Dans le mois de novembre 1814, les bâtiments de la rivière ont été payés pour leur fret pour le Roy dix piastres par tonneau à *l'augage* de leur bâtiment, pour les marchands, ils ont été payés douze piastres et seize piastres du tonneau à *l'augage* de leur bâtiment.

Sur la fin du mois de novembre, il y un bâtiment qui a chargé des tonnes de rum pour vingt piastres du tonneau, qui font dix piastres par chaque tonne, qui sont rendus heureusement à Montréal avec beaucoup de glace.

Le 5 décembre, il y a encore des bâtiments au port qui sont point déchargés. Le brigantin *Jannette Dunlop* est après charger de potasse et *douelle*.

En voilà suffisamment pour prouver que l'abondance devait régner dans la classe des pilotes, à cette époque fortunée. Aussi, suivant les usages du temps, chacun se faisait un devoir d'exercer une large hospitalité, et, sans se soucier de l'avenir de sa famille, dépensait galamment tout son revenu.

Cependant, la vie large et joyeuse que l'on menait avait parfois ses jours sombres et ses tristes revers.

J'en veux citer pour exemple le naufrage que raconte la *Gazette de Québec* du 17 juillet 1820, et où l'un de nos parents fut la malheureuse victime.

Sous le titre de *Triste événement*, voici ce que ce journal rapporte :

Le 27 juin dernier, Amable Lavoie, pilote, avec son apprenti nommé Saint-Laurent, et William Ross, autre pilote, qu'il avait pris sur le navire *Camillus*, descendait le fleuve dans sa chaloupe et était vis à-vis l'île Barnabé,quand le vent, changeant tout à coup, ramena les voiles sur les mâts et fit chavirer la chaloupe. Ils réussirent tous trois à monter dessus, mais la chaloupe ayant viré les mâts au vent, il se prit dans le hunier, releva la chaloupe et la renversa de l'autre côté, jetant encore à l'eau les 3 hommes. Ils remontèrent encore une fois dessus. La hache étant restée par bonheur là où l'on a coutume de la mettre, Lavoie coupa les mâts, et la chaloupe se redressa sur son fond et continua de nager à 18 pouces environ sous l'eau, sans jamais enfoncer plus, excepté quand il venait de grosses lames. Ross paraissait très fatigué. Lavoie l'exhorta à prendre courage. Il répondit qu'il avait avalé beaucoup d'eau. Continuant de succomber à ses fatigues, il mourut vers 4 heures et fut emporté vers la mer. L'apprenti Saint Laurent était fort épuisé, et Lavoie, pour l'empêcher d'être emporté par la mer, l'attacha à la chaloupe ; mais il ne survécut à Ross que d'environ une heure et demie. Il mourut vers 6 heures du soir. Lavoie supposa alors qu'il était éloigné de terre d'environ une demi-lieue, et il eut assez de force pour se tenir à la chaloupe, quoique avec beaucoup de difficulté, la mer se brisant fréquemment trois pieds au dessus de sa tête. A 7 heures, le vent tomba, et la mer se calma en très peu de temps. A dix, elle fut complètement tranquille. A l'approche du jour, il fut assez près pour entendre chanter un coq à la Pointe au Père, où il vit 3 hommes qui paraissaient le regarder, mais qui s'en allèrent à leur ouvrage, l'ayant apparemment pris pour une pièce de bois. Il vit aussi passer une chaloupe à la voile et crut qu'il en avait été vu. Heureusement pour lui, un briq qui descendait la rivière, ayant débarqué son pilote à la Pointe au Père, vint assez près pour apporcevoir la situation critique où il était, et l'en délivra.

Il était vis-à-vis le grand Métis, quand il fut ramassé ; il avait été pendant vingt-sept heures dans l'eau et avait été

entraîné la distance d'environ 6 lieues. Lorsqu'il vint à bord du vaisseau, il était incapable de voir ni de se tenir debout. Cependant, le traitement qu'il y reçut à propos le rétablit bientôt au point qu'il crut pouvoir se charger de piloter un navire qui montait (le *Lark*, capitaine Clut) ; mais en arrivant devant chez lui, il était si faible que l'on jugea à propos de le débarquer, à la grande joie de sa famille, qui le croyait péri.

Ross avait assisté la frégate *Newcastle*, lorsqu'elle était échouée, et le commandant lui avait donné £5.10 s., qui furent perdus avec tout ce qu'il y avait dans la chaloupe. Il a laissé une veuve et des enfants pour déplorer sa perte. Saint-Laurent, jeune homme d'espérance, était de la Pointe au Père.

En 1827, les habitants de la côte nord, jaloux sans doute du gain considérable que faisaient les pilotes de la rive droite du Saint-Laurent, agitèrent la question de savoir si les marins ne devraient pas connaître également les chenaux nord et sud du fleuve. La Chambre d'assemblée fut saisie de cette affaire, et un comité spécial d'enquête fut formé sous la présidence du docteur Laterrière, qui représentait alors cette partie du pays qui est connue maintenant sous le nom de comté de Charlevoix. Plusieurs habitants de l'île aux Coudres et des Eboulements furent entendus comme témoins, entre autres : Louis Harvey, Augustin Dufour, Charles Savard. Il fut prouvé que, quelque fois, les bâtiments qui remontaient le chenal du sud appelé *chenal des Anglais* manquaient le passage de la traverse de Saint-Roch et qu'il fallait alors les conduire par l'ancien chenal du nord. Il y a, disait Louis Harvey, un passage entre le sud de l'île aux Coudres et la batture aux loups marins, de quatre milles de large et d'au moins cinq brasses de profondeur à marée basse par lequel les gros navires peuvent

rejoindre le chenal du nord. Tous les pilotes devraient le connaître (1).

Cette tentative n'eut aucun résultat et les pilotes continuèrent à suivre le chenal du sud.

II

De son mariage avec Geneviève Guimont, Louis-Marie de la Voye eut seize enfants, dont suivent les noms :

1. Louis-Joseph, né le 11 mai, bapt. le 2 juin 1791 (2), marié 1° à Pétronille Pineau, le 29 janvier 1811 ; 2° à Marguerite de la Voye, le 8 février 1831.

2. Marcel, bapt. le 5 mai 1793, marié 1° à Sophie Lepage, le 3 février 1824 ; 2° à Geneviève Marceau, le 14 janvier 1826.

3. Elie, bapt. le 5 novembre 1805.

4. Marie-Osilthe, bapt. le 1 décembre 1794, mariée le 16 février 1813, à Jean-Baptiste Banville (3)

5. Julie, née le 15 mai, bapt. le 2 août 1797, inhumée le 7 oct. 1813.

6. Alexandre, né le 28 septembre, bapt. le 25 novembre 1798, marié le 13 février 1821, à Scholastique Pineau.

---

(1) Journaux de la Chambre d'assemblée de 1827, pp. 290, 291 ; 5 mars 1827.

Le 28 février 1827, le conseil législatif permettait à John Caldwell, l'un de ses membres, de rendre témoignage devant le comité nommé pour s'enquérir si les pilotes devaient connaître les chenaux sud et nord du Saint-Laurent, mais il ne comparut pas.

(2) C'est le deuxième acte de baptême enregistré sous le nom de la Voye à Rimouski.

(3) D'où : 1° *Daniel Desrosiers*, marié à Basilice Campbell, et qui a eu : *James, Daniel, David et Joseph* ; 2° *James Desrosiers*, marié à Marie Ruest.

7. Anne-Elizabeth, née le 28 juillet, bapt. le Ier août 1800, mariée le 18 janvier 1820, à Zacharie Côté.

8. Marie des Anges, bapt. le 29 novembre 1801, mariée le 29 avril 1823, à Georges Bouillon.

9. Jean, bapt. le 6 décembre 1802, marié le 13 février 1827, à Geneviève Bouillon.

10. Emérentienne (Emérence), mariée le 13 février 1804, à Eustache Desrosiers (1).

11. Suzanne, bapt. le 29 avril 1804, mariée 1° à Pierre Deschênes, le 13 janvier 1824 ; 2° à Jean-Baptiste Ross, le 18 février 1828, inhumée le 13 octobre 1847.

12. Laurent, bapt. le 28 avril 1807.

13. Geneviève, ..., mariée le 29 février 1808, à Jean Desrosiers, d'où *Pierre*, *Magloire et Louis*.

14. Joseph-Célestin, né le 29 juillet, bapt. le 2 novembre 1808, marié à Geneviève Aubin.

15. Marie-Louise, née le 13 janvier, bapt. le 20 mai 1810.

16. Louis-Marie (surnommé Louis XVI), marié le 16 février 1841, à Relie (Aurélie) St-Laurent.

Geneviève Guimont, la brave et honnête femme de Louis-Marie de la Voye, mourut à Rimouski, le 21 février 1826. Son mari épousa en deuxième noce, le 20 février 1827, Catherine Saint-Amant, veuve de Jérôme Dupuis, de l'Isle-Verte.

Voici l'acte de ce dernier mariage, dont l'original est déposé dans les archives de Rimouski :

---

(1) D'où Xavier Desrosiers, marié 1° à Sophie de Champlain ; 2° à Exorée Carrier.

Le vingt février de l'an mil huit cent vingt sept, après la publication de trois bans de mariage au prône de nos messes paroissiales, pendant trois dimanches consécutifs, et même publication ayant été faite à la paroisse des Trois-Pistoles, comme il apert par le certificat de Monsieur Bourget, curé du lieu, entre Louis-Marie Lavois, pilot, veuf de feue Geneviève Guimont, de cette paroisse d'une part, et Catherine St-Amant, veuve de feu Jérôme Dupuis, vivant journalier, de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, d'autre part, et ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous, prêtre curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement selon les règles prescrites par notre mère la sainte Eglise catholique, et ce, en présence de Jean-Baptiste Marceau, ami de l'époux, de Louis-Joseph, son fils, de Christophe Chouinard, ami de l'époux, et d'Alexandre-Louis, aussi son ami, lesquels, avec les conjoints, ont tous déclaré ne savoir signer.

(Signé), MICH. RINGUET, Ptre.

Louis-Marie de la Voye décéda un an après son deuxième mariage, le 29 mai 1828, à l'âge de 69 ans. Son corps repose dans le vieux cimetière de Rimouski.

Le trente-un mai de l'an mil huit cent vingt-huit, par nous soussigné, prêtre curé, a été inhumé, dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Louis-Marie Lavois, décédé avant-hier, âgé de soixante-neuf ans, époux en seconde noce de Catherine St-Amant, et pilot de cette paroisse. Etaient présens, Macaire Lepage et Joseph Vallecourt, qui ont déclaré ne savoir signer.

(Signé), MICH. RINGUET, Ptre.

Voyons maintenant les descendants de la lignée mâle de Louis-Marie de la Voye.

1. LOUIS-JOSEPH, l'aîné de la famille et qui fut mon bisaïeul. Il en est parlé au chapitre suivant.

2. MARCEL, bapt. le 5 mai 1793, épousa 1° Sophie Lepage, le 3 février 1824. Elle mourut le 3 septembre 1824, et il épousa en deuxième mariage, le 17 janvier 1826, Sophie Marceau. Enfants nés de cette union : *Elie*, bapt. le 4 novembre 1826, marié le 10 novembre 1857, à Adélaïde Lebel ; *Geneviève*, bapt. le 4 mars 1828 ; *Sophie*, bapt. le 10 décembre 1829 ;

Anne-Elizabeth, bapt. le 10 décembre 1829, inhumée le 13 décembre 1829; *Laurent*, né le 7, bapt. le 10 juillet 1831 ; *Joseph-Octave*, bapt. le 13 août 1832 ; *Marie-Léocriste*, bapt. le 8 janvier 1834, inhumée le 14 mai 1834 ; *Adèle*, bapt. le 12 mai 1835, inhumée le 10 août 1837 ; *Pierre*, né le 4, bapt. le 7 octobre 1836 ; *Zéphirin-Apollon*, bapt. le 4 septembre 1838 ; *Henri*, né le 16, bapt. le 18 octobre 1840.

3. ALEXANDRE épousa, le 13 février 1821, Scholastique Pineau. Il eut d'elle : *Alexandre*, né le 2, bapt. le 30 septembre 1822 ; *Jules*, bapt. le 6 janvier 1824 ; *Scholastique*, bapt. le 23 juillet 1825 ; *Victor*, bapt. le 17 mars 1827 ; *Eléonore*, née le 10, bapt. le 19 octobre 1828, inhumée le 14 novembre 1841 ; *Ursule*, bapt. le 5 juillet 1830 ; *Angèle*, née le 16, bapt. le 19 août 1832 ; *Marie-Gracieuse*, bapt. le 24 juin 1834 ; *Marie-Tharsile*, née le 11, bapt. le 14 juin 1836 ; *Marguerite*, bapt. le 21 mars 1838 ; *Louis-Joseph*, bapt. le 26 février 1840.

4. JEAN épousa, le 13 février 1827, Geneviève Bouillon. Il eut d'elle : *Octave*, bapt. le 13 février 1828 ; *Jean-Baptiste*, bapt. le 30 juin 1829, marié le 4 février 1856, à Marguerite Larue ; *Geneviève*, bapt. le 26 avril 1831, décédée le 17 septembre 1831 ; *Euphémie*, bapt. le 19 juin 1832 ; *Louis-Joseph*, bapt. le 23 avril 1834 ; *Sophie*, née le 19, bapt. le 21 mai 1836 ; *Adéline*, bapt. le 26 septembre 1838 ; *Joseph*, bapt. le 6 mai 1840.

5. LOUIS épousa, le 16 février 1841, Relic Saint-Laurent. Comme il était le seizième de la famille, il fut appelé Louis XVI, et ce surnom est resté à sa postérité. Il eut de son mariage : *Napoléon*, bapt. le 21 novembre 1841 ; *Marie-Josephine*, bapt. le 27 février 1834 ; *Louis-Fortunat*, bapt. le 16 novembre 1844 ; *Damase*, né le 27, bapt. le 29 septembre 1846 ; *Geneviève-Arthémise*, bapt. le 18 septembre 1848.

Marie des Anges, huitième enfant de Louis-Marie de la Voye, avait épousé, le 29 avril 1823, Georges Bouillon.

Ce dernier est décédé à la Pointe au Père, le 9 janvier 1892, à l'âge de 92 ans. Le respectable vieillard n'avait

jamais connu la maladie avant la pneumonie qui l'emporta. M. Bouillon était le père du chanoine Georges Bouillon, de l'évêché d'Ottawa, et du docteur Alfred Bouillon, établi à Matane.

M. le chanoine Georges Bouillon est né le 10 février 1841, à Rimouski. Il entra d'abord dans la communauté des frères de la Doctrine Chrétienne et fut envoyé au Mexique, lorsque l'empereur Maximilien y réorganisa les écoles catholiques. Après deux années de séjour dans cette lointaine contrée où il faillit mourir, il revint au pays et compléta ses études classiques. Ordonné prêtre à Montréal, le 25 janvier 1874, il fut attaché à l'évêché d'Ottawa, qu'il n'a pas quitté depuis. En 1885 et 1891, M. Bouillon a visité l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Depuis 1889, il est chanoine primicier de la basilique d'Ottawa.

M. Bouillon est un architecte distingué. Il a préparé tous les plans de l'intérieur de la basilique d'Ottawa, outre ceux de l'université d'Ottawa et des principales communautés religieuses de la capitale.





CHAPITRE DOUZIÈME

Louis-Joseph de la Voye, mon bisaïeul (1791-1869).

I

LOUIS-JOSEPH DE LA VOYE, fils aîné de Louis-Marie de la Voye et de Geneviève Guimont, naquit à Rimouski, le 11 mai 1791, et fut baptisé le 2 juin suivant (1).

Voici son acte de baptême tel que je le relève au registre :

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le deux juin, par nous prêtre soussigné, curé des paroisses de Rimouski, Isle-Verte, etc., a été baptisé sous condition Louis-Joseph, après avoir été ondoyé à la maison, né du onze mai dernier, du légitime mariage de Louis-Marie Lavoie et de Geneviève

(1) C'est le deuxième acte de baptême enregistré à Rimouski sous le nom de la Voye.

Guimont, de cette paroisse. Le parein a été Joseph-Marie Bonet, et la maraine Véronique Hugues, qui, avec le père présent, ont déclaré ne savoir signer, de ce requis suivant l'ordonnance. Double entre nous.

(Signé), J.-H. PAQUET, Ptre (1).

A l'âge de vingt ans, Louis-Joseph de la Voye épousa, à Rimouski, Pétronille Pineau, fille de Germain Pineau et de Marie Saint-Laurent. Voici l'acte de célébration du mariage :

L'an mil huit cent onze, le vingt-neuf janvier, après publication de trois bans de mariage faite aux prônes de trois messes paroissiales de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, entre Louis-Joseph Lavoi, fils mineur de Louis-Marie Lavoie, pilote, et de Geneviève Guimont, ses père et mère, de la paroisse susditte, d'une part, et Pétronille Pineau, fille mineure (2) de Germain Pineau et de Marie Saint-Laurent, ses père et mère, de la paroisse susditte, d'autre part, nous, prêtre et curé de la paroisse susditte soussigné, avons reçu leur mutuel consentement au mariage, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni opposition, et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant le rit prescrit et en présence de Louis-Marie Lavoie, père de l'époux, de Louis Desrosiers et de plusieurs autres d'une part, de Jacques Hugues, d'Evariste des Champlains, et de plusieurs autres qui, ainsi que les époux, ont déclaré ne savoir signer, de ce requis.

(Signé), CHARLES HOT, Ptre.

Pétronille Pineau appartenait à une famille établie à Rimouski depuis 1730. Son père, Germain Pineau, marié le 21 juin 1784, à Marie-Ursule Saint-Laurent, descendait de Jean Pineau, époux de Anne Chiasson, et celui-ci était le fils de Pierre Pineau dit la Perle, originaine de Saint-Ouen, province du Mans, qui épousa, à Trois Rivières le 14 mai 1658 (3), Anne Boyer, fille de Pierre et de Catherine Vinet, originaire de Saint-Nicolas, évêché de la Rochelle.

(1) M. Pâquet était curé de l'Isle-Verte et missionnaire du territoire qui s'étend depuis l'Isle-Verte jusqu'à St-Jérôme de Matane.
(2) Elle était née le 20 novembre 1791.
(3) Contrat de mariage au greffe de Sévérin Ameau.

La famille Pineau, aujourd'hui très répandue dans le district de Rimouski, compte des enfants distingués.

Le 12 septembre 1893, mourait à Notre-Dame du Sacré Cœur, près de Rimouski, à l'âge de 85 ans, Nicolas Pineau, fils de Louis Pineau et de Judith Parent. Il avait été un des pionniers de cette paroisse. En 1830, dans un temps où il n'y avait encore aucune voie communication, il abattit, en pleine forêt vierge, le premier arbre sur la terre qu'il a cultivée jusqu'à sa dernière année. Grâce à son travail, son énergie, son esprit d'ordre, il put, tout en menant la rude vie du colon et du cultivateur, voir à l'éducation de sa nombreuse famille. M. Pineau était le type de l'honnête Canadien, plein de patriotisme et d'amour paternel.

Nicolas Pineau était le père de M. L.-F. Pineau, avocat, ancien député de Matane, aujourd'hui député-ministre de la milice ; du docteur N.-J. Pineau, chevalier de St-Grégoire le Grand, établi à Saint Cloud, Minnesota ; du docteur Alfred Pineau, établi à Saint-Joseph, Minnesota ; d'Elzéar Pineau, cultivateur à Notre-Dame du Sacré-Cœur ; de sœur Sainte-Marie du Carmel, morte supérieure du couvent de Blainville ; de sœur Sainte-Ombéline, supérieure du couvent de Sainte Croix de Lotbinière ; de sœur Saint-Jean Damascène, supérieure du couvent de Boucherville, et de sœur Sainte-Germaine, de l'Académie Saint-Patrice de Montréal.

L'acte de mariage de mon bisaïeul nous apprend qu'il était marchand. Il s'occupa en effet de commerce et de cultiver la terre, bien plus que de navigation. Sa vie fut celle

des colons de ce temps-là : un peu de culture alternée avec un peu de pêche. Mais les navires qui remontaient le fleuve à cette époque étaient en si grand nombre qu'il arrivait assez souvent que les pilotes ne pouvaient suffir à la tâche. Les cultivateurs abandonnaient alors la charrue pour prendre le gouvernail. Mon bisaïeul eut ainsi plus d'une fois l'occasion de prouver qu'il aurait fait un bon marin, si ses goûts ne l'eussent pas porté de préférence vers la vie paisible des champs.

Pétronille Pineau, épouse de Louis-Joseph de la Voye, mourut à Rimouski, au mois de juillet 1828, et fut inhumée le 28 de ce mois.

Elle avait eu de son union :

1. *Louis-Joseph*, né le 3 octobre 1812 et baptisé le 2 décembre, même année. Il fut mon grand père.

2. *Scholastique*, née le 17 et bapt. le 27 juillet 1817 ; mariée 1° le 3 février 1834, à Laurent Lavoie ; 2° le 6 septembre 1842, à Jean-Jacob Heppel ; 3° à Jean Rouleau, de Saint-Anaclet.

3. *François-Régis*, né le 10, bapt. le 23 novembre 1819, inhumé le 31 mars 1823.

4. *Pétronille*, née le Ier septembre, bapt. le Ier octobre 1822, mariée le 19 janvier 1841, à Daniel Chouinard.

5. *Alexandre*, bapt. le 28 septembre 1823, inhumé le 7 janvier 1835.

6. *Laurent*, né le Ier, bapt. le 12 septembre 1827, inhumé le Ier septembre 1831.

Louis-Joseph de la Voye épousa en deuxième mariage, le 8 février 1831, Marguerite de la Voye, sa cousine (1), fille de Louis de la Voye et de Marie-Barbe Canuel. Il eut de cette deuxième union :

1. *Laurent*, né le 8, bapt. le 10 novembre 1831, marié à Olive, fille de Siméon de Champlain, de Sainte-Luce.

2. *Marie-Ombéline*, née le 14 et bapt. le 17 juillet 1833, mariée, le 21 février 1854, à Louis de Champlain.

3. *Anne*, bapt. le 7 juin 1835, inhumée le 23 octobre 1838.

4. *Alexandre*, bapt. le 20 janvier 1837, marié à Marie Larue.

5. *Léandre*, né le 21, bapt. le 23 janvier 1840, marié en Ières noces à Ursule, fille d'Abraham Lavoie, de Saint-Anaclet ; en 2ème mariage à ...... Lavoie. Il demeure à Ogdensburg, district de New-York.

6. *Jean* (Johnny), bapt. le 7 novembre 1841, marié 1° à M.-Hermine Côté, fille d'Alexandre ; 2° à Adéline Pâquet, fille d'Etienne Pâquet. Il demeure dans la région du lac Témiscouata.

7. *Siméon*, marié à Scholastique Hamilton. Il a eu dix enfants de son mariage. Demeure à Rimouski.

8. *Louis*, marié à Françoise, fille de Pierre Pelletier. Il demeure à Métis.

9. *Philomène*, mariée à Michel Galerneau. Elle demeure à Montréal.

10. *Marguerite*, mariée à Jean Charest. Elle demeure à Montréal.

11. *Célina*, mariée à Samuel Caron. Elle demeure à St-Donat.

Du mariage de Daniel Chouinard et de Pétronille de la Voye, sont nés :

---

(1) Les parties obtinrent dispense du troisième au quatrième degré de parenté de consanguinité.

1. *Louis*, bapt. le 21 juin 1842 ; marié le 2 février 1865, à Ursule Côté, mort à Rimouski. Pas d'enfants.

2. *Daniel-Aimé*, né le Ier juillet 1843, mort célibataire à Rimouski.

3. *Jean-Baptiste*, né le 15 avril 1845, marié le 5 octobre 1868, à Vitaline Côté. Mort à Fall-River, Mass, laissant sept enfants.

4. *Achille*, né le Ier février 1847, marié le 21 janvier 1871, à Victoria Ouellet. De ce mariage sont nés 12 enfants. Il demeure à Notre-Dame du Sacré-Cœur, près de Rimouski.

5. *Henri*, né le 25 juillet 1848, marié 1° à L.-Delphine Trudel, le Ier juillet 1872 ; 2° à Patrice McCarthy, le 25 août 1887. Il demeure à Boston.

6. *Napoléon*, né le 15 août 1850, marié le 12 février 1878, à Philomène Saint-Laurent. Il est mort à Fall-Rtver, Mass., laissant un enfant.

7. *Stanislas*, né le 8 avril 1852, mort célibataire à Rimouski.

8. *Marie-Rose*, née le 14 octobre 1854, mariée à Henri Beaulieu, le 22 février 1881. De cette union, sont venus trois enfants. Elle demeure à Rimouski.

9. *Marie-Philomene*, née le 7 juin 1856, morte à Rimouski.

10. *Eléar*, né le 8 janvier 1858, mort à Rimouski.

11. *Marie-Delvina*, née le Ier avril 1859, morte à Rimouski.

12. *Joseph*, né le 5 juillet 1860, mort à Rimouski.

13. *Valmord*, né le Ier mars 1862, mort à Rimouski.

14. *Alfred*, né le 14 août 1863, mort à Rimouski.

Daniel Chouinard, mon grand oncle, est décédé à Notre-Dame du Sacré-Cœur, près de Rimouski, le 15 mai 1894.

Du mariage de Louis de Champlain et d'Ombéline de la Voye, sont nés, à Ste-Luce de Rimouski :

1. *Joseph*, né le 12 février 1855.
2. *Eugène*, né le 2 août 1856.
3. *Marie-Clémentine*, née le 17 mars 1858.
4. *Eléonore*, née le 10 décembre 1859.
5. *André*, né le 8 août 1861.
6. *Auguste*, né le 12 février 1863.
7. *Olivier-Ernest*, né le 12 février 1865.
8. *Hermyle*, né le 18 janvier 1867.
9. *Marie-Ombéline*, née le 30 août 1868.
10. *Joseph-Ernest-Edouard*, né le 16 février 1871.
11. *Marie-Anne*, née le 21 novembre 1872.
12. *Joachim*, né le 23 novembre 1874.
13. *Josué*, né le 22 novembre 1876.

Louis de Champlain, mon grand oncle, est décédé à Sainte-Luce, le 2 novembre 1896.

Louis-Joseph de Champlain, fils aîné de Louis de Champlain et d'Ombéline de la Voye, est né le 12 février 1855, à Ste-Luce. Après de brillantes études classiques, il fut ordonné prêtre à Rimouski, le 24 septembre 1881. Il enseigna la rhétorique pendant un an au séminaire de cette ville, puis fut nommé vice-préfet apostolique de Mgr. F.-X. Bossé sur la *côte nord*, avec résidence à Natashkouan. En 1885, il revint

au séminaire de Rimouski, où il enseigna la philosophie, puis fut nommé, la même année, curé de Sainte-Adélaïde de Pabos, poste qu'il occupe encore.

La famille de Champlain descend de Jean Volant de Champlain, capitaine de navire, fils de Claude et de Jeanne Audebout, de Saint-Germain en Laye, près de Paris, qui épousa à Québec, le 10 juin 1749, Claire-Michelle Jolliet, petite fille de l'explorateur des régions du Mississipi.

Siméon de Champlain, père de Louis de Champlain, qui épousa Ombéline de la Voye, fut officier dans les troupes et demeura quelque temps à Albany, état de New-York, avant de s'établir à Sainte-Luce de Rimouski.

II

Louis-Joseph de la Voye mourut à Sainte Flavie, le 28 octobre 1869, à l'âge de 78 ans et 6 mois. Voici l'acte de sépulture, que j'extrais des registres de cette dernière paroisse :

" Le premier novembre mil huit cent soixante-neuf, nous, prêtre curé soussigné, avons inhumé, dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Louis Lavoie, ancien cultivateur, époux de Marie Lavoie, de cette paroisse, décédé l'avant-veille, âgé de soixante-dix-huit ans. Présents : Solime Lavoie et Louis Des Champlain, qui n'ont pu signer.

(Signé), M. DUGUAY, Ptre.

Pendant cette carrière de trois quarts de siècle, que de changements étaient survenus sur ce coin de terre de Rimouski !

Le vieux seigneur Joseph Drapeau était mort dès 1810, laissant sa fortune et ses seigneuries de Rimouski, de la Mollaye, de Métis, de la baie Saint-Paul et de l'île d'Orléans à sa femme Marie-Geneviève Noël, et à ses six filles, Marie-Josephte Drapeau, Angélique-Flavie Drapeau, Marguerite-Josephte Drapeau, Gertrude-Luce Drapeau, Louise Angèle Drapeau et Adélaïde Drapeau (1).

Marie-Josephte Drapeau épousa Jean-Baptiste d'Estimauville, officier dans les Voltigeurs, en 1812. Gertrude-Luce Drapeau, femme de haute intelligence et d'un grand sens pratique, épousa Thomas Casault, notaire à Kamouraska. Adélaïde Drapeau épousa Augustin Kelly, dont l'une des filles devint la femme de l'honorable juge UlricTessier. C'est ainsi que la famille de ce dernier est devenue propriétaire des vastes domaines jadis possédés par Joseph Drapeau.

Le 18 juin 1829, les héritiers Drapeau rendaient foi et hommage pour leurs propriétés seigneuriales (2).

Lorsque mon bisaïeul épousa Pétronille Pineau, en 1811. Rimouski était le seul endroit, depuis Trois-Pistoles jusqu'à la baie de Gaspé, où l'on tenait des registres paroissiaux. Déserte et sauvage était alors cette contrée. Il put voir avant de mourir dix clochers d'église s'élever sur ce territoire jadis inhabité (3), et assister à l'installation d'un évêque dans sa paroisse natale.

---

(1) Testament de Joseph Drapeau, devant Louis Bourdages, le 20 février 1805. Marie-Geneviève Noël était fille du seigneur de St-Antoine de Tilly, comté de Lotbinière.

(2) Registre des foi et hommage, Québec, vol. 7, p. 31.

(3) St-Simon, Ste-Luce, St-Jérôme de Matane, St-Fabien, Ste-Anne des Monts, Ste-Cécile du Bic, Ste-Flavie, St-Octave de Métis, Notre-Dame de L'Assomption de McNider, St-Anaclet.

Le 27 juillet 1838, avait lieu la bénédiction de la première pierre de l'église de Sainte-Luce, territoire détaché de Rimouski et où Louis-Joseph de la Voye devait habiter encore pendant plus de trente ans. Le nom patronal de Sainte-Luce fut donné à cette nouvelle paroisse pour perpétuer la mémoire de sa première bienfaitrice, Gertrude-Luce Drapeau, femme du notaire Thomas Casault (1).

Amable de la Voye, cousin de mon bisaïeul, qui était très riche et très généreux, et dont la mémoire est encore légendaire dans les parages de Rimouski, avait offert le don gratuit d'un terrain pour le site de l'église de Sainte-Luce, mais cette offre fut déclinée, et l'on choisit la belle plage de l'*Anse aux Coques*. Amable de la Voye ne se tint pas pour battu et, quelques années plus tard, il offrit à l'église une cloche de 326 livres, qui fut bénite le 23 décembre 1841, par M. Picard, curé de Rimouski. Cette cloche reçut au baptême les noms de *Luce-Amable-Rose*, trinité charmante qui rappelle la mémoire de la patronne de la paroisse, du parrain, Amable de la Voye, et de la marraine, Rose Gagné, épouse de Siméon de Champlain. Pauvre cloche ! la seconde qui ait résonné sur les rivages de Rimouski, il lui fallut descendre de son vieux clocher, en 1875, et elle est maintenant installée sur le poste central de police à Sherbrooke. Amable de la Voye fit encore don à l'église d'une belle copie de la célèbre *Descente de croix* de Rubens, qu'il avait eue du capitaine d'un navire qu'il avait piloté. Ce tableau a dû lui

(1) Les vocables de Ste-Flavie et de Ste-Angèle de Mérici ont également été donnés en mémoire des deux sœurs de Madame Casault, Flavie et Angèle Drapeau, toutes deux mortes célibataires.

aussi prendre la route de l'exil et être remplacé par une toile plus moderne, mais de beaucoup moins belle.

J'avais huit ans et demi, en 1867 lorsque j'allai pour la première fois à Rimouski. C'est alors que je connus mon arrière-grand-père.

Nous étions partis, par un bel après-midi de juillet, toute une bande joyeuse de cousins et de cousines, pour aller visiter un breik que l'un de nos grands oncles faisait construire à la Pointe au Père et qu'il destinait au commerce des îles. Rendus au chantier de construction, il fut proposé de pousser la promenade jusqu'à Sainte-Luce. Nous arrivâmes bientôt en face d'une de ces modestes habitations de la campagne canadienne, petite et construite simplement, mais à l'aspect riant et propret.

A la porte de la maison, était assis un vieillard d'une constitution robuste. Bien qu'il eût près de quatre-vingts ans et les cheveux tout blancs, il se tenait aussi ferme et aussi droit qu'un homme de l'âge mûr, et ses yeux limpides, et sa douce et sereine physionomie indiquaient le cours d'une existence paisible.

Ce vieillard, qui nous accueillit avec une franche bonté, était mon bisaïeul maternel.

En voyant le patriarche de cet asile champêtre, tel qu'il était alors, on devinait ce qu'il avait dû être dans sa verte jeunesse, un des premiers colons d'une terre déserte, un de ces anciens pionniers, hardis, patients, résolus, rudement trempés, mais honnêtes et francs, un de ces hommes qu'un

adversaire redouté, mais auxquels un ami peut se fier en toute sécurité. Telle était sa bonne et expansive nature, qu'en peu d'instants, nous nous trouvâmes aussi à l'aise que si nous avions vécu familièrement avec lui pendant de longues années.

Le bon vieillard avait reconnu ma mère, sa petite-fille, qu'il retrouvait après vingt ans de séparation, et nous fit asseoir en cercle autour de lui, afin de pouvoir nous examiner plus à son aise.

On parla longtemps des parents et des amis disparus, comme il est naturel de le faire après une longue séparation, puis le vieillard, qui avait l'humeur gai et l'esprit frais sous la neige de ses cheveux, proposa de faire de la musique. Il avait été, dans son jeune âge, un des meilleurs violons du village, et il voulut nous donner un échantillon de son savoir-faire. Je n'ai jamais vu, depuis, un archet manié par un bras plus vigoureux et des cordes pincées par des doigts plus agiles. L'œil du vieillard étincelait, sa taille s'était redressée, il se rajeunissait par le souvenir de sa jeunesse.

Deux ans après, j'étais au séminaire de Québec, et j'appris la mort de mon bisaïeul avec l'insouciance habituelle du jeune âge, entre un thème latin et une version grecque. Pour l'enfance, et pour bien des gens âgés, lorsqu'un individu disparaît dans le torrent de la vie, c'est comme une pierre qui tombe dans l'eau. D'abord, elle creuse la surface de l'onde, elle y dessine un cercle qui bientôt s'efface, et les flots reprennent leur cours habituel.

J'étais loin de songer alors que, trente ans après, je fouillerais les vieux registres poudreux pour y trouver la trace de mes ancêtres. Aussi, combien je regrette maintenant de n'avoir pas cueilli sur le vif tout ce que j'entendis raconter dans ce voyage de Rimouski, sur la vie de tous ces disparus. Nous n'attachions dans le temps aucun intérêt à ces choses anciennes. Il semblait que nous n'avions rien de mieux à faire que de nous livrer à la douce oisiveté, et nous remettions à plus tard la besogne sérieuse.

Combien de gens ajournent ainsi le travail qu'ils devraient faire ! Chaque jour, cependant, on a quelque tâche à remplir, et l'oisiveté de la veille aggrave le labeur du lendemain.





CHAPITRE TREIZIÈME

Louis-Joseph Lavoye, mon grand-père.—Il embrasse la profession de pilote.—Son mariage.—Il vient s'établir à Notre-Dame de la Victoire de Lévis.—Sa mort.—(1812-1879).

I

LOUIS-JOSEPH LAVOYE (1), mon grand-père, naquit à Saint-Germain de Rimouski, le 3 octobre 1812. Il ne fut baptisé qu'un mois après sa naissance, ainsi qu'en fait foi l'acte déposé aux archives de sa paroisse et dont suit la copie :

L'an mil huit cens douze, le deux décembre, par nous prêtre desservant la paroisse de Saint-Germain de Rimousky, soussigné, a été baptisé Louis-Joseph, né le trois d'octobre de l'année susdite, du légitime mariage de Louis-Joseph Lavoi, agriculteur, et de Pétronille Pineau, ses père et mère, de la paroisse susditte. Le parain a été Louis-Marie Lavoi, et la maraine Catherine St-Aman. Ils ont déclaré ne savoir signer de ce requis. Le père a été absent.

(Signé), CHARLES HOT, Ptre.

---

(1) J'abandonne ici l'épellation *de la Voye*, vu que la famille, depuis le commencement du siècle, ne fut plus connue que sous le nom de *Lavoye*.

Dès sa plus tendre enfance, mon grand-père manifesta le goût de la mer et de ses aventures. La vie paisible et monotone des champs ne lui allait pas. Ce qu'il lui fallait, c'était du mouvement et de l'imprévu. Oh ! le beau spectacle qu'un navire filant au large, toutes voiles dehors, poussé par un grand vent soufflant en tempête ! A quatorze ans, il s'embarquait à bord de la chaloupe du maître pilote Daniel Ross, son patron, et, pendant cinq ans, il fit le rude apprentissage du marin. A l'âge de seize ans, il avait déjà piloté un navire de Rimouski à Québec. Combien de fois, pendant notre enfance heureuse, au cours des longues soirées d'hiver, il nous a raconté ses pénibles voyages sur la mer démontée du golfe, dans une mauvaise embarcation ouverte à tous les vents ! Les lois du pilotage n'étaient pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui. Le système du *tour de rôle* était inconnu, et chacun devait *courir sa chance*. On partait à la grâce de Dieu, et l'on se rendait parfois jusqu'à l'île d'Anticosti ou au Cap Breton au-devant des navires venant d'Europe. Le premier arrivé était choisi.

Combien de souvenirs ! combien de légendes ! mon grand-père avait recueillis dans ces courses lointaines ! Il aimait à nous les dire dans ses jours de bonne humeur !

Quand Madame de Sévigné, dans son exil des Rochers, se sentait prise de lassitude ou d'ennui, elle avait l'habitude de dire, en se souvenant des jours ensoleillés de son enfance : “Oh ! qui me contera *Peau d'âne* ! ”

Histoires sinistres de naufrages, superstitions de marins, lugubres légendes du *Braillard de la Madeleine*, de l'*Homme*

sans tête, de la *baie de Gamache*, de l'*Anse au Mort*, combien de fois j'ai regretté de n'être plus à l'âge où, tout grelottant de peur, serrés les uns près des autres, nous vous voyions défiler devant nos yeux appesantis par le lourd sommeil du soir !

Le 11 mai 1832, après avoir servi cinq ans d'apprentissage et fait deux voyages à la mer en Angleterre, ainsi que le voulait la loi du temps, mon grand-père fut admis à la profession de pilote pour le bas du fleuve Saint-Laurent. Dans le livre d'immatriculation (1), on dit qu'il était alors âgé de vingt-deux ans, mais, comme question de fait, il avait à peine dix-neuf ans et six mois. Comment pût-il être admis avant l'âge réglementaire ? C'est un secret que mon grand-père a emporté dans la tombe. Il peut se faire qu'il ait usé alors du truc dont on se sert quelquefois aux examens des professions libérales. C'est ainsi que l'on raconte que l'un des juges de la Cour suprême, l'honorable Henri-Elzéar Taschereau, après avoir terminé ses études légales, ne possédait point encore cependant l'âge de majorité voulu pour être admis à l'exercice de la profession. Il ne s'embarrassa pas pour si peu. Il se trouvait par hasard que l'un de ses frères qui portait le même nom d'Elzéar était venu au monde un an avant lui et était mort quelques mois après sa naissance. Henri-Elzéar, le juge, était né le 7 octobre 1836, son frère Amable-Elzéar avait vu le jour le 25 septembre 1835. Le certificat de naissance de ce dernier fut substitué au premier, et, comme les morts ne parlent pas.

(1) Registre des pilotes de 1805 à 1841, vol. 1, p. 624.

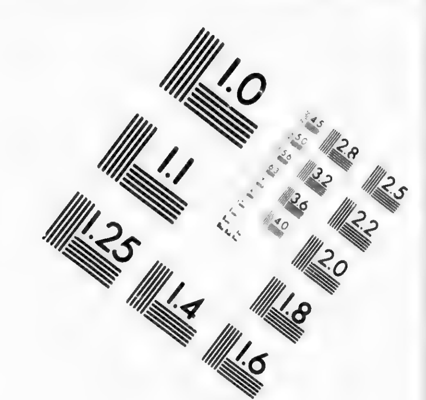
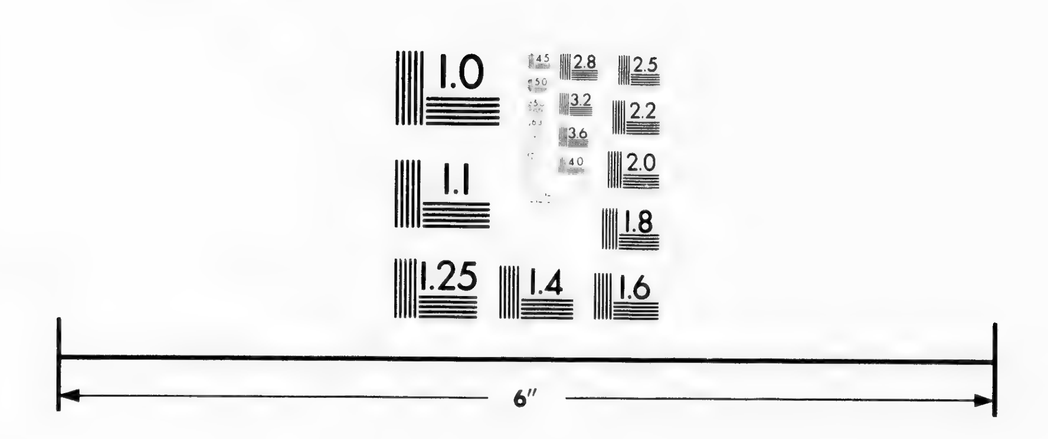
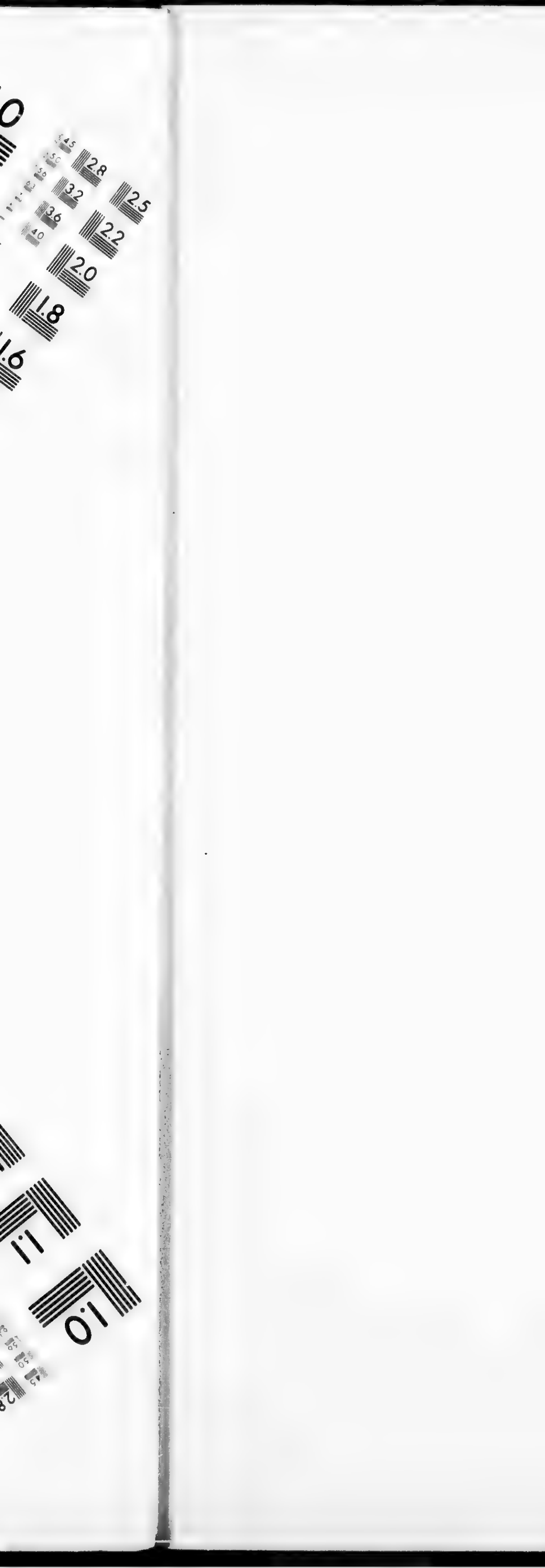


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
4.0
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

les avocats examinateurs acceptèrent le candidat d'emblée comme majeur et possédant tous les droits de l'âge viril.

Neuf mois après sa réception comme pilote, le 18 février 1833, mon grand-père Louis-Joseph Lavoye épousait, dans la cathédrale de Québec, Marguerite Pâquet, fille de Joseph Pâquet, maître charpentier de navires, de Québec, et de Marguerite Barbeau. Ce fut le curé de Québec, M. Chs-F. Baillargeon, depuis archevêque, qui donna la bénédiction nuptiale (1). Marguerite Pâquet était née à Québec, le 22 juillet 1813. Elle avait donc à peine 19 ans et demi lors de son mariage (2).

Joseph-Marie-Nestor Pâquet, père de ma grand'mère, était né à Saint-Nicolas, comté de Lévis, le 26 février 1789, du mariage de Pierre Pâquet, cultivateur, et de Marie Madeleine Charland (3). Il épousa, à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, le 20 octobre 1812, Marguerite Barbeau, fille mineure d'André Barbeau, cultivateur, et de Geneviève L'Heureux (4).

---

(1) Registres de Notre-Dame de Québec. 18 février 1833, folio 34 verso. Témoins du côté de l'époux : Germain Charland et Charlemagne Chouinard. Témoins du côté de l'épouse : Nicolas Paradis et Jean-Baptiste Beaulieu. Le marié est dit : pilote mineur. Marguerite Pâquet signe l'acte de mariage.

(2) Parrain de ma grand'mère : Michel Tessier, marraine, Elizabeth Perche, fille de François Ledroit dit Perche et de Marie Savard. Une de ses sœurs, Louise, épousa à Québec, en 1801, Charles Lefrançois, premier imprimeur du *Canadien*. (Greffe Félix Têtu, Ier juin 1801, contrat de mariage).

(3) Aux registres de Saint-Nicolas, on trouve : 1° 1786, novembre 20, baptême de Jean, fils de Pierre Pâquet et de Madeleine Charland ; 2° 1786, avril 21, sépulture de Pierre, fils de Pierre Pâquet et de Madeleine Charland, à l'âge de 13 mois.

(4) Le nom primitif de L'Heureux est *Lereau*, qui s'est transformé en *L'Héros*, *L'Hérault* et *L'Heureux*.

Marguerite Barbeau naquit à Charlebourg, le 17 février 1793. Elle eut pour parrain Louis Darveau, et pour marraine, Marie-Ursule Virmantois. Elle fut baptisée par M. Deschenaux, sur l'invitation du curé de la paroisse.

André Barbeau (1), fils de Jacques Barbeau et de Lisette Pâquet, avait épousé à Charlebourg, le 27 février 1786, Geneviève L'Héros, fille de Louis L'Héros et de Marie-Josette Auclaire (2).

Mon grand-père alla, aussitôt après son mariage, s'établir à Rimouski, sur une terre qu'il possédait près de la Pointe au Père.

C'était alors l'habitude, comme ce l'est encore aujourd'hui du reste, que chaque pilote eut son apprenti. Mais l'apprenti d'aujourd'hui n'est plus pour son patron ce qu'il était autrefois. De notre temps, l'apprenti s'embarque sur un navire avec son maître, et il le laisse au bout d'une course qui peut durer de vingt quatre à quarante-huit heures. Il y a cinquante ans, ce n'était pas la même chose. L'apprenti était le compagnon de tous les jours de son patron. Il s'embarquait avec lui au printemps sur sa chaloupe, le suivait pendant toute la saison, vivait de la même vie que lui, bravait les mêmes dangers, lui servait de manœuvre et de matelot tout à la fois. Il s'établissait entre les deux des relations que l'on ne retrouve plus de nos jours. Le premier

(1) Ou Barbot.

(2) Témoin à ce mariage : Jean-Baptiste Panet, notaire. De ce mariage naquirent en outre : 1° 1789, mars 19, Marie-Louise, baptisée par le père Etienne-Thomas de Villeneuve Girault, missionnaire jésuite des Hurons de la Jeune-Lorette ; 2° 7 août 1790, Geneviève, à Charlebourg ; 3° le 28 janvier 1792, François, à Charlebourg.

apprenti de mon grand père avait nom James Campbell. Il contracta engagement le 22 mai 1832. Après deux ans de service, je ne sais trop pour quelle raison, mon grand-père le congédia. Campbell en appela aux autorités du pilotage, qui lui donnèrent gain de cause, et le patron fut condamné à dix louis d'amende, pour ne pas avoir voulu obéir aux commandements (1). Campbell dut cependant finir son apprentissage sous un autre pilote (2). Campbell fut remplacé par J.-D. Marceau, qui avait d'abord servi sous Daniel Ross (3).

Ce pauvre Campbell, qui était excellent garçon au fond, finit par marier une des cousines de mon grand-père, Geneviève Lavoie, et se fit recevoir pilote. Il eut une mort bien tragique.

Vers la fin de l'automne de 1854, comme mon grand-père était sur les quais de la basse-ville de Québec, des chaloupiers vinrent lui apprendre que l'on avait trouvé, le matin, le cadavre d'un noyé que personne ne pouvait identifier. Il se rendit à l'endroit où le cadavre avait été déposé et reconnut aussitôt son ancien apprenti, James Campbell. Pris de pitié à la vue de ce malheureux abandonné qui avait été jadis son compagnon des jours de peine et de misère, il le fit transporter immédiatement à la pointe de Lévy, où il demeurait alors, et, après lui avoir rendu les derniers

(1) 29 juin 1834.
(2) Le premier brevet fut cassé le 22 août 1834.
(3) Transport de brevet devant P. Gauvreau, notaire, le 25 nov. 1834.

devoirs, il lui procura une sépulture décente dans le cimetière de Notre-Dame de la Victoire (1).

Mon grand-père naviguait depuis sept ans, lorsqu'il lui survint un malheureux accident qui faillit briser sa carrière.

Au printemps de 1839, le 29 mai, il était embarqué à bord de la barque *James Bailey,* qu'il pilotait de Rimouski à Québec. De bonne heure le matin, comme il était dans cette partie du fleuve que nous appelons *la traverse*, une fausse manœuvre de l'homme à la roue fit dévier la barque, qui s'en alla frapper le phare flottant stationné à cet endroit. La barque subit des dommages assez considérables et fut ramenée à Québec.

C'est en vain que mon grand père essaya de prouver qu'il n'y avait pas de sa faute. Comme c'est toujours le cas dans ces circonstances, le maître de la barque, John McKutcheon, et un des matelots, Thomas Campbell, jurèrent que l'accident était dû à la négligence du pilote.

La *Maison de la Trinité,* ainsi qu'on appelait alors le tribunal chargé de surveiller le pilotage, prononça contre mon grand-père la suspension de deux ans, à sa séance du 14 juin

---

(1) Registres de Notre-Dame de la Victoire de Lévis, 25 novembre 1854. Sépulture dans le cimetière de James Campbell, époux de Geneviève Lavoie, noyé par accident dans le fleuve St-Laurent, âgé d'environ 44 ans. Il résidait à Rimouski.

1839. Avis en fut publié dans la *Gazette de Québec* pendant trois semaines (1).

Lorsqu'un coup est mérité, l'homme doit se plier sous la main qui le frappe et dire : j'ai eu tort. Mais s'il se sent innocent, à moins d'avoir les vertus d'un saint ou la pusillanimité d'un enfant, il se redresse en face de l'injustice ou de l'erreur et dit : je marcherai quand même.

Le grand-père Lavoye, avec sa nature ardente et pleine de franchise, mit de côté le jugement erroné qui le condamnait et continua de piloter quand même.

Le 13 octobre 1840, la Maison de la Trinité le condamnait à dix louis d'amende pour avoir conduit la barque *Ocean* dans le hâvre de Québec pendant la suspension. Il continua quand même. Le 9 juillet 1841, il était de nouveau condamné à dix louis d'amende pour avoir piloté le brick *Ann*.

Enfin, le 22 juillet 1841, il était réinstallé dans tous ses droits et privilèges (2).

---

(1) Trinity House, Quebec, 14th June 1839.

Notice is herely given that Louis-Joseph Lavoie, pilot, No. 130, for and below the Harbour of Quebec, was this day suspended from his duties of pilot for the space of two years from this date, after which he is to undergo an examination as to his qualifications as a pilot, previous to his being reinstated, for having, on the morning of the 29th May last, run the bark *James Bailey* foul of the floating light, while at her station in the Traverse.

Attest

LINDSAY & MUIR,
R. Ty. Ho. Q.

(2) Registre des pilotes de 1805 à 1841, p. 596.

Mon grand-père a navigué sur le fleuve Saint-Laurent pendant quarante-sept années, et l'accident de la barque *James Bailey* est le seul qui lui soit arrivé.

II

De son mariage avec Marguerite Pâquet, Louis-Joseph Lavoye eut quatre filles :

1. MARGUERITE, née à Rimouski, le 4 novembre 1833, et dont voici l'acte de baptême :

Le quatre novembre mil huit huit cent trente-trois, nous soussigné, prêtre vicaire, avons baptisé Marguerite, née ce jour du légitime mariage de Louis Lavoie, pilote, et de Marguerite Pâquet, de cette paroisse. Parrain, Jean-Baptiste Ross, marraine, Suzanne Lavoie, qui ont déclaré ne savoir signer. Le père absent.

(Signé), P. BEAUMONT, Ptre.

2. PÉTRONILLE, bapt. le 6 mars 1835, morte à l'âge de dix ans, à la suite d'un saignement de nez.

3. JULIE, née le 9, bapt. le 11 sept. 1836, morte le 29 mars 1837.

4. MARIE-CÉLINA, bapt. le Ier mars 1839, morte le 14 juillet 1840.

Mon grand-père, n'ayant qu'une fille unique, voulut lui faire donner une bonne éducation, mais ce n'était pas alors chose facile à trouver dans les lointains parages de Rimouski. En 1846, il se décida donc à laisser sa place natale pour s'établir à Québec, où ma mère venait d'entrer au pensionnat que tenaient alors les dames religieuses de l'Hôpital-Général.

Après quatre années de séjour dans la capitale, dont une à la Basse-Ville et trois à Saint-Roch, il se fixait à la Pointe de Lévy, dans l'endroit connu maintenant sous le nom de

Saint-Antoine de Bienville (1), mais qui s'est appelé jusqu'à ces derniers temps : la *Petite-Route*.

C'est là que ma mère, fille unique de Louis-Joseph Lavoye, connut celui qu'elle devait épouser. Le mariage de Léon Roy, notaire, et de Marguerite Lavoye eut lieu dans l'église de la nouvelle paroisse de Notre Dame de la Victoire de Lévis, le 22 août 1855. C'est de cette union que, le 7 décembre 1858, naquit l'auteur de cette notice historique.

Mon grand-père, ne voulant pas s'éloigner de son unique enfant, résolut, aussitôt son mariage arrêté, de faire l'acquisition d'une propriété dans la paroisse où elle allait s'établir définitivement.

Le premier juin 1855 (2), il acheta de Pierre Carrier un lot de terre près de l'église de Notre-Dame de la Victoire et à deux pas du collège de Lévis, que l'on construisait alors. C'était un site ravissant au sommet d'un côteau, alors en pleine campagne, et d'où la vue dominait toute la ville.

Afin d'être bien isolé des voisins, avoir de l'air et de l'espace, il agrandit son terrain par de nouvelles acquisitions, en 1857, et se mit à bâtir (3).

---

(1) La maison qu'occupa mon grand-père à Bienville existe encore. Elle est construite sur le lot cadastral No. 139.

(2) Greffe du notaire Léon Roy.

(3) Vente de Pierre Carrier, le 14 avril 1857. *Greffe Léon Roy*, Puis acquisition du lot que Thomas Béchard avait acheté du même, le 25 août 1855.

Il voulut autant que possible, en construisant cette maison, rappeler le souvenir de celle qu'il avait si longtemps habitée à la Pointe au Père : le vieux manoir de Lamolaye. De là viennent ces deux pittoresques avant-corps et ces deux terrasses, d'où la vue s'étendait au loin sur le fleuve et sur toute la rade de Québec. Quelles soirées délicieuses s'y sont écoulées à y entendre raconter les histoires du temps passé !

Mon grand-père, qui aimait les fleurs et les jardins, se plut à embellir cette nouvelle demeure, qui fut bientôt environnée de plantations de toutes sortes : arbres fruitiers, lilas, grands peupliei s de Lombardie, alors si à la mode. Quel nid délicieux pour les penseurs et les rêveurs ! Mon grand-père y venait se reposer de ses pénibles voyages, de la mer et de ses émotions, et c'est là que nous avons passé, dans son intimité, les plus agréables moments de notre vie.

La vie de mon grand-père s'écoula, douce et heureuse, entre la mer qu'il aimait et cette résidence qu'il se plaisait chaque jour à embellir de ses mains.

Le pilotage n'était plus déjà alors la rude corvée qu'il avait été dans les commencements. Il était même devenu une tâche agréable.

Jusqu'en 1814, il ne paraît pas qu'il y eut d'autre phare pour éclairer la route entre Rimouski et Québec que celui de l'Ile-Verte, qui fut érigé cette année-là. En 1832, l'année même où mon grand-père était nommé pilote, un phare flottant fut placé à la traverse Saint-Roch, un deuxième à

la pointe des Monts, et un troisième à la pointe sud-ouest de l'île Anticosti. En 1834, un nouveau phare était érigé sur la même île, à la pointe Heath. Il y avait alors 209 pilotes pour le hâvre de Québec et au-dessous.

D'année en année, les pilotes acquiéraient de l'influence, et ils surent s'en servir auprès de la députation pour améliorer leur sort et rendre la navigation du fleuve plus sûre. Ils voulaient surtout se rendre indépendants du contrôle souvent injuste qu'exerçaient sur eux les fonctionnaires de la Maison de la Trinité. La lutte fut longue et acharnée(1). Ce n'est qu'en 1850 que les pilotes purent enfin gagner leur point et obtenir de former une corporation particulière avec des règlements et des officiers pour les faire observer (2). L'honorable Joseph Cauchon, qui était alors député de Montmorency, fut celui qui épousa la cause des pilotes et la fit enfin triompher. Aussi, ces braves marins lui vouèrent-ils une sincère reconnaissance. En 1873, l'acte du pilotage fut entièrement refondu, et cette profession put enfin marcher sans lisière (3).

Que de discussions j'ai entendues, dans mon enfance, sur ces questions toutes palpitantes d'intérêt ! Que de beaux cris d'indignation sur la tyrannie de la Maison de la Trinité, sur la morgue de ses employés, qui vivaient comme des pachas, quand ces pauvres pilotes allaient à la peine et au danger !

---

(1) Voir les actes 4 Vict., ch. 5 et 6 (1840), 4-5 Vict., ch. 15 (1841), 10-11 Vict., ch. 27 (1847), 12 Vict., ch. 114 (1849).
(2) Voir les actes 13-14 Vict., ch. 123 (1850), 16 Vict., ch. 258 (1853), 22 Vict. (1859), 23 Vict., ch. 123 (1860).
(3) 36 Vict., ch. 54.

Au lieu de s'aventurer comme autrefois dans une mauvaise embarcation sur la mer du golfe, les pilotes eurent enfin des goélettes confortables, solides et fines marcheuses, sur lesquelles ils purent se rendre aux stations de signalement. Le nombre des apprentis et des pilotes en exercice fut limité de façon à assurer à chacun un salaire raisonnable. Le fonds de pension pour les veuves, les orphelins et les pilotes malades ou à la retraite fut reformé. On fit de ce qui avait été jusqu'alors un métier pénible une profession honorable et recherchée.

Mon grand-père se réjouissait, plus que pas un, de ces avantages obtenus après tant de combats, et il aimait à comparer la vie facilement aisée qu'ils lui permettaient de mener avec les jours difficiles de sa jeunesse.

Quel calme dans la maison paternelle, par les grands jours d'été ensoleillés, quand l'aïeul était absent à la mer. Ma grand'mère vivait alors complètement retirée, ne s'occupant que de son jardin et des soins à donner à sa vieille mère octogénaire et infirme, qu'elle gardait avec elle depuis plusieurs années.

Au retour de ses voyages, le grand-père, toujours gai et de bonne humeur, animait cette solitude de ses récits enjoués. Il amusait ses loisirs à réparer les dégâts que la dernière tempête ou les déprédations des maraudeurs avaient causé au milieu de ses arbres fruitiers, qu'il surveillait d'un œil jaloux. Sa voix forte et sonore, habituée aux commandements, était la terreur des gamins du voisinage. C'est cette voix retentissante qui lui avait fait donner le nom de *Bourgault* par ses camarades d'enfance.

Au commencement du siècle, les individus du nom de Louis Lavoie, dans le comté de Rimouski, surtout de Sainte-Flavie au Bic, étaient si nombreux qu'on pouvait les comparer aux *John Smith* chez les Ecossais. Il fallait absolument trouver moyen de les reconnaître. C'est alors que mon grand-père fut appelé Bourgault, parce que sa voix puissante faisait songer aux sons que l'on tire de certains coquillages appelés vulgairement *burgos* et qui servaient jadis aux fermiers pour appeler au dîner ceux qui travaillaient aux champs. Il y a vingt ans, presque toutes les familles de Rimouski possédaient des *burgos* destinés à l'usage que nous venons de dire.

Lorsque venait l'hiver, mon grand-père ne pouvait s'habituer à la vie oisive dans une maison bien close et bien chauffée. Et, comme il aimait la chasse autant que la mer, il partait, la raquette aux pieds et le fusil sur l'épaule, pour passer des semaines entières dans les bois giboyeux qui couvraient alors les villages environnant Lévis. Il revenait au logis, harassé, fatigué, mais apportant avec lui des lièvres, des perdrix et des tourteraux en abondance. Quelles hécatombes ! Quels festins aussi nous faisions alors !

Hélas ! cette maison autrefois si animée, dont les fenêtres s'illuminèrent pour de joyeuses fêtes, devait un jour ouvrir ses portes à la mort, cette éternelle visiteuse qui vient frapper sans cesse les êtres les plus aimés.

La première qui partit fut ma bisaïeule, Marguerite Barbeau. Elle mourut le 25 février 1866, à l'âge de 73 ans.

Les vieilles femmes qui l'aimaient, et les pauvres, à qui elle faisait la charité, l'accompagnèrent à sa dernière demeure, dans le vieux cimetière de Notre-Dame de la Victoire de Lévis, où elle fut inhumée le 27 du même mois (1).

Ma grand'mère, Marie-Marguerite Pâquet, mourut à son tour, le 29 mai 1873, à l'âge de 60 ans (2). Elle fut d'abord inhumée dans l'église de Notre-Dame de la Victoire, puis, en 1879, eut lieu la translation de ses restes dans la chapelle de famille au cimetière Mont-Marie. Ma grand'mère mourut dans la pleine vigueur de l'âge, sans avoir jamais été gravement malade et sans que rien n'eût laissé pressentir sa fin soudaine. Elle était à accomplir sa tâche journalière, comme une bonne ménagère active et laborieuse, lorsqu'elle s'affaissa pour ne plus se relever. Elle s'était depuis longtemps préparée au terrible passage par sa vie pieuse et exemplaire. Jamais on ne l'entendit parler mal de son prochain, et elle était toujours prête à excuser les défauts des autres. Bonne, douce et charitable, elle aimait à recueillir à sa table les nombreux mendiants qui, connaissant son cœur large et généreux, en abusaient parfois.

Mon grand-père survécut six années à sa femme.

Au commencement de l'automne de 1879, le 23 septembre, il laissait Québec sur la barque *Glendower*, qu'il devait

(1) Ce cimetière, qui était situé sur la rue St-George, à Lévis, près de la route qui conduit aux fortifications, est maintenant disparu.

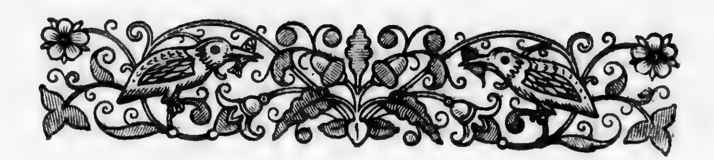
(2) Elle avait fait son testament le 18 août 1869, devant le notaire Flavien Roy, léguant tous ses biens à ses petits-enfants Mathilda, Alphonse et Joseph-Edmond Roy.

piloter jusqu'à la Pointe au Père. Rendu près de la Rivière-du-Loup, en face de l'île du Pot à l'eau-de-vie, par une nuit noire et orageuse, comme il était de quart sur son navire, il tomba de la poupe sur le pont, en s'infligeant, dans sa chute, des blessures graves (1). A son âge—il avait alors soixante et six ans—on pouvait prévoir qu'il n'en reviendrait pas. Transporté en chaloupe à la Rivière-du-Loup, le vieillard fut installé provisoirement sur un lit de camp, dans une maison qui se trouvait alors près du quai de cet endroit et qui a été remplacée depuis par l'*Hôtel de Venise*. C'est là qu'au bout de quinze jours d'atroces souffrances endurées avec une patience vraiment admirable, il mourut entouré de toutes les consolations de la religion, après avoir eu la joie suprême de dire adieu à tous ceux de sa famille qu'il aimait et qui étaient accourus à son chevet. C'est le 9 octobre 1879, que mon grand-père rendit le dernier soupir. Son cadavre, transporté à Lévis, fut inhumé au cimetière Mont-Marie, le 13 du même mois, après un service solennel chanté dans l'église de Notre-Dame.

Ainsi se termina brusquement, sur le pont d'un navire, après cinquante ans de mer, la carrière d'un pilote vaillant et sans reproches.

---

(1) *Daily Telegraph* du 29 septembre 1879.



CHAPITRE QUATORZIÈME

CONCLUSIONS.

AVEC la mort de Louis-Joseph Lavoye, mon grand-père, se termine cette étude biographique.

" Quel contentement, disait Montaigne, me serait-ce d'ouyr quelqu'un qui me récitast les mœurs, le visaige, la contenance, les plus communes pensées et la fortune de mes ancêtres. Combien j'y serais attentif ! ! "

C'est cette pensée du grand moraliste qui m'a engagé à publier ces pages.

Puis-je me flatter de l'espoir qu'elles intéresseront quelques-uns des nombreux descendants de René de la Voye ?

J'ai voulu, avant de les livrer définitivement à l'impression, faire le pieux pélerinage de tous les endroits qu'habitèrent nos aïeux.

Les documents que je possédais ou que j'avais relevés dans les vieilles archives me donnaient des faits et des dates ;

mais, en face des décors et des paysages de la nature, ces faits et ces dates se sont tout à coup animés. Que ce fut sur les côteaux pleins de soleil de Beaupré, dans les gorges sauvages de la Petite-Rivière, ou sur les plages lointaines de Rimouski, j'ai vu passer devant mes yeux tous ces disparus. Chaque pierre de la route parcourue, les champs, les bois, le grand fleuve me parlaient d'eux.

J'ai cru même alors à la vie et à la mort des êtres inanimés, car les ruines des anciennes maisons que j'ai visitées à la Pointe au Père et sur les grèves désertes de la Petite-Rivière me semblaient défuntes comme ceux des nôtres qui les avaient habitées.

A la Pointe au Père, mon grand-père possédait jadis une terre près de la maison paternelle (1). C'est là que ma mère est née et a passé son enfance. Cette terre, qu'il avait vendue à son départ de Rimouski, il fut obligé de la reprendre plus tard (2). Lorsque je la visitai, en 1867, la vieille habitation était démolie depuis longtemps. Il n'y avait plus qu'un pan de murailles tout couvert d'herbes et de plantes sauvages. D'autres, aujourd'hui, habitent cette terre que nous avons gardée comme un souvenir, sans qu'elle nous rapportât rien, pendant plus de vingt-cinq ans.

---

(1) Les terres habitées autrefois par la famille de la Voye à la Pointe au Père sont aujourd'hui en la possession de Joseph Ouellet, Prime Hudon et Elzéar Bélanger. Ce dernier possède la terre de mon grand-père qui porte le numéro un du cadastre de St-Germain de Rimouski, mais qui est enclavée dans la nouvelle paroisse de Ste-Anne de la Pointe au Père.

(2) Voir *Gazette officielle de Québec* de 1869, p. 1042.

Il a fallu aussi nous défaire du modeste mais très gracieux asile que mon grand-père avait construit à Lévis, et où, jeunes enfants, nous avions appris à bégayer les premiers mots. Nous avions tous le cœur un peu gros, à la pensée que cette maison, dans quelques semaines, appartiendrait à un autre. On a beau ne pas vouloir s'attacher aux valeurs immobilières et penser qu'il n'y a en définitive qu'un seul vrai domicile, celui qui se trouve dans l'étroit carré de terrain situé au cimetière, on ne renonce pas à la vieille maison des aïeux sans regret et sans mélancolie.

" Il doit être cruel d'être obligé de vendre sa maison de famille, dit François Coppée, et je n'imagine pas de plus douloureuse séparation. Errer pour la dernière fois à l'ombre de vieux arbres que notre aïeul a plantés ; cueillir, avant le départ, pour la faire sécher dans le livre d'heures de sa mère, une rose sur le rosier que jadis la pauvre femme a si souvent taillé devant vous de ses mains vénérées ; se lever, pour ne plus s'y asseoir jamais, du grand fauteuil, à l'angle de la cheminée, dans lequel le père sommeillait autrefois, pendant les longues soirées d'octobre ; visiter, avec le regard circulaire de l'adieu, ces chambres meublées de lits et de berceaux, qui vous rappellent la mort et la naissance de tant d'êtres chéris ; fermer—en sachant qu'elle ne sera plus ouverte que par un étranger—cette porte du salon de famille sur laquelle est marquée au crayon votre taille aux diverses époques de votre enfance ; quitter ces murailles où vos souvenirs sont attachés plus solidement que les tenaces racines du lierre ; abandonner ces fleurs qui semblent vous rendre, dans leurs parfums, un peu de l'âme des bien-aimés

disparus—ce doit être là, certainement, un affreux chagrin, une de ces heures d'agonie sentimentale où l'homme éprouve combien il y a de profondeur et de vérité dans le " sunt lacrymae rerum " du poète."

Nous avons connu ce déchirement, et nous y laissons un peu de notre vie dans cette vieille maison que nous avons vendue, en 1898,aux religieuses de l'Hôtel Dieu de Lévis (1).

Des pauvres, des vieillards et des malades l'habiteront désormais. Je souhaite très sincèrement bon séjour à ces nouveaux maîtres. Je souhaite,avec le poète,que les ombrages deviennent pour eux encore plus frais, les gazons plus verts, les fruits plus savoureux, les plate-bandes plus éclatantes et plus parfumées. Je souhaite surtout qu'ils se prennent d'affection pour le vieux logis, transformé en asile de charité.

On dit quelquefois que les vieillards reviennent aux goûts et aux habitudes de leur enfance.

Qui sait si, un jour, après avoir traversé les orages de la vie, nous ne viendrons pas à notre tour,

Traînant l'aile et tirant le pied,

demander la paix et la tranquillité à cette demeure transformée en hôpital.

Puissions-nous alors, comme aux jours de notre enfance, y trouver

Bon souper, bon gîte, et le reste.

———

(1) Greffe de Flavien-Edouard Roy. Cette maison fut construite sur les lots numéros 216, 217, 218 du cadastre du quartier Notre-Dame de la ville de Lévis.

FIN.

TABLE DES MATIERES

Fini d'imprimer le 25 mars 1899, aux ateliers de l'auteur, à Lévis.

